



Agriculture et  
Agroalimentaire Canada

Agriculture and  
Agri-Food Canada

## STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

# Agriculture durable : La voie vers l'avenir au Canada



[www.agr.gc.ca](http://www.agr.gc.ca)

Canada 

## Message du ministre d'Agriculture et Agroalimentaire Canada



Ministre  
Bob Speller

Au début de son histoire, le Canada dépendait de l'agriculture pour assurer un approvisionnement sûr en aliments sains et nutritifs. Dans le monde d'aujourd'hui marqué par le changement, les défis à relever et l'accroissement de la population mondiale qui imposera sûrement de plus grandes exigences sur notre production dans les années à venir, les principes de développement durable interpellent plus que jamais auparavant le secteur agricole et Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC).

L'agriculture durable se trouve au cœur du mandat d'AAC. Fondé sur les réussites accomplies et les leçons tirées durant la mise en œuvre de nos deux premières stratégies durables, *Agriculture durable : La voie de l'avenir au Canada* traite des trois piliers du développement durable : les questions environnementales, économiques et sociales. Notre nouvelle stratégie nous permet de passer d'une attitude axée sur la gestion de crise à une

vision à long terme d'un secteur agricole et agroalimentaire qui tient compte de la protection de l'environnement et qui est en mesure de tirer profit des faits nouveaux au chapitre des connaissances, des technologies et des marchés. Cette stratégie nous amène à renouveler notre engagement : savoir préserver les terres et les biens qui nous ont été confiés.

Le Cadre stratégique pour l'agriculture (CSA), annoncé en juin 2002, permettra d'accélérer notre travail en vue d'une agriculture durable au Canada. En effet, le CSA est fondé sur des thèmes de développement durable. Il comprend la mise en place d'un système de gestion fondé sur le travail d'équipe, le partenariat et l'innovation. Nous pouvons nous attendre à progresser en établissant nos objectifs de travail et en mesurant nos progrès par rapport à ces objectifs. Il est donc normal de considérer le CSA comme notre troisième stratégie de développement durable, et j'appuie pleinement cette initiative.

En adoptant cette stratégie, nous pouvons nous attendre à récolter les fruits de la rationalisation de nos activités et du respect en tous points des principes de développement durable. C'est uniquement en suivant ces principes que nous pouvons espérer établir un équilibre entre les pratiques agricoles et agroalimentaires et les besoins en matière d'environnement, et tirer entièrement parti des débouchés économiques qui se présentent. De plus, nous espérons que cette stratégie apportera aux producteurs et aux transformateurs le soutien dont ils ont besoin pour demeurer productifs et prospères.

À l'heure actuelle, le développement durable bénéficie d'un appui ferme et d'une vision claire au sein d'Agriculture et Agroalimentaire Canada. Nous invitons toutes les parties intéressées et la population canadienne à nous aider à dynamiser les travaux à accomplir en vue d'une agriculture durable au Canada et dans le monde.

Pour obtenir des exemplaires supplémentaires de cette publication, veuillez communiquer avec:

Services des publications ministérielles  
Agriculture et Agroalimentaire Canada  
Immeuble Sir John Carling  
930, avenue Carling  
Ottawa (Ontario) K1A 0C5

Téléphone : (613) 759-6610  
Télécopieur : (613) 759-6783  
Courriel : [publications@agr.gc.ca](mailto:publications@agr.gc.ca)

Cette publication est également offerte par voie électronique sur le Web ([http://www.agr.gc.ca/policy/environment/publications\\_f.phtml](http://www.agr.gc.ca/policy/environment/publications_f.phtml)).

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, 2003

Pour obtenir l'autorisation de reproduire l'information contenue dans cette publication à des fins commerciales, faire parvenir un courriel à [copyright.droitdauteur@communication.gc.ca](mailto:copyright.droitdauteur@communication.gc.ca).

No de catalogue A22-361/2003F  
ISBN 0-662-75451-4  
No AAC 2218F



Contient 30 p. 100 de matières recyclées



Papier Éco-Logo<sup>™</sup>



Also available in English under the title  
*Sustainable Agriculture: Our Path Forward.*

## Table des matières

<b>Message du ministre d'Agriculture et Agroalimentaire Canada</b> .....	iii
<b>Sommaire</b> .....	v
<b>Introduction</b> .....	1
Agriculture durable .....	1
Stratégies de développement durable .....	1
La vision d'un Canada durable du gouvernement fédéral .....	2
Se conformer aux priorités fédérales et collaborer de façon horizontale .....	3
Écologiser les activités ministérielles .....	4
Inventaire : stratégies antérieures et actuelles .....	4
<b>Le Cadre stratégique pour l'agriculture - une nouvelle approche ministérielle à l'égard du développement durable</b> .....	5
Création du Cadre stratégique pour l'agriculture .....	5
Changement d'orientation .....	5
Le Cadre stratégique pour l'agriculture en tant que stratégie de développement durable .....	6
Notre mandat, plan stratégique et structure de gestion .....	8
Le rôle et la pertinence de notre stratégie de développement durable .....	8
Consultations .....	8
<b>Questions d'intérêt</b> .....	10
Questions environnementales .....	10
Questions économiques .....	12
Questions sociales .....	14
<b>Le Cadre stratégique pour l'agriculture : tenir compte des facteurs environnementaux, économiques et sociaux</b> .....	17
Pilier environnemental : garantir nos ressources naturelles pour aujourd'hui et demain .....	18
Élaboration de politiques et de stratégies .....	19
Connaissances et informations .....	21
Résultats à la ferme .....	25
Pilier économique : un secteur agricole fort et prospère .....	29
Salubrité et qualité des aliments .....	29
Renouveau .....	31
Science et innovation .....	33
Gestion des risques de l'entreprise .....	34
Questions internationales .....	36
Pilier social : des collectivités sûres et dynamiques aux perspectives multiples .....	39
Salubrité et qualité des aliments .....	39
Renouveau .....	41
Développement international .....	42
Collectivités rurales .....	42
Collaboration avec l'Institut international du développement durable .....	43
<b>Prêcher par l'exemple : un ministère qui favorise le développement durable</b> .....	44
<b>Établir des cibles et mesurer le rendement</b> .....	52
<b>Conclusion</b> .....	92
<b>Autres ouvrages de référence</b> .....	94
<b>Annexe A : Vision pour 2025 — La nouvelle réalité canadienne</b> .....	95
<b>Annexe B : Progrès du Ministère en ce qui concerne la deuxième stratégie de développement durable</b> .....	96

## Sommaire

### Introduction

Dans le présent rapport, nous exposons la troisième stratégie de développement durable (SDD) d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, qui vise à soutenir l'agriculture durable grâce à la production et à la transformation de produits agricoles d'une façon qui respecte l'environnement à long terme et qui soutient et améliore la grande qualité de vie dont jouissent les Canadiens aujourd'hui. La SDD est conforme aux travaux du gouvernement fédéral exécutés à ce jour en vue d'élaborer une vision d'un Canada durable, soutient des mesures de développement durable et décrit les mesures horizontales qui permettront de collaborer avec d'autres ministères à propos d'intérêts communs. Le Ministère s'engage aussi à écologiser ses propres activités.

On a réalisé d'importants progrès en vue d'atteindre les objectifs et de mettre en œuvre les orientations stratégiques soulignées dans notre deuxième stratégie de développement durable. Ces progrès, présentés dans le Rapport sur le rendement du ministère de 2003, sont soulignés dans une annexe de la SDD. À mesure que le CSA sera mis en place, nous nous attendons à améliorer notre façon de déterminer des objectifs mesurables et d'évaluer nos progrès.

### Le Cadre stratégique pour l'agriculture – une nouvelle approche ministérielle à l'égard du développement durable

Avec ses éléments économiques, sociaux et environnementaux intégrés, le Cadre stratégique pour l'agriculture (CSA), récemment élaboré, est présenté comme la troisième SDD d'AAC, l'objectif ultime étant d'intégrer les deux autres pour rationaliser la reddition de comptes et l'établissement des rapports. Cette approche reflète une modification de notre orientation, qui permettra au

secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire de s'adapter à un monde en constante évolution. Nous passons donc d'une gestion de crise dictée par les caprices de la nature et les prix à une vision plus stable et à long terme mettant l'accent sur le consommateur.

L'efficacité d'une SDD se mesure à celle de son système de gestion, et le Ministère est en train d'être transformé afin de disposer des ressources et des structures qui soutiennent la vision du CSA. Le modèle de gestion vertical est remplacé par un modèle de gestion axé sur le travail d'équipe, le partenariat et l'innovation. Le CSA et la SDD seront exécutés dans cinq secteurs : l'environnement, la salubrité et la qualité des aliments, la gestion des risques, l'innovation et le renouveau, ainsi que les questions internationales.

Des intervenants pertinents, y compris les provinces, l'industrie, des organismes non gouvernementaux et des producteurs, ont participé à des centaines de réunions de consultation concernant le CSA. Ces consultations avaient trait au CSA en général et à certains de ses éléments précis. Le Comité consultatif agroenvironnemental a aussi été consulté à propos de la SDD.

### Questions d'intérêt

#### Questions environnementales

La durabilité environnementale de l'agriculture canadienne est mesurée selon la façon dont le secteur agricole gère et conserve les ressources naturelles qui soutiennent la production agricole et la mesure dans laquelle les systèmes agricoles sont compatibles avec les systèmes et processus naturels. L'agriculture subit d'importants changements en raison de la demande du marché, qui évolue constamment, des nouvelles technologies de production et de la transition vers des activités plus générales et intensives.

Il existe quatre secteurs critiques où l'environnement et l'agriculture se recoupent : l'eau, les sols, l'air et la biodiversité. Les priorités relatives à chacun de ces secteurs sont les suivantes :

*Eau* – excédents d'éléments nutritifs, propagation de pathogènes, entrée de pesticides et conservation de l'eau

*Sol* – érosion du sol et perte des matières organiques du sol

*Air* – émissions de particules, odeurs, émissions de gaz à effet de serre

*Biodiversité* – accessibilité aux habitats, espèces en péril, impact de la faune.

### Questions économiques

L'agriculture et l'agroalimentaire constituent un important élément de l'économie canadienne. Le principal domaine où l'économie et l'agriculture se recoupent est l'évaluation des risques associés au revenu, plusieurs facteurs étant en jeu. Les forces de la nature (sécheresse, grêle, insectes), la politique du commerce international, les fluctuations des marchés, la concurrence internationale grandissante, l'évolution rapide des préférences des consommateurs, la menace de parasites exotiques et de maladies rapidement transmissibles, et la responsabilité découlant d'incidents associés à l'environnement ou à la salubrité des aliments.

### Questions sociales

L'industrie de l'agriculture et de l'agroalimentaire au Canada fait partie de l'identité canadienne, sur les plans non seulement économique et environnemental, mais aussi social. Parmi les principaux domaines où l'agriculture et les questions sociales se recoupent, mentionnons les données démographiques, les compétences et l'apprentissage, la salubrité des aliments, le développement international et l'importance de collectivités rurales solides.

## Le Cadre stratégique pour l'agriculture : tenir compte des facteurs environnementaux, économiques et sociaux

### Pilier environnemental : garantir nos ressources naturelles pour maintenant et l'avenir

*Élaboration de politiques et de stratégies* – AAC fournira au secteur des normes environnementales nationales scientifiques et uniformes et éventuellement un processus de certification agroenvironnementale pour le Canada.

*Connaissances et informations* – AAC est en train d'élaborer les outils dont les agriculteurs ont besoin pour prendre des décisions éclairées en matière de gestion de l'utilisation des terres, grâce à des recherches sur les lacunes connues relatives à l'eau et aux éléments nutritifs, à des recherches visant à soutenir des activités agroenvironnementales, au Service national d'information sur les terres et les eaux (SNITE) et au Programme national d'analyse et de rapport concernant la santé agroenvironnementale.

*Résultats à la ferme* – Les agriculteurs recevront de l'aide pour accélérer leurs activités visant à relever les défis environnementaux, et les interactions agriculture-environnement seront mieux comprises grâce aux programmes suivants : le Programme de planification environnementale à la ferme (PEF), le Programme national de gérance des exploitations agricoles, le Programme de couverture végétale du Canada et le Programme national d'approvisionnement en eau (PNAE).

### Pilier économique : un secteur agricole solide et prospère

*Qualité et salubrité des aliments* – Le CSA a pour objectifs économiques d'accroître la confiance des consommateurs envers la salubrité et la qualité des aliments produits au Canada, d'augmenter la capacité de l'industrie de respecter ou d'excéder les critères du marché en matière de salubrité et de qualité des aliments

et de fournir des occasions à valeur ajoutée grâce à l'adoption de systèmes qui garantissent la qualité et la salubrité des aliments.

*Renouveau* – Les programmes de renouveau visent à aider les agriculteurs à augmenter leur rentabilité, à faire des choix à propos de leurs sources de revenu, à répondre à la demande du marché et des consommateurs en ce qui concerne la qualité et la salubrité des aliments et la production écologique et à saisir des occasions scientifiques et innovatrices.

*Sciences et innovation* – Les activités scientifiques et innovatrices soutiennent les nombreux éléments du CSA qui contribuent à la durabilité économique, comme les excellentes initiatives relatives à l'environnement et à la salubrité des aliments, et contribuent à créer de nouvelles occasions d'affaires et à améliorer la productivité.

*Gestion des risques de l'entreprise* – Formé de quatre éléments interreliés : (le Programme canadien de stabilisation du revenu agricole, le Programme d'assurance-production, les Programmes de paiements anticipés et les Partenariats de gestion des risques avec le secteur privé), le Programme de gestion des risques de l'entreprise du CSA permet aux agriculteurs de stabiliser leur revenu grâce à un programme de protection uniforme en cas de catastrophes prévisibles et de répartir leur revenu tout au long de l'exercice, et favorise l'élaboration d'outils de gestion des risques dans le secteur privé.

*À l'échelle internationale* – Une stratégie internationale fondée sur la vision du CSA pour le Canada vise à favoriser la collaboration dans l'ensemble de la chaîne de valeur, à faire reconnaître les produits agricoles et alimentaires canadiens sur le marché international, à augmenter les services du marché étranger à l'industrie canadienne, à surmonter les obstacles du marché existants au commerce

et à obtenir un meilleur soutien des politiques agricoles étrangères du Canada.

### Pilier social : des collectivités sûres et dynamiques offrant toutes sortes d'occasions

*Salubrité des aliments* – L'accent que met le Ministère sur la salubrité des aliments vise le bien-être des consommateurs et permet de réduire au minimum le risque associé aux intoxications alimentaires et leur impact sur la santé des Canadiens. On est en train d'améliorer la salubrité des aliments grâce à l'analyse des risques et à la maîtrise des points critiques ainsi qu'à des systèmes de traçabilité qui permettent de déterminer, d'évaluer et de maîtriser les dangers associés à l'insalubrité des aliments. AAC collabore avec Environnement Canada pour élaborer des normes de salubrité des aliments, un programme de surveillance des pathogènes et un programme de résistance aux antimicrobiens.

*Renouveau* – Fondé sur le concept d'apprentissage continu, le volet renouveau du CSA permettra aux producteurs d'évaluer leur situation, de déterminer le type d'apprentissage, de formation et de compétences dont ils ont besoin pour réussir durant les périodes de transition critiques, et d'avoir accès à un ensemble de programmes et de services nationaux de renouveau.

*Développement international* – AAC collabore avec l'Agence canadienne de développement international et le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international pour évaluer les besoins des pays en développement et élaborer les propositions de projet concernant les initiatives de développement international relatives à l'agriculture et au commerce qui visent à aider ces pays à tirer profit du système commercial international, tout en respectant les normes de plus en plus strictes relatives au produit et les exigences du marché des pays industrialisés, y compris le Canada.





*Collectivités rurales* – Le Ministère soutient le Cadre d'action fédéral à l'intention du Canada rural, offrant un soutien considérable au Partenariat rural canadien afin de créer le climat social, économique et culturel dans lequel le Canada rural peut prospérer.

### **Donner l'exemple : un ministère qui fait la promotion du développement durable**

AAC est en train d'intégrer les principes de développement durable à ses propres activités en adoptant des pratiques d'approvisionnement écologiques, en améliorant la gestion des déchets, de l'eau et des eaux usées, en augmentant l'efficacité de la consommation d'énergie dans les bâtiments, en améliorant l'utilisation des véhicules et en adoptant des pratiques exemplaires relatives à la gestion des terres, par exemple en dirigeant l'élaboration de plans agroenvironnementaux pour les terres

d'AAC et en prenant des mesures appropriées pour gérer les sites contaminés, les réservoirs de stockage et les halocarbures. On est en train d'élaborer et de perfectionner des programmes de gestion environnementale dans les secteurs prioritaires, ainsi qu'un système de gestion du rendement et des renseignements environnementaux afin de mesurer les progrès réalisés par rapport aux objectifs et d'établir des rapports à ce sujet.

### **Fixer des objectifs et mesurer leur rendement**

Pour veiller à ce que nous réalisons les progrès nécessaires à la réalisation de nos objectifs de développement durable et des objectifs du Cadre stratégique pour l'agriculture, Agriculture et Agroalimentaire Canada a élaboré une série de modèles logiques relatifs aux divers éléments de l'Accord sur le CSA.

# Introduction

## **Agriculture durable**

Le développement durable intègre les facteurs environnementaux, économiques et sociaux de façon à répondre aux besoins d'aujourd'hui sans compromettre ceux des générations futures. Dans le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire, le développement durable désigne une façon de produire et de transformer des produits agricoles tout en respectant l'environnement, ainsi qu'en soutenant et en améliorant la grande qualité de vie dont jouissent les Canadiens aujourd'hui.

L'agriculture durable :

- protège les ressources naturelles, empêche la dégradation de la qualité des sols, de l'eau et de l'air, et permet de conserver la biodiversité;
- contribue au bien-être économique et social de tous les Canadiens;
- assure un approvisionnement sûr et de grande qualité en produits agricoles;
- garantit la subsistance et le bien-être des entreprises agricoles et agroalimentaires, des travailleurs et de leur famille;

## **Stratégies de développement durable**

Pour honorer l'engagement pris en vertu du plan *Action 21*, adopté à la Conférence de Rio en 1992 (voir l'encadré ci-contre), le Parlement a apporté des modifications à la *Loi sur le vérificateur général* afin d'obliger, sur le plan juridique, certains ministères et organismes fédéraux, dont Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC), à préparer

## **L'évolution d'un concept**

*Le concept de développement durable a évolué au cours des 30 dernières années. En 1972, la Conférence des Nations Unies sur l'environnement, à Stockholm, a donné naissance aux thèmes centraux du développement durable : l'interdépendance des êtres humains et de l'environnement naturel, les liens entre le développement économique et social et la protection de l'environnement, ainsi que la nécessité d'une vision mondiale et de principes communs. La Commission mondiale sur l'environnement et le développement, ou Commission Bruntland, établie par les Nations Unies en 1983, s'est fondée sur ces thèmes pour élaborer son rapport de 1987 intitulé Notre avenir à tous et a popularisé le concept de développement durable. En 1992, l'important plan Action 21 a découlé de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (aussi appelée Conférence de Rio), qui a eu lieu à Rio de Janeiro, et a servi depuis de plan d'action pour un développement durable sur le plan social, économique et environnemental au XXI<sup>e</sup> siècle. Le Canada, l'une des 178 nations qui a approuvé ce plan, s'est engagé à élaborer une stratégie nationale de développement durable. Depuis 1992, les nations ont continué de préciser tant bien que mal la définition de développement durable et de trouver des moyens de mettre ce concept en pratique. Le Sommet de la Terre de 1997 (Rio + 5) et le Sommet mondial du développement durable, qui a eu lieu à Johannesburg en 2002, ont permis des discussions continues à propos de ce concept et de sa mise en oeuvre.*



des stratégies de développement durable, à les présenter au Parlement et à les mettre à jour au moins tous les trois ans. Le gouvernement du Canada a créé le poste de Commissaire à l'environnement et au développement durable, chargé d'assurer le suivi et de rendre compte des progrès réalisés à ce sujet.

Agriculture et Agroalimentaire Canada a lancé sa première stratégie de développement durable en décembre 1997, et sa seconde stratégie, en février 2001. Dans le présent document, nous exposons la troisième stratégie de développement durable.

Trois principaux documents ont servi à l'élaboration de ces stratégies. Le *Guide de l'écogouvernement* du gouvernement du Canada soulignait les attentes à l'égard de la première série de stratégies et continue de servir aujourd'hui de guide de base. Les leçons tirées à cette étape ont été présentées dans le document *Avancer dans la voie du progrès : La deuxième génération de stratégies de développement durable*, publié par le Commissaire à l'environnement et au développement durable pour contribuer à l'élaboration de la deuxième génération de stratégies. Pour soutenir la préparation de la troisième génération de stratégies, le Commissaire a publié *Les stratégies de développement durable - Des résultats positifs à obtenir*, dont les attentes ont servi à orienter l'élaboration de la stratégie de développement durable décrite dans le présent document.

#### **La vision d'un Canada durable du gouvernement fédéral**

Dans le document intitulé *Les stratégies du développement durable - Des résultats positifs à obtenir*, le Commissaire exhorte le gouvernement fédéral à établir une vision de ce que sera le Canada après 20 ans de développement durable, et à préciser ses priorités. Le gouvernement a réagi en présentant la version préliminaire d'un énoncé de vision et d'un document intitulé *Vision pour 2025- La nouvelle*

### **Énoncé de vision du gouvernement fédéral concernant le développement durable**

*Le gouvernement du Canada s'est engagé à l'égard d'un Canada durable fondé sur les valeurs environnementales, sociales et économiques et qui établit un lien entre les décisions d'aujourd'hui et le bien-être de demain. L'avenir du Canada est lié à une économie solide et innovatrice, à l'équité sociale, à des collectivités saines, sûres et dynamiques et à la bonne intendance de notre patrimoine environnemental naturel. Le gouvernement fédéral fera figure de chef de file dans l'élaboration et le déploiement de technologies et pratiques de développement durable et échangera ses compétences avec des partenaires mondiaux afin de bâtir un monde durable. Les décisions relatives au développement dépendront de connaissances de base en matière de développement durable qui alimentent le débat public et assurent une prise de décisions intégrée. En collaboration avec tous les ordres de gouvernement, des organismes autochtones, des collectivités, le secteur privé et des organismes nationaux et internationaux, le gouvernement du Canada se livrera à un développement durable qui garantit, maintenant et pour les générations à venir, une grande qualité de vie à tous les Canadiens et au reste du monde.*

*réalité canadienne*, que l'on retrouve à l'annexe A. Des travaux visant à préciser davantage cette vision se poursuivront.

La troisième stratégie de développement durable d'Agriculture et Agroalimentaire Canada est conforme à cette vision fédérale, particulièrement aux thèmes généraux suivants :

- une perspective à long terme de la durabilité comme mode de vie et pratique commerciale;

- de bonnes décisions fondées sur les meilleures pratiques, notamment scientifiques;
- l'exemple que donne le gouvernement en exerçant ses activités;
- une utilisation écologique des ressources;
- la durabilité financière
- la sécurité de tous les Canadiens; les collectivités durables
- un engagement international.

#### **Se conformer aux priorités fédérales et collaborer de façon horizontale**

Agriculture et Agroalimentaire Canada collabore de façon horizontale avec les autres ministères pour contribuer, de la façon suivante, à la mise en oeuvre de mesures prioritaires en matière de développement durable :

- en participant à l'élaboration d'une stratégie fédérale concernant l'eau douce;
- en collaborant avec les autres ministères pour mettre en pratique les recommandations du document intitulé *Le développement durable dans les opérations gouvernementales : Une approche concertée*, dans six des secteurs prioritaires précisés dans ce document : les achats, la gestion des déchets, l'économie de l'eau, l'économie de l'énergie, la gestion des parcs automobiles et la gestion de l'utilisation des terrains;
- en participant à l'élaboration d'une stratégie fédérale coordonnée pour le Canada, qui permet de mettre en pratique le Plan de mise en oeuvre de Johannesburg approuvé par les chefs d'État au Sommet de Johannesburg en septembre 2002, et de présenter des rapports à cet égard.

Notre ministère collabore horizontalement dans un certain nombre d'autres domaines, notamment en étant représenté au Comité de coordination de l'environnement et du développement durable et à ses divers sous-comités, ainsi qu'en collaborant aux travaux des cinq ministères responsables des ressources



naturelles. Pour exécuter les principaux éléments du programme du Cadre stratégique pour l'agriculture (CSA) décrits ci-dessous, nous sommes en train de conclure des protocoles d'entente avec d'autres ministères, dont Santé Canada et Environnement Canada. Nous continuons d'interagir régulièrement avec d'autres ministères responsables des ressources naturelles dans toutes nos régions pour concevoir et mettre en oeuvre des programmes environnementaux en vertu du CSA. Les activités de collaboration visent aussi la mise en oeuvre de la Stratégie canadienne de la biodiversité. En outre, AAC a contribué à l'élaboration du Plan d'action 2000 et du Plan du Canada sur les changements climatiques, et continue de collaborer avec d'autres ministères à leur mise en oeuvre.

Pour soutenir la viabilité et la durabilité à long terme des collectivités, le Secrétariat rural a contribué aux travaux suivants : la Stratégie de développement durable du Nord, la Stratégie de développement durable pour les Premières nations et le projet Promouvoir la durabilité des communautés. Il jouera le rôle de maître-d'oeuvre ou de facilitateur auprès du groupe de travail sur le renforcement des capacités du Nord, à l'aide d'éléments du programme Partenariat rural canadien, et en collaborant particulièrement avec les Équipes rurales au Canada (un réseau d'organismes fédéraux, territoriaux et autres) pour faciliter le processus.

### **Écologiser les activités ministérielles**

Agriculture et Agroalimentaire Canada se préoccupe de la façon de maîtriser l'impact de ses activités sur l'environnement et, en tant que ministère fédéral, jouera un rôle clé dans la transition du gouvernement fédéral vers des activités fondées sur le développement durable. En outre, le Ministère contribue grandement aux efforts déployés par le gouvernement pour honorer les engagements qu'a pris le Canada en vertu du Protocole de Kyoto. En gérant les nombreux éléments

d'actif que nous possédons et mettons en valeur – des centres de recherches, des exploitations agricoles, des pâturages collectifs, des réseaux d'aqueduc et un parc diversifié de véhicules routiers et tout-terrain – AAC vise à prôner l'exemple en matière de réduction de l'empreinte écologique en atténuant la dépendance envers les ressources naturelles et en réduisant au minimum l'impact de nos activités sur l'environnement.

Nous avons réaménagé les secteurs d'activités du Ministère pour faciliter et mettre en oeuvre le Cadre stratégique pour l'agriculture. Ce changement souligne l'importance des questions environnementales au sein du Ministère et du secteur, et renforce l'intégration du développement durable à la prise de décisions relative aux activités du Ministère. Il garantit aussi une approche ministérielle plus systématique grâce à la mise en oeuvre d'un système de gestion environnementale et à la présentation de rapports de rendement fiables comme le Rapport annuel sur le rendement du Ministère et le Rapport ministériel sur les plans et priorités.

### **Inventaire : Stratégies antérieures et actuelles**

Nous avons réalisé des progrès considérables en vue de réaliser les objectifs et de mettre en oeuvre les orientations stratégiques soulignées dans notre deuxième stratégie de développement durable. Les réalisations ministérielles associées à chacun des objectifs de la SDD sont présentées à l'annexe B. Il s'est révélé plus difficile d'évaluer la mesure dans laquelle nous avons atteint les objectifs et produit les résultats précis, puisqu'ils n'ont pas toujours été bien définis dans nos stratégies. Nous reconnaissons qu'il nous reste encore beaucoup de choses à apprendre. À mesure que la mise en oeuvre du CSA évolue, nous nous attendons à mieux déterminer les objectifs mesurables associés aux résultats que nous souhaitons et à mieux évaluer nos progrès par rapport à ces objectifs.

# **Le Cadre stratégique pour l'agriculture - une nouvelle approche ministérielle à l'égard du développement rural**

Grâce à sa troisième stratégie de développement durable, Agriculture et Agroalimentaire Canada est en train d'adopter une nouvelle approche. Avec ses éléments environnementaux, économiques et sociaux intégrés, le Cadre stratégique pour l'agriculture (CSA), récemment élaboré, est la stratégie de développement durable (SDD) du Ministère.

### **Création du Cadre stratégique pour l'agriculture**

Le 20 juin 2002, le Premier ministre Jean Chrétien et le ministre de l'Agriculture Lyle Vanclief ont annoncé le Cadre stratégique pour l'agriculture, un investissement de 5,2 milliards de dollars sur six ans visant à adapter l'agriculture au XXI<sup>e</sup> siècle. Ce cadre a pour objectif de faire du Canada le chef de file mondial en matière de salubrité des aliments, d'innovation et de production écologique d'aliments. Pour réaliser cette vision, les gouvernements se sont entendus en principe sur un plan d'action relatif au CSA, composé de cinq éléments :

- Environnement
- Salubrité et qualité des aliments
- Renouveau
- Sciences et innovation
- Gestion des risques de l'entreprise

En vertu du CSA, les agriculteurs auront accès aux outils dont ils ont besoin pour faire

face aux défis qui ont trait à l'environnement et à la salubrité des aliments. L'élément renouveau offre un éventail de programmes permettant aux agriculteurs d'acquérir de nouvelles compétences, d'assurer l'expansion de leur entreprise et de saisir de nouvelles occasions. Les activités scientifiques vont au-delà des applications de productivité traditionnelles afin que l'on puisse faire face aux nouvelles possibilités et aux nouveaux défis que présente la bio-économie. Les programmes de gestion à long terme des risques de l'entreprise permettront une planification stable axée sur des prévisions.

### **Changement d'orientation**

Le Cadre stratégique pour l'agriculture est une initiative complète formée de nombreux éléments, mais fondée sur un seul thème : habilitier notre secteur agricole à s'adapter à un monde en constante évolution. Le CSA reflète un changement d'orientation qui a suivi une série de crises qui ont éclaté dans le secteur agricole canadien à la fin des années 90 et en 2000. Agriculture et Agroalimentaire Canada et les provinces ont été forcées, bon an mal an, de prendre des mesures à court terme pour aider les agriculteurs à composer avec une importante chute de leur revenu. Au moment où ces événements ont culminé, le ministre fédéral de l'Agriculture a demandé que les gouvernements et l'industrie se livrent tous deux à une introspection. Il fallait poser

des questions importantes : quel est l'avenir de l'agriculture au Canada? Comment pouvons-nous nous détourner d'une gestion de crise dans le secteur de l'agriculture? Quels sont les ingrédients du succès dans le monde agricole du XXI<sup>e</sup> siècle? Ces questions ont engendré des réponses révélatrices.

Premièrement, il ne faisait aucun doute que, depuis de nombreuses années, AAC mettait exclusivement l'accent sur l'agriculteur, le revenu agricole et la production. Le Ministère ne tenait pas compte de bon nombre des forces qui influent sur le secteur, notamment l'impact des marchés mondiaux et les tendances des consommateurs. Un examen des possibilités et défis à venir a révélé que le consommateur mondial devait faire partie du tableau.

Deuxièmement, les consommateurs mondiaux ont maintenant des exigences qui vont bien au-delà des notions traditionnelles de santé et de sécurité – par exemple, ils veulent savoir si des pesticides ont été utilisés durant la production ou si les animaux ont été bien traités. Le consommateur d'aujourd'hui est plus sensibilisé que jamais aux questions de durabilité, souhaitant qu'on lui garantisse que les aliments qu'il consomme ont été produits d'une façon écologique. Les pressions qu'exerce le public pour l'adoption de pratiques environnementales plus strictes (recours aux fertilisants, aux pesticides et au fumier et gestion des habitats) sont de plus en plus grandes. Les consommateurs exigent non seulement la liste des ingrédients sur l'emballage des aliments, mais aussi des informations sur les pratiques utilisées au cours de la production. Pour que le secteur de l'agriculture continue de croître et de prospérer, nous devons tenir compte de ces tendances.

Troisièmement, en mettant l'accent sur les producteurs et sur leur production, les programmes ministériels étaient axés sur des programmes visant à protéger le revenu

agricole lorsque les activités de production ralentissaient ou que les prix chutaient. Le revenu et les prix fluctuants des biens de consommation dictaient la gestion des risques. Aujourd'hui, le cadre de référence s'est élargi, et nous avons compris que la gestion des risques ne peut être axée uniquement sur les changements climatiques à court terme, les maladies et les parasites. Il est essentiel d'adopter une perspective à plus long terme, qui vise à réduire les risques futurs en fonction d'une diversité de facteurs, y compris l'environnement, la salubrité des aliments et la santé des animaux, pour aider les producteurs à réduire les risques d'une diminution de revenu.

Quatrièmement, les tendances axées sur les consommateurs ont eu un impact profond sur l'environnement commercial. Par le passé, les discussions commerciales concernaient surtout les tarifs, les subventions et les quotas. Dans une grande mesure, on utilise encore cette stratégie pour protéger les secteurs nationaux, mais on consacre de plus en plus d'efforts à la suppression des obstacles techniques au commerce. Ces obstacles ont invariablement trait à des questions comme la salubrité des aliments ou les normes de qualité, les questions environnementales et d'autres préoccupations. À mesure que les obstacles conventionnels sont supprimés, de nouveaux obstacles peuvent émerger sous forme d'interdictions à l'importation fondées sur la salubrité des aliments et les exigences environnementales des consommateurs.

### **Le Cadre stratégique pour l'agriculture en tant que stratégie de développement durable**

Le Cadre stratégique pour l'agriculture a été mis en place parce que l'agriculture et l'agroalimentaire au Canada ne peut plus survivre en subissant crise après crise. Seule la perspective à long terme qu'offre un examen de la production et de la transformation agricoles axé sur le développement durable permettra



au secteur de s'adapter de façon sûre et prospère à la nouvelle ère de l'agriculture. Par conséquent, ce n'est qu'après avoir pris conscience du fait que le développement durable est la seule solution de rechange pour la sécurité et la croissance du secteur que nous avons donné naissance au CSA. Selon cette perspective, le cadre aborde efficacement les trois piliers du développement durable : les questions environnementales, économiques et sociales. Ce sont ces principes sur lesquels nous nous fondons pour faire du CSA notre troisième stratégie de développement durable.

Dans le document *Stratégies de développement durable—Des résultats positifs à obtenir*, le Commissaire à l'environnement et au développement durable mentionnait que de nombreux ministères n'avaient pas la structure de gestion nécessaire pour soutenir leurs stratégies de développement durable. En considérant le CSA comme sa SDD, Agriculture et Agroalimentaire Canada s'assure que les efforts qu'il déploie en matière de développement durable dans le cadre de ses activités et dans le secteur sont

soutenus par un modèle de gestion fondé sur cet objectif. Le développement durable devient alors l'objectif général de toutes nos entreprises.

Le Commissaire a aussi averti les ministères fédéraux qu'ils pourraient posséder un large éventail de documents relatifs au développement durable, créant ainsi la possibilité d'un chevauchement des tâches et de la confusion. En intégrant le CSA dans notre SDD ministérielle, nous éliminons ce chevauchement et la confusion qui en résulte, et rationalisons les critères de reddition de comptes et de présentation de rapports. Les cibles qui soutiennent les buts et objectifs de la SDD sont ministériels. La réalisation de nos objectifs associés à la SDD incombe à l'ensemble du Ministère – un travail dont nous serons tenus responsables et que nous illustrerons dans nos rapports annuels.

Les consultations et les travaux effectués pour élaborer nos deux premières stratégies de développement durable ont servi à la préparation du CSA. Ces travaux continuels nous ont



permis de déterminer les résultats à long terme qui sont importants pour notre ministère et le secteur, et de limiter et de cibler nos buts et objectifs en conséquence. En effet, bon nombre de nos buts sont demeurés remarquablement stables d'une stratégie de développement à l'autre, ce qui assure une continuité entre nos premiers travaux et les travaux actuels relatifs au développement durable.

### **Notre mandat, plan stratégique et structure de gestion**

Agriculture et Agroalimentaire Canada a pour mandat de fournir des informations, des recherches et des technologies, ainsi que des politiques et des programmes afin d'assurer la sécurité du système alimentaire, la santé de l'environnement et l'innovation qui permet la croissance. Le Cadre stratégique pour l'agriculture reflète directement ce mandat. Le CSA ne peut être exécuté efficacement sans la mise en œuvre d'un cadre de gestion progressif et intégré correspondant. Le CSA est en train de modifier non seulement ce que nous faisons, mais la façon dont nous travaillons. Notre ministère subit une transformation et réaménage ses ressources et ses structures afin de mieux soutenir la vision du CSA. Par ailleurs, le monde traditionnel des structures de gestion verticale est remplacé par un modèle de gestion fondé sur le travail d'équipe, le partenariat et l'innovation.

Ce modèle de gestion se traduit par une structure ministérielle qui comprend cinq équipes horizontales dont les travaux englobent les priorités du CSA et un volet international. Sept équipes habilitantes soutiennent ces équipes horizontales :

- Analyse des politiques
- Ressources humaines
- Gestion des éléments d'actif
- Communication et consultation
- Systèmes d'information
- Finances
- Exécution des programmes

### **Le rôle et la pertinence de notre stratégie de développement durable**

Dans le discours du Trône de 2001, le gouvernement du Canada s'est engagé à se détourner de la gestion de crise dans le secteur agricole. C'est exactement l'objectif du Cadre stratégique pour l'agriculture. En février 2003, le budget fédéral désignait spécifiquement la mise en œuvre du CSA comme une priorité clé. Le CSA est un cadre qui englobe tout le Ministère. Nous traversons une période de transition, et actuellement, nos activités ne sont pas toutes liées au CSA. Notre objectif ultime consiste à veiller à ce que l'ensemble des initiatives, des programmes et des politiques ministérielles soient compatibles avec le CSA.

Même si le CSA représente un changement fondamental, chacun de ses éléments n'est pas nouveau. En fait, par le passé, l'industrie et les gouvernements ont fait activement la promotion de mesures relatives à ces éléments. Ce qui *est* nouveau, c'est l'établissement d'un lien entre ces éléments et une approche complète qui établit une solide plate-forme qui permettra au secteur canadien de l'agriculture et de l'agroalimentaire de maximiser ses possibilités sur le marché mondial, ce qui entraînera une meilleure rentabilité grâce à la croissance, à la diversification et à des activités à valeur ajoutée. Ce cadre stratégique offre aussi des avantages à tous les Canadiens : une meilleure salubrité des aliments et des systèmes d'assurance de la qualité améliorés, à partir de la ferme jusqu'à l'épicerie, des initiatives accélérées relatives à la bonne intendance de l'environnement à la ferme, ainsi que le positionnement du deuxième secteur de l'économie canadienne en importance dans le but d'assurer davantage sa croissance.

### **Consultations**

Au cours des deux dernières années, environ 2 000 organismes ont été consultés dans le cadre des consultations relatives au CSA

menées dans chaque province et territoire du Canada. Environ 500 réunions de consultation relatives au CSA, auxquelles ont participé les intervenants, ont été tenues à propos du CSA en général, ainsi que de ses éléments spécifiques, notamment l'environnement, la salubrité et la qualité des aliments, le renouveau, la gestion des risques de l'entreprise, les sciences et l'innovation et les travaux internationaux. À mesure qu'AAC met en œuvre le CSA, le Ministère continue de consulter des Canadiens. En plus des consultations intensives que nous avons menées tout au long de l'élaboration du CSA, nous avons aussi consulté le Comité consultatif agroenvironnemental à propos de notre SDD.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le processus de consultation relatif au CSA et à la SDD, veuillez communiquer avec la Division des consultations, AAC et l'Équipe de l'environnement, AAC.

# Questions d'intérêt

## Questions environnementales

Sur le plan de la superficie, le Canada figure au deuxième rang mondial, avec un territoire de plus de 900 millions d'hectares; pourtant, moins du dixième de cette superficie est agricole. Sur environ 68 millions d'hectares de terres agricoles utilisées au Canada, 61 % servent à la culture, 29 %, au pâturage, 10 %, à d'autres usages. Le principal facteur qui limite les cultures agricoles et la production de bétail au Canada est le climat.

Le succès à long terme de l'agriculture dépend de sa capacité de coexister de façon durable avec l'environnement naturel. Les agriculteurs en sont bien conscients. Cependant, l'agriculture a subi d'importants changements en réaction à l'évolution de la demande du marché, aux nouvelles technologies de production et à une transition vers des activités plus importantes et plus intensives. Même si les effets complets de ces changements sur l'environnement ne sont pas encore bien compris, des études récentes révèlent que certaines pressions importantes relatives à l'agriculture sont de plus en plus grandes. La sensibilisation du public et les préoccupations à propos de ces questions sont aussi à la hausse. Les Canadiens s'attendent à ce que tous les secteurs économiques, y compris celui de l'agriculture, fassent leur part pour protéger l'environnement.

Les agroécosystèmes sont des écosystèmes naturels qui ont été soumis à la manipulation humaine. Malgré cette manipulation, ils ont beaucoup en commun avec les systèmes naturels, puisqu'ils partagent avec eux les sols, les ressources en eau, des éléments nutritifs naturels ainsi que le rayonnement solaire et d'autres aspects du climat. Sans la présence de certains éléments naturels, l'agriculture n'existerait pas. Les deux principaux critères employés pour évaluer l'agriculture écologiquement durable au Canada sont l'efficacité de la gestion et de la conservation des ressources naturelles qui soutiennent la production agricole, ainsi que la compatibilité des systèmes agricoles avec les systèmes et processus naturels.

Ainsi, il existe quatre secteurs critiques où l'environnement et l'agriculture se recoupent : l'eau, les sols, l'air et la biodiversité. Les priorités relatives à chacun de ces secteurs sont les suivantes :

### Eau

#### Éléments nutritifs

Les éléments nutritifs sont appliqués aux cultures sous forme d'engrais chimiques ou de fumier. Utilisés de façon durable, ces éléments permettent de maintenir la santé des sols ainsi que d'accroître la productivité et le rendement économiques. Cependant, s'ils sont utilisés avec excès ou dans de mauvaises conditions,

ils peuvent contribuer à la pollution des eaux de surface et souterraines, avoir un impact négatif sur le rendement et entraîner le gaspillage des ressources agricoles. Certains éléments nutritifs utilisés avec excès, comme les nitrates, peuvent présenter un risque pour la santé humaine lorsque les niveaux de concentration dans l'eau potable ne correspondent pas aux normes.

### Pathogènes

Les pathogènes sont des agents qui causent des maladies, comme les bactéries ou les virus. Lorsque les concentrations de pathogènes résultant de l'agriculture (comme l'écoulement de fumier dans les réseaux d'aqueduc) ne sont pas conformes aux normes relatives aux eaux de surface et souterraines concernant l'eau potable, il peut en résulter des effets négatifs sur la santé humaine.

### Pesticides

La maîtrise des parasites et des maladies est essentielle à la production de produits agricoles sûrs, abondants et de grande qualité à l'intention des Canadiens. Les résidus de pesticide peuvent se faufiler jusque dans les réseaux d'aqueduc, où ils peuvent menacer la santé humaine et les écosystèmes locaux.

### Conservation de l'eau

L'utilisation durable de l'eau exige que les taux d'utilisation des sources d'eau ne soient pas supérieurs aux taux de recharge ou qu'ils ne compromettent pas d'autres utilisations de l'eau. À l'échelle nationale, l'agriculture utilise environ 9 % de l'eau puisée au Canada, surtout pour faire pousser des cultures, donner à boire au bétail, nettoyer l'équipement et les bâtiments agricoles, et répondre aux besoins domestiques. Même si le secteur de l'agriculture ne retourne que moins de 30 % de l'eau qu'il utilise à sa source, un pourcentage beaucoup plus élevé est retourné indirectement à l'environnement.

### Sol

#### Érosion du sol

L'érosion du sol est l'usure et la transformation que des agents naturels comme le vent, l'eau et le travail du sol font subir à l'écorce terrestre. Ces effets sur la qualité des cultures et le rendement peuvent être substantiels. L'érosion peut aussi avoir un impact négatif sur la qualité de l'air et de l'eau à l'extérieur de la ferme, ainsi que sur l'habitat de la faune.

#### Matière organique du sol

La perte de la matière organique du sol entraîne l'épuisement du carbone organique dans le sol et, par conséquent, l'effondrement de la structure du sol, une plus grande vulnérabilité du sol à l'érosion et la réduction de la fertilité. Ces facteurs contribuent à réduire leur rendement et la durabilité des ressources en sol. Une plus grande décomposition de la matière organique du sol contribue à faire grimper les niveaux de gaz carbonique atmosphérique, un gaz à effet de serre qui est responsable du réchauffement mondial et des changements climatiques.

### Air

#### Émissions de particules

Les exploitations agricoles émettent des matières particulaires comme des particules primaires (le plus souvent de la poussière provoquée par l'érosion du sol et la culture, et de la fumée causée par les débris végétaux qui sont brûlés) et des particules secondaires (formées dans l'air par les gaz émis par les activités agricoles, comme l'ammoniac). L'exposition aux matières particulaires peut avoir des effets négatifs sur les écosystèmes et la santé humaine.

#### Odeurs

Les odeurs des exploitations agricoles peuvent entraîner d'importants conflits entre les agriculteurs et les collectivités environnantes. Dans certains secteurs, ces conflits ont amené

les municipalités à prendre des mesures pour réglementer l'emplacement des activités intensives associées à l'élevage du bétail.

#### *Émissions de gaz à effet de serre*

Environ 10 % des émissions de gaz à effet de serre produites par des êtres humains au Canada proviennent de la production agricole, à l'exception de l'utilisation des combustibles fossiles ou de la production d'engrais. Les principaux gaz à effet de serre émis par les activités agricoles sont l'oxyde nitreux, causé par les engrais et le fumier, le méthane, produit par le fumier des bovins et des animaux d'élevage. Des émissions de dioxyde de carbone proviennent aussi des sols et de la combustion d'énergie. Cependant, le secteur agricole a aussi la capacité de retirer le dioxyde de carbone de l'atmosphère en adoptant des pratiques agricoles qui permettent de réduire la perturbation des sols et d'améliorer la production de carbone organique dans les sols. Les émissions de gaz à effet de serre contribuent aux changements climatiques.

#### **Biodiversité**

##### *Accessibilité à l'habitat*

La perte et la modification de l'habitat constituent les principales causes de la raréfaction des espèces fauniques de la terre et de la biodiversité. La conversion de terres naturelles en terres agricoles contribue au déclin de l'habitat faunique. Cependant, l'agriculture offre un meilleur habitat que de nombreuses autres exploitations de la terre par les humains, comme le développement urbain.

##### *Espèces en péril*

La protection des espèces menacées et en danger de disparition constitue une priorité tant au Canada qu'à l'échelle internationale. En mai 2000, le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada a déterminé que 12 espèces canadiennes sont disparues et que 341 autres espèces sont en péril. Ces chiffres ne reflètent pas la situation de nombreux

invertébrés, micro-organismes et végétaux inférieurs, qui n'a pas encore été évaluée. Nombre de ces espèces constituent d'importants agents de réglementation des processus écologiques qui soutiennent l'agriculture durable.

##### *Impact de la faune*

La présence de la faune sur les terres agricoles présente des avantages comme la pollinisation, la prédation des parasites du bétail et des cultures, l'attrait esthétique, la chasse et la pêche. Elle présente aussi certains inconvénients, comme la réduction du rendement des cultures, la perte du bétail et les dommages subis par les bâtiments.

#### **Questions économiques**

L'agriculture et l'agroalimentaire constitue un élément important de l'économie canadienne. L'importance de ce secteur diffère d'une région du pays à l'autre, tout comme la combinaison de la production primaire et de la transformation des aliments. Le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire est grandement axé sur les exportations, contribuant annuellement



de cinq à sept milliards de dollars à la balance commerciale du Canada et comptant pour 10 % de l'excédent commercial canadien en 2002. Les exportations des produits agroalimentaires ont doublé par rapport à la dernière décennie, les produits à valeur ajoutée comptant pour les deux tiers de cette augmentation. Aujourd'hui, la moitié des exportations concernent des produits transformés à valeur ajoutée.

Pour l'exploitation agricole moyenne, le revenu net réalisé a fluctué au cours des années 90, même si les paiements des programmes gouvernementaux ont permis de réduire au minimum ces différences. Durant la même période, l'avoir net moyen des producteurs est demeuré relativement stable.

Même si seulement le tiers des exploitations agricoles sont de taille importante, ces fermes, avec des ventes de plus de 100 000 \$, comptent pour 87 % de la production agricole. Les petites et moyennes fermes comptent pour le tiers des exploitations agricoles canadiennes, mais seulement pour 12 % de la production. Les fermes d'agrément forment l'autre tiers des exploitations agricoles; les activités agricoles d'agrément constituent un choix de vie et ne contribuent pas de façon importante au revenu familial. Le revenu touché à l'extérieur de la ferme est important dans la plupart des familles agricoles.

L'évaluation des risques associés au revenu est le principal domaine où l'économie et l'agriculture se recoupent. Plusieurs facteurs peuvent menacer le revenu d'un agriculteur : les forces de la nature (sécheresse, grêle, insectes, etc.), les politiques associées au commerce international, les fluctuations des marchés, une concurrence internationale grandissante, l'évolution rapide des préférences des consommateurs, les parasites exotiques et les maladies rapidement transmissibles, ainsi que la responsabilité découlant d'incidents environnementaux ou associés à la salubrité des aliments.

#### **Risque associé au revenu**

##### *Forces de la nature*

Des catastrophes naturelles comme la sécheresse, la grêle et les explosions de population d'insectes peuvent avoir un impact considérable sur le revenu des agriculteurs. En 2001, par exemple, la sécheresse a frappé à des degrés divers au Canada. Les sécheresses consécutives dans les Prairies en 2001 et en 2002 ont ralenti la croissance de certaines cultures à valeur ajoutée et créé une incertitude chez les investisseurs potentiels et dans les usines de transformation. Les sécheresses ont fait ressortir l'importance des pratiques agricoles durables et des programmes de stabilisation du revenu.

##### *Politiques de commerce international*

Les politiques agricoles protectionnistes des autres pays, comme les subventions d'exportation et de soutien national qui entravent le commerce, demeurent un obstacle à l'expansion mondiale du commerce agricole et agroalimentaire. Par exemple, le *Farm Bill* des États-Unis et les politiques agricoles de l'Union européenne ont pour effet de stimuler la production et d'exercer une pression à la baisse sur le prix des produits agricoles, et ont un effet négatif sur la compétitivité des exportations canadiennes sur ces marchés.

##### *Fluctuations des marchés*

Les marchés ne sont pas protégés contre les fluctuations de prix. Les producteurs doivent composer avec les modifications des prix des produits agricoles et les préférences du marché, qui sont souvent difficiles à prévoir.

##### *Concurrence internationale grandissante*

La concurrence sur les marchés internationaux est de plus en plus grande et a des répercussions sur le secteur et la politique agricole canadienne. L'un des effets les plus importants du changement technologique et de la concurrence grandissante est le déclin à long terme de la plupart des prix des produits



agricoles. La croissance de l'offre mondiale exerce une pression supplémentaire sur les prix. Les producteurs à faible coût, comme le Brésil et l'Argentine, ont considérablement augmenté leur production au cours des dix dernières années, se servant de leurs coûts peu élevés pour augmenter leur part du marché mondial malgré un soutien gouvernemental relativement peu important.

#### *Évolution rapide des préférences des consommateurs*

Les préférences des consommateurs évoluent, et la capacité de livrer des produits qui répondent aux attentes de ces derniers est de plus en plus importante. Les plus grandes préoccupations du public à propos de la salubrité des aliments sensibilisent les secteurs à la nécessité d'adopter des normes industrielles communes destinées aux exploitations agricoles et aux usines de transformation. En outre, les consommateurs sont de plus en plus intéressés à savoir comment les denrées agricoles sont produites et à connaître les impacts environnementaux d'une telle production. Cet intérêt engendre de nouveaux débouchés pour les denrées agricoles produites d'une manière écologique, par exemple selon les normes de l'agriculture biologique ou des applications réduites de pesticides.

#### *Menace de parasites exotiques et de maladies rapidement transmissibles*

Les éclosions de maladies et de pathogènes dans la chaîne de production et de transformation des aliments ont déjà été isolées dans de petites régions. En raison des activités agricoles intensives d'aujourd'hui et du plus grand nombre de déplacements des biens et des gens, de telles menaces sont plus difficiles à contenir. Par conséquent, des éclosions – qu'elles soient de source naturelle ou bioterroriste – peuvent se répandre partout au pays et dans le monde dans un délai extraordinairement court.

#### *Responsabilité découlant des incidents environnementaux et associés à la salubrité des aliments*

La contamination de l'approvisionnement en eau à Walkerton (Ontario), en mai 2000, a clairement montré la nécessité d'une reddition de comptes sur le plan environnemental. Même si on a déterminé que l'agriculteur concerné dans l'affaire Walkerton a exercé son rôle d'intendance et qu'il possédait un plan environnemental à la ferme documenté pour le prouver, ce désastre a mis en lumière l'importance de la reddition de comptes sur le plan environnemental.

#### **Questions sociales**

L'industrie agricole et agroalimentaire du Canada fait partie intégrante de l'identité canadienne, sur le plan non seulement environnemental ou économique, mais aussi social. Les Canadiens qui forment le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire résident principalement dans des collectivités rurales. Même si la tendance est de plus en plus aux grandes exploitations agricoles, 98 % des fermes sont gérées par la famille qui en est propriétaire. Le secteur se targue d'être un fournisseur d'aliments sûrs et de grande qualité des pays du monde entier et prend au sérieux les questions associées à la salubrité des aliments et au développement international. Cette position est non seulement économique, mais elle répond à des préoccupations relatives à la santé mondiale et à des besoins fondamentaux comme l'aide alimentaire aux moins fortunés.

Parmi les secteurs clés où l'agriculture et les questions sociales se recoupent, mentionnons les données démographiques, les compétences et l'apprentissage, la salubrité des aliments, le développement international et l'importance de collectivités rurales solides.

#### *Données démographiques*

Selon le Recensement de 2001, la gestion des exploitations agricoles au Canada incombe de plus en plus à des agriculteurs âgés de moins de moins nombreux. Le nombre total d'exploitants agricoles a chuté de 10 % entre 1996 et 2001, passant de 385 600 à 346 200. La proportion d'agriculteurs âgés de moins de 35 ans a diminué, passant de 20 à 12 % entre 1991 et 2001, tandis que celle des agriculteurs de 55 ans ou plus est passée de 32 à 35 %. Les exploitants agricoles ont aussi un âge moyen beaucoup plus élevé que la population active comparable des travailleurs autonomes. Même si les réductions du nombre total d'agriculteurs reflètent peut-être une augmentation de la productivité dans le secteur, un nombre moins élevé de jeunes travailleurs qui se lancent dans ce domaine pourrait causer à l'avenir des pénuries de main-d'œuvre.

#### *Compétences et apprentissage*

Avec l'introduction des nouvelles technologies, des nouveaux produits et des pratiques innovatrices, les activités agricoles exigent des connaissances plus vastes. En outre, les pressions exercées par les exigences en matière d'environnement et de salubrité des aliments, ainsi que la nécessité de prévoir des éclosions

de maladie, la pullulation de ravageurs ou les catastrophes naturelles et de faire face à ces désastres exigent un plus grand nombre de connaissances et de compétences agricoles.

Nombre des compétences nécessaires pour gérer une exploitation agricole se transmettent d'une génération à l'autre. Selon les résultats d'un sondage effectué en 2001, 78 % des agriculteurs du Canada ont commencé à exercer des activités agricoles avec un agriculteur plus expérimenté. Cet apprentissage officieux fonctionne plutôt bien, mais il faut moderniser cette tradition d'encadrement. Les producteurs qui ont une formation post-secondaire sont plus susceptibles de participer à des activités de formation en gestion agricole, mais nombre d'entre eux acquièrent efficacement leurs compétences et connaissances grâce à leurs interactions avec leur famille, les médias, Internet, leurs voisins, le public et des experts-conseils du secteur privé. Pour les gouvernements, le défi consiste à déterminer des mécanismes de perfectionnement des compétences destinés aux producteurs qui ne se sentent pas à l'aise dans des environnements d'apprentissage structurés ou officiels.



### Salubrité des aliments

La salubrité des aliments est une exigence de base dans un système alimentaire moderne. Des sondages montrent que la salubrité des aliments est une préoccupation clé des Canadiens, qui exige de meilleures garanties à propos des aliments qu'ils consomment. Les récents incidents très médiatisés, comme l'éclosion d'ESB en Europe et au Canada, la contamination à la dioxine en Europe et la présence de la bactérie *E. coli* 0157:H7 dans les hamburgers et le jus non pasteurisé en Amérique du Nord met en lumière l'importance de la salubrité des aliments. De tels incidents ont des conséquences économiques et sociales notables causant d'importantes pertes monétaires pour le secteur et, dans certains cas, présentant de graves risques pour la santé.

### Développement international

Un véritable développement durable exige des mesures à l'échelle mondiale. Les pays du monde entier font face à la nécessité d'assurer une meilleure durabilité de leurs secteurs agricoles. Pour les pays en développement et les économies en transition, ce défi est encore plus difficile à relever en raison du manque de ressources et d'infrastructures. Grâce à une solide économie et à un secteur agricole prospère, le Canada est en position d'aider ces pays et leurs agriculteurs en leur fournissant des compétences et des ressources financières.

### Collectivités rurales :

Les forces du Canada – aujourd'hui comme par le passé – reposent sur la solidité et la vitalité de ses collectivités rurales. Le Canada rural apporte une précieuse contribution à l'économie canadienne et à la cohésion sociale de notre nation. Environ le tiers des Canadiens vivent dans des collectivités rurales et éloignées, soutenant et alimentant une économie rurale qui est le fondement de l'économie urbaine, et assumant une grande partie de la responsabilité de gérer avec sagesse les ressources naturelles du Canada. La plupart des producteurs agricoles et de leur famille résident dans ces collectivités.

Les régions rurales et éloignées du Canada sont caractérisées par une économie fondée sur les ressources naturelles qui génère près de 15 % de notre produit intérieur brut et 40 % de nos exportations. Les Canadiens tirent aussi profit des activités touristiques, des commodités et des attraits touristiques que l'on retrouve dans les régions rurales.

Les Canadiens ruraux partagent de nombreux intérêts, objectifs et besoins avec les citadins, mais ils font aussi face à des problèmes uniques. De nombreuses collectivités rurales assistent à un exode de leur population à mesure que le nombre de débouchés diminue. L'un des objectifs importants du développement durable dans les régions rurales est le renforcement des capacités des collectivités rurales et de leurs résidents afin qu'ils puissent déterminer leur propre avenir.



# Le Cadre stratégique pour l'agriculture :

## tenir compte des facteurs environnementaux, économiques et sociaux

Dans les trois sections qui suivent, nous soulignons la façon dont Agriculture et Agroalimentaire Canada tient compte des facteurs environnementaux, économiques et sociaux grâce à son Cadre stratégique pour l'agriculture. Dans la quatrième section, nous examinons comment nous avons l'intention de donner l'exemple en écologisant nos propres activités.

Même si les programmes du CSA sont présentés de façon distincte des trois thèmes de la durabilité environnementale, économique et sociale, il est important de prendre note du fait que chacun des cinq éléments du CSA contribue à plus d'un des trois piliers du développement durable. Par exemple, si nous réussissons à réaliser des objectifs environnementaux, nous serons davantage en mesure de commercialiser nos produits auprès des consommateurs nationaux et internationaux. En fait, la durabilité environnementale sera alors associée à la marque de commerce du Canada. Autre exemple : sur le plan social, la préservation de l'environnement contribue à la beauté esthétique du pays, favorisant le tourisme et permettant aux Canadiens de profiter des paysages ruraux et des installations récréatives.

# Pilier environnemental : garantir nos ressources naturelles pour aujourd'hui et demain

Comme dans de nombreux autres pays, l'agriculture au Canada a subi d'importants changements en réaction aux exigences du marché, aux nouvelles technologies de production, à la transition vers des activités intensifiées et aux progrès scientifiques comme la biotechnologie. Les effets de ces changements sur l'environnement ne sont pas bien compris, mais des études révèlent que certaines des principales pressions environnementales qui découlent de l'agriculture suscitent de plus en plus de préoccupations.

Par le passé, les autorités fédérales et provinciales ont réagi aux pressions agroenvironnementales de façon ponctuelle et plus ou moins indépendante. L'ensemble de programmes et d'activités disparates qu'on retrouve par conséquent d'un océan à l'autre nuit à notre capacité de fournir à l'industrie une approche nationale uniforme ou de faire reconnaître le Canada comme le chef de file de la bonne intendance de l'environnement. Pour ces raisons, les ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux de l'agriculture se sont entendus, en vertu du Cadre stratégique pour l'agriculture, pour accélérer l'adoption de mesures dans les secteurs prioritaires de l'air, de l'eau, du sol, de la biodiversité et de la gestion agroenvironnementale (*voir l'encadré concernant les buts environnementaux*).

Pour faciliter les améliorations de la bonne intendance de l'environnement dans le secteur agricole, AAC investira au moins 650 millions de dollars au cours des cinq prochaines années. Grâce à cet investissement, nous pourrons adapter et intégrer des programmes environnementaux afin d'assurer des avantages maximaux grâce au réaménagement des ressources d'AAC, à l'amélioration des programmes existants et à l'ajout de nouveaux programmes. L'un des aspects importants du CSA est l'utilisation d'objectifs et d'indicateurs qui permettent d'assurer le suivi du rendement et de rendre compte des progrès à cet égard aux citoyens.



## Objectifs relatifs à la gestion et aux résultats environnementaux en vertu du Cadre stratégique pour l'agriculture

- Réduire les risques agricoles et fournir des avantages pour la santé et l'approvisionnement en eau dans les secteurs prioritaires clés suivants : éléments nutritifs, pathogènes, pesticides et conservation de l'eau
- Réduire les risques agricoles et améliorer la qualité des sols dans les secteurs prioritaires clés des matières organiques du sol et de l'érosion du sol causée par l'eau, le vent ou le travail du sol
- Réduire les risques agricoles et améliorer la qualité de l'air et de l'atmosphère dans les secteurs prioritaires clés suivants : émission de particules, odeurs, émissions de gaz qui contribuent au réchauffement de la planète
- Veiller à ce que la biodiversité soit compatible avec l'agriculture dans les secteurs prioritaires clés suivants : accessibilité à l'habitat, espèces en péril et dommages économiques causés par la faune à l'agriculture
- Procéder à une analyse agroenvironnementale de base de toutes les exploitations agricoles afin de déterminer les fermes et les régions qui exigent des mesures correctives
- Préparer un plan environnemental à la ferme ou participer à un plan environnemental à la ferme équivalent destiné à toutes les exploitations agricoles qui, selon les résultats d'analyses agroenvironnementales de base, exigent d'importantes mesures correctives.
- Mettre en œuvre un plan environnemental à la ferme ou un plan environnemental à la ferme équivalent et améliorer l'intendance grâce à l'adoption, en ce qui a trait à la gestion d'éléments nutritifs, des parasites, de la terre et de l'eau, des ravageurs et de la biodiversité, de pratiques écologiques selon les besoins et la situation des exploitations agricoles ou des régions.

Le succès et la durabilité du secteur agricole et agroalimentaire canadien dépend de sa capacité de coexister avec l'environnement naturel. Les programmes jumelés décrits dans le CSA permettront au Ministère, à nos collègues provinciaux et au secteur d'élaborer une approche complète visant à améliorer la durabilité de l'agriculture au Canada. En établissant des objectifs précis reliés à un système d'indicateurs bien élaboré, les programmes environnementaux du CSA permettront à AAC de déployer de plus en plus d'efforts pour garantir un secteur durable.

Pour réaliser nos objectifs environnementaux, AAC mettra sur pied plusieurs nouvelles activités et nouveaux programmes, classés comme suit :

- Élaboration de politiques et de stratégies
- Connaissances et informations
- Résultats à la ferme

### Élaboration de politiques et de stratégies

L'élaboration de politiques et de stratégies vise à fournir au secteur des normes environnementales nationales uniformes et scientifiques et éventuellement un processus de certification agroalimentaire pour le Canada. Cette activité est formée de l'élément suivant : élaboration de normes agricoles (notamment en ce qui concerne la certification agricole).

### Élaboration de normes agricoles (notamment en ce qui concerne la certification agricole)

Cette initiative fournira un solide cadre de certification agroenvironnementale grâce à l'examen des outils existants, notamment des règlements, des normes, des pratiques exemplaires et des codes d'usage, et à l'élaboration d'outils supplémentaires, le cas échéant. Cet élément est formé de trois composantes.

AAC entreprendra d'abord une étude nationale des règlements afin d'examiner la façon dont les diverses administrations réglementent





## Élaborer des normes environnementales qui soutiennent des objectifs environnementaux communs et la certification agroenvironnementale - Étapes de mise en oeuvre

### Étape 1

- Déterminer les mesures prioritaires en fonction de l'analyse des normes existantes, des nouveaux enjeux et d'autres travaux connexes.

### Étape 2

- Élaborer ou améliorer des normes qui définissent les pratiques agroenvironnementales acceptables et les degrés de qualité environnementale souhaités.
- Créer des liens avec les programmes existants.

### Résultats du programme

- Normes environnementales nationales uniformes et scientifiques en matière d'agriculture, qui précisent les résultats et pratiques écologiques appropriées qui permettent de communiquer aux consommateurs le rendement environnemental à la ferme.



l'agriculture sur le plan de l'environnement, avec pour objectif d'échanger des renseignements sur les pratiques exemplaires. La deuxième étape consistera à élaborer des normes relatives à l'intégration aux systèmes et pratiques de gestion utilisées dans l'industrie. Ces normes viseront à réduire les risques agricoles et à améliorer la qualité de l'eau et son approvisionnement, la qualité des sols et celle de l'air et de l'atmosphère, ainsi qu'à favoriser une compatibilité entre la biodiversité et l'agriculture. Grâce à ces normes, qui constituent des outils uniformes et scientifiques, il pourra soutenir le secteur agricole et agroalimentaire en réalisant des progrès manifestes dans les secteurs clés de l'air, de l'eau, du sol et de la biodiversité. Les normes seront élaborées en collaboration avec Environnement Canada. En combinant l'examen de la réglementation et l'établissement de normes, on favorisera l'élaboration d'un processus de certification agroenvironnementale au Canada.

### Connaissances et informations

Grâce à des connaissances et à des informations, nous pourrions élaborer les outils dont les agriculteurs ont besoin pour prendre des décisions éclairées au chapitre de la gestion de l'utilisation des terres. Cet objectif concerne les quatre secteurs de programme suivants : lacunes de la recherche sur les eaux et les éléments nutritifs, recherche à l'appui des activités environnementales à la ferme, Service national d'information sur les terres et les eaux, Programme national d'analyse et de rapport concernant la santé agroenvironnementale.

### Lacunes de la recherche sur les eaux et les éléments nutritifs

Cette étude vise à déterminer et à comprendre les activités des producteurs agricoles qui ont un impact négatif sur le sol, l'eau et l'air, en mesurant l'impact des éléments nutritifs, de tous les types de fumier, d'autres résidus de nature organique et des pesticides.

### Recherche à l'appui des activités agroenvironnementales

Cette recherche a pour objectif de déterminer et d'évaluer les nouvelles technologies et pratiques agricoles qui maintiennent et améliorent la santé de l'environnement et des ressources naturelles associées à la production agricole. Les intervenants du secteur pourront utiliser les informations sur ces technologies qui seront produites et en tirer profit. Quatre éléments composent cette recherche : systèmes et pratiques agricoles, programme d'évaluation des technologies, programme de surveillance de la qualité de l'eau, et échange des connaissances internationales.

*Systèmes et pratiques agricoles :* On exécutera des activités de recherche et développement pour améliorer la compréhension scientifique des interactions entre l'agriculture et l'environnement, ce qui permettra de générer de nouvelles connaissances et d'élaborer des technologies agricoles écologiques. Le principal objectif consiste à acquérir des informations fondamentales afin d'améliorer notre compréhension des interactions entre les éléments nutritifs, les pathogènes et les pesticides, d'une part, et l'eau, l'air, le sol et la biodiversité, d'autre part, dans divers systèmes agricoles. Une compréhension des informations améliorées permettra de formuler de nouvelles pratiques de gestion qui établissent un équilibre entre les préoccupations environnementales, économiques et sociales.

*Évaluation des technologies environnementales destinées à l'agriculture :* Nous sommes en train d'établir ce programme pour évaluer les technologies environnementales innovatrices qui permettent de maintenir et d'améliorer la santé des ressources naturelles associées à la production agricole, et fournir des informations sur cette technologie au profit des intervenants. Le programme permettra de faciliter l'adoption par les agriculteurs et l'industrie de nouvelles technologies durables et de réduire le risque de contamination des sols, de l'eau et de l'air, ainsi que les impacts sur la biodiversité. Des équipes multidisciplinaires d'agriculteurs, d'intervenants de l'industrie, de scientifiques d'AAC et d'organismes non gouvernementaux et de professionnels seront admissibles à un financement au titre du programme. Des projets d'évaluation seront établis dans de véritables fermes modèles qui représentent les industries du lait, du porc, de la volaille, des parcs d'engraissement, des vaches/veaux et qui utilisent des systèmes de production de cultures associées en mélange. Ces fermes modèles seront choisies en collaboration avec des organismes de production nationaux afin de représenter les divers climats et zones de sols du Canada.

*Programme de surveillance de la qualité de l'eau :* On procédera à une évaluation des risques afin de mieux comprendre les contaminants microbiologiques qui découlent du lessivage des terres cultivées et des eaux usées d'origine

agricole dans des endroits où les sources d'eau potable et la baignade récréative pourraient être touchées. L'évaluation mettra l'accent sur les pathogènes d'origine hydrique qui causent des maladies chez les humains. Les résultats serviront à élaborer des mécanismes de surveillance plus efficaces, ce qui contribuera à réduire les risques pour la santé humaine. Ce programme sera lancé en collaboration avec Santé Canada.

*Échange de connaissances internationales :* Le Ministère échangera ses compétences dans le domaine de l'agriculture durable avec des pays peu développés. On utilise des connaissances et technologies pour renforcer les capacités scientifiques, techniques et éducatives dans le but de réduire la pauvreté et de contribuer à la salubrité des aliments.

### Service national d'information sur les terres et les eaux

Ce service fournira des informations en ligne sur les sols, les paysages, l'hydrologie et l'utilisation des terres, ainsi que d'autres données utiles permettant de gérer les terres et les ressources en eau. Ces informations seront surtout de nature agricole et mettront l'accent sur l'environnement. Elles permettront aux producteurs, aux groupes de l'industrie agricole, aux municipalités et au gouvernement d'appuyer des décisions en matière de gestion et d'utilisation des terres. Par exemple, un responsable de l'aménagement des terres pourrait avoir accès au Service par Internet et l'utiliser comme outil pour procéder à une évaluation du zonage des terres. Le Service national d'information sur les terres et les eaux fait partie de la stratégie à long terme du gouvernement du Canada, afin que l'on puisse s'attaquer aux questions liées à l'utilisation des terres et à la qualité de l'eau.

## Évaluation des recherches et des technologies - Thèmes relatifs à la mise en oeuvre

### Thèmes

- La recherche met l'accent sur les lacunes connues relatives à des secteurs comme les éléments nutritifs et l'eau.
- Les nouvelles connaissances mettent l'accent sur les technologies agricoles écologiques.
- L'évaluation des technologies et des systèmes agricoles visent à déterminer les possibilités d'améliorer le rendement environnemental à la ferme.

### Résultats du programme

- Des recherches et des résultats qui entraînent de meilleures pratiques agroenvironnementales et qui permettent l'adaptation au fil du temps des programmes agroenvironnementaux.

## Service national d'information sur les terres et les eaux - Étapes de mise en oeuvre

### Étape 1 (2003-2004)

- Conception des systèmes : inventaire des bases de données existantes, conception de programmes et identification des partenaires.

### Étape 2 (2005-2008)

- Construction de systèmes d'information, établissement de liens entre les bases de données et élaboration d'outils et d'applications qui utilisent des informations.

### Résultats du programme

- Service de gestion, d'interprétation et de distribution des données à l'intention de ceux qui gèrent directement des terres (meilleure prise de décisions)
- Programme intégré qui met à profit l'infrastructure existante



### Programme national d'analyse et de rapport concernant la santé agroenvironnementale

L'information est un besoin commun des décideurs préoccupés par la durabilité. À tous les échelons, les décideurs ont besoin d'informations sur le rendement d'un système donné, les raisons pour lesquelles ce système se comporte ainsi, la mesure dans laquelle le rendement est satisfaisant et la façon dont le système est susceptible de se comporter à l'avenir en réaction, par exemple, à des changements apportés aux politiques et aux programmes. Nous sommes en train de renforcer notre capacité d'élaborer, d'améliorer continuellement et d'utiliser les informations relatives à l'interaction entre l'agriculture et l'environnement, et d'élaborer des outils qui permettent d'assurer le suivi du rendement environnemental global du secteur.

Le Programme national d'analyse et de rapport concernant la santé agroenvironnementale est fondé sur des indicateurs agroenvironnementaux scientifiques existants, indicateurs qui seront améliorés et intégrés aux informations économiques. Ensemble, ces indicateurs peuvent jouer un rôle essentiel dans l'orientation des politiques et la conception des programmes et contribuer à déterminer les options qui seront les plus efficaces. À mesure que les politiques et programmes sont mis en œuvre, ces informations permettront aux décideurs d'analyser et de comprendre les résultats atteints et de prendre des mesures correctives, au besoin. Les informations générées serviront aussi à la création d'une fiche de rendement général accessible aux citoyens, ainsi qu'au suivi du rendement environnemental de l'agriculture canadienne.

Le programme mettra à profit les efforts actuellement déployés par divers experts (scientifiques, économistes, responsables de l'élaboration des politiques) d'Agriculture et Agroalimentaire Canada et nos partenaires dans le but d'élaborer :

- un ensemble complet d'indicateurs agroenvironnementaux – des mesures objectives et scientifiques des conditions environnementales, des risques et des changements découlant des pratiques de gestion agricole – et d'évaluer les progrès en vue d'adapter des pratiques écologiques;
- des outils qui permettent d'effectuer des analyses environnementales des politiques et des programmes agricoles et d'établir un lien entre les indicateurs agroenvironnementaux et des renseignements économiques afin de prévoir de futurs résultats environnementaux et d'évaluer les politiques et programmes actuels et planifiés, afin que les ressources soient affectées de la façon la plus efficace possible;
- approches visant à formuler les impacts environnementaux (habituellement exprimés dans des termes biophysiques) dans des termes économiques, ce qui permettra d'attribuer une valeur monétaire aux coûts et avantages des impacts agroenvironnementaux.

### Résultats à la ferme

Les résultats à la ferme fourniront aux agriculteurs le soutien dont ils ont besoin pour accélérer leurs activités visant à régler les problèmes environnementaux et améliorer notre compréhension des interactions entre l'agriculture et l'environnement. Ce programme est composé des quatre initiatives suivantes : le Programme de planification environnementale à la ferme, le Programme national de gestion des exploitations agricoles, le Programme de couverture végétale du Canada et le Programme national d'approvisionnement en eau.

#### Programme de planification environnementale à la ferme

Cette initiative permettra d'augmenter et d'accélérer la participation des agriculteurs à l'élaboration de plans environnementaux à la ferme partout au Canada. Un plan environnemental à la ferme (PEF) est un processus volontaire et confidentiel qu'utilisent les agriculteurs pour déterminer les risques et avantages environnementaux qui découlent de leurs propres activités agricoles et élaborer un plan d'action visant à atténuer ces risques. Les agriculteurs de certaines régions possèdent une expérience en matière de planification environnementale à la ferme tandis que d'autres ne commencent qu'à comprendre ce concept. Le processus de PEF permet aux agriculteurs d'établir des mesures prioritaires qui répondent

## Indicateurs agroenvironnementaux – Étapes de mise en œuvre

### Étape 1 (2003-2005)

- Mettre à jour et élaborer davantage les indicateurs agroenvironnementaux existants et en faire un compte rendu aux Canadiens.

### Étape 2 (2003-2008)

- Élaborer de nouveaux indicateurs agroenvironnementaux afin de corriger les lacunes, et en faire un compte rendu aux Canadiens.

### Résultats du programme

- capacité d'assurer un suivi des changements du rendement environnemental de l'agriculture, ainsi que de déterminer et de classer par ordre de priorité les secteurs/ressources qui sont soumis aux risques environnementaux les plus importants;
- capacité d'établir des rapports sur le rendement du programme et de les adapter, au besoin;
- établir un lien entre le Programme national d'analyse et de rapport concernant la santé agroenvironnementale et les programmes d'indicateurs d'autres organismes : Environnement Canada, le Système canadien d'information pour l'environnement (SCIE), la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie (TRNEE), l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).





aux préoccupations agroenvironnementales, et qui servent l'intérêt public. Parmi les avantages de la PEF, mentionnons un environnement plus sain pour les familles agricoles et le public. Divers programmes provinciaux de PEF nouveaux et existants sont conformes aux normes et objectifs nationaux. Cela permettra d'assurer, partout au Canada, une approche uniforme à l'égard de la réalisation d'objectifs environnementaux mesurables et significatifs dans les secteurs de l'eau, de l'air, des sols et de la biodiversité.

#### *Programme national de gérance des exploitations agricoles*

Ce programme a pour objectif d'accélérer l'adoption de pratiques de gestion bénéfiques dans les fermes canadiennes et les régions

agricoles. On obtiendra ce résultat en versant des incitatifs à frais partagés aux producteurs pour les encourager à mettre en œuvre des pratiques de gestion bénéfiques (PGB) qui permettent d'atténuer les risques environnementaux à la ferme. Une PGB est une pratique de gestion agricole qui atténue ou réduit au minimum les impacts négatifs et les risques éventuels que représente l'agriculture pour l'environnement.

La transformation des pratiques agricoles et la mise en œuvre de PGB qui protègent l'environnement entraînent des frais. Comme tout le monde tire profit de la protection de l'environnement, il n'est pas raisonnable de s'attendre à ce que les agriculteurs assument tous les coûts qui y sont associés. Le

## Plans agroenvironnementaux - Étapes de mise en œuvre

### Étape 1 (2003) – Analyses environnementales

- Utiliser des informations comme les plans de bassins hydrographiques, les données de sondage et celles de systèmes d'information géographique (SIG) pour déterminer les secteurs à risque élevé dans chaque province/région.

### Étape 2 (2003–2008) – Plans environnementaux à la ferme (PEF)

- Utiliser les PEF pour déterminer les risques environnementaux dans les exploitations agricoles et déterminer les mesures nécessaires;
- Utiliser les PEF pour contribuer à respecter d'autres priorités fédérales (*Loi canadienne sur la protection de l'environnement, Loi sur les pêches, Loi sur les espèces en péril*).

### Étape 3 (2003–2008) – Incitatifs

- Élaborer des critères concernant les primes incitatives.
- Fournir des incitatifs à frais partagés aux producteurs qui ont adopté un PEF afin de les aider à assumer le coût de l'adoption de pratiques de gestion bénéfiques ou des améliorations de l'infrastructure. Des incitatifs ne seront versés qu'aux producteurs qui ont adopté un PEF.

### Résultats du programme

- Les PEF permettent de déterminer les risques et de classer les mesures par ordre de priorité, et fournissent un guichet unique de programmes environnementaux.
- Le Canada améliore sa réputation en tant que chef de file de la production alimentaire écologique.
- Au moins 75 % des exploitations agricoles dont les activités présentent d'importants risques travaillent à l'élaboration de plans agroenvironnementaux d'ici 2008.
- Tant les producteurs que les consommateurs sont avantagés.

Programme national de gérance des exploitations agricoles assumera une partie des coûts de mise en œuvre des améliorations afin d'encourager le producteur à mettre sur pied, en partie ou en totalité, les pratiques décrites dans le plan d'action élaboré durant l'exercice de planification environnementale à la ferme.

#### *Programme de couverture végétale du Canada*

Cette initiative quinquennale vise à promouvoir l'utilisation durable des terres et à assurer l'expansion des terres où poussent des arbres et du fourrage. Le Programme offrira aux propriétaires terriens une trousse d'options composée de quatre éléments :

- Conversion des terres : fournit aux agriculteurs du financement afin de les encourager à convertir des terres cultivées écologiquement vulnérables en terres servant à d'autres fins.
- Aide technique – fournit aux agriculteurs des informations à propos des pratiques de gestion bénéfiques et leur permet d'accélérer l'adoption de ces pratiques.

- Secteurs critiques – mesures de soutien visant à améliorer la santé et la fonction des secteurs situés le long de cours d'eau et d'autres voies d'eau, dans le but d'améliorer l'habitat et de maintenir la qualité de l'eau.
- Brise-vent – fournit aux propriétaires terriens une aide qui les encourage à planter des arbres sur leurs terres agricoles.

Le Programme de couverture végétale fournira aux Canadiens des avantages environnementaux, notamment une moins grande contribution aux niveaux de gaz à effet de serre dans l'atmosphère (grâce à la séquestration de carbone dans le sol), la réduction de l'érosion des sols, un meilleur habitat pour la faune, une meilleure biodiversité, des bandes de protection riveraine, le maintien de la qualité de l'eau et une réduction de la consommation d'énergie.

## Programme de couverture végétale du Canada – Étapes de mise en œuvre

### Étape 1 (2003)

- Utiliser les analyses environnementales et les cartes de vulnérabilité écologiques pour déterminer les terres agricoles écologiquement vulnérables.

### Étape 2 (2003–2008)

- Convertir les terres écologiquement vulnérables en terres destinées aux cultures de plantes vivaces, améliorer les bandes de protection riveraine et les habitats essentiels à la faune et planter des brise-vent.

### Résultats du programme

- Meilleur aménagement des zones de fourrage, des parcours naturels et des habitats critiques dans le but d'atteindre les objectifs fédéraux relatifs aux questions comme le changement climatique et la *Loi sur les espèces en péril*.
- Complément du Programme de pâturages communautaires.

### Programme national d'approvisionnement en eau

Dans le cadre de ce programme, le gouvernement fédéral aidera l'industrie agricole à assurer la planification, l'expansion et la conservation des sources d'eau. Il encouragera aussi les producteurs et groupes d'agriculteurs à utiliser des pratiques durables dans les secteurs agricoles touchés par la sécheresse au Canada. Ce programme permettra à AAC de fournir une aide financière qui permettra de s'attaquer aux problèmes nationaux d'approvisionnement en eau, qui sont considérés comme une priorité pour l'industrie de l'agriculture. Parmi les projets d'aide, mentionnons l'expansion des infrastructures hydrauliques à la ferme, comme les projets de stockage en surface, les pipelines permettant de distribuer l'eau aux pâturages et les puits, ainsi que des infrastructures hydrauliques destinées à des utilisateurs multiples, comme des canalisations d'eau régionales et des installations de chargement de réservoirs.

Le Programme permettra aussi :

- de soutenir les travaux stratégiques visant à déterminer des solutions pour les secteurs qui font face ou prévoient faire face à des problèmes d'approvisionnement en eau;
- de contribuer à l'élaboration de solutions d'approvisionnement en eau à long terme, qui seront particulièrement bénéfiques durant les années de faibles précipitations.

### Programme national d'approvisionnement en eau - Étapes de mise en œuvre

#### Étape 1 (2003)

- Examiner les objectifs du programme

#### Étape 2 (2003-2008)

- Fournir une aide financière permettant de garantir des solutions aux problèmes les plus urgents associés à l'approvisionnement en eau.

#### Résultats du programme

- Transformation des possibilités économiques de croissance à long terme de secteurs ruraux.
- Réduction des risques de pénuries futures d'eau.

## Pilier économique : Un secteur agricole fort et prospère

Les cinq éléments du Cadre stratégique pour l'agriculture contribuent à la viabilité économique du secteur agricole; en effet, ils permettent de renforcer la réputation du Canada à titre de chef de file dans l'apport de produits agroalimentaires sains, de premier choix et écologiques, en plus d'aider les producteurs à mieux tirer parti de cette réputation. Parmi les composantes du CSA qui portent précisément sur la croissance économique, mentionnons des initiatives concernant la salubrité et la qualité des aliments, des programmes axés sur le renouveau et une meilleure rentabilité, diverses activités dans les domaines de la science et de l'innovation, des programmes de gestion des risques de l'entreprise, ainsi que des mesures internationales visant à promouvoir l'image de marque du Canada et à faciliter l'accès des producteurs aux marchés externes.

#### Salubrité et qualité des aliments

La salubrité des aliments a toujours été importante aux yeux des consommateurs, mais des événements importants qui se sont produits récemment dans le monde, par exemple, les foyers d'ESB en Europe et au Canada, ainsi que les préoccupations concernant le bioterrorisme ont amené les consommateurs à accroître leurs connaissances et leurs attentes à cet égard. Dans d'autres domaines liés à la salubrité des aliments, les consommateurs s'y

connaissent de plus en plus, de sorte qu'ils font plus attention à ce qu'ils achètent et exigent une plus grande variété. Pour maintenir leur marché à flot, les fournisseurs de produits agricoles et agroalimentaires élaborent et mettent en place des systèmes visant à prouver aux consommateurs actuels et potentiels que leurs produits respectent les normes de salubrité et de qualité requises. Les fournisseurs profitent de cette nouvelle perception des consommateurs pour acquérir de nouveaux marchés et établir des créneaux commerciaux où les consommateurs peuvent être prêts à payer plus cher.

Par le truchement des activités et du mandat de l'Agence canadienne d'inspection des aliments, des recherches et d'autres activités ainsi que des programmes financés par le Fonds canadien d'adaptation et de développement rural (FCADR), Agriculture et Agroalimentaire Canada a participé activement à des activités



agroalimentaires, ce qui a permis au Canada de conserver sa bonne réputation dans ce domaine. Pour répondre aux demandes croissantes décrites ci-dessus, AAC ainsi que ses homologues provinciaux et territoriaux se sont engagés à réaliser quatre objectifs principaux dans le domaine de la salubrité et de la qualité des aliments en vertu du Cadre stratégique pour l'agriculture :

- protéger la santé humaine grâce à la réduction des risques associés à l'exposition;
- renforcer la confiance des consommateurs en ce qui concerne la salubrité et la qualité des aliments produits au Canada;
- aider l'industrie à satisfaire aux exigences des marchés ou à les dépasser en ce qui a trait à la salubrité et à la qualité des aliments;
- offrir des perspectives à valeur ajoutée grâce à l'adoption de systèmes visant à garantir la salubrité et la qualité des aliments.

Le premier objectif porte essentiellement sur la dimension sociale du développement durable, alors que les trois autres touchent surtout à son pilier économique.

Dans le domaine de la salubrité et de la qualité des aliments, le CSA propose l'apport de quatre programmes. Deux d'entre eux comptent sur le succès d'initiatives actuellement déployées dans le domaine de la salubrité des aliments grâce au financement accordé par le FCADR, soit le Programme canadien de salubrité des aliments à la ferme (PCSAF) et le Programme canadien d'adaptation à la salubrité des aliments (PCASA). Les deux autres programmes visent à soutenir des activités relatives à la qualité et à la traçabilité des aliments, qui ne sont pas explicitement prévues dans le cadre du PCSAF et du PCASA. Dans l'ensemble, ces quatre programmes permettent de financer des activités dans les principaux domaines requis pour renforcer les systèmes visant à garantir la salubrité et la qualité des aliments au Canada.

Comme elles répondent directement aux besoins en matière de développement social grâce à des mesures visant à améliorer la santé humaine, les initiatives concernant la salubrité et la traçabilité des aliments font l'objet d'analyses au chapitre du développement social. Toutefois, à l'instar de tous les programmes du CSA, ces initiatives contribueront aussi à la croissance économique du secteur en incitant les consommateurs à faire davantage confiance aux produits canadiens aussi bien au pays qu'à l'étranger. De même, les initiatives visant à garantir la qualité des aliments — que nous abordons ici parce qu'elles permettent directement d'accroître la rentabilité — facilitent également le développement social du secteur en aidant les Canadiens à améliorer leur qualité de vie.

Selon le CSA, pour garantir la qualité des aliments, il faut établir une structure de régulation nationale destinée à soutenir et à superviser les activités de gestion et d'harmonisation des normes de qualité des produits agricoles et des produits de consommation qui sont reconnus à l'échelle internationale. Des groupes dans les domaines de la production agricole, de l'industrie et de la vente au détail se sont dits intéressés à faire reconnaître leurs normes de qualité des produits par le gouvernement. Grâce à la composante du CSA relative à la qualité des aliments, les groupes qui veulent obtenir ce genre de reconnaissance peuvent demander que leurs normes de qualité des produits soient évaluées par rapport aux critères établis par le gouvernement, afin qu'on puisse déterminer quel genre de processus de reconnaissance il convient d'utiliser. La reconnaissance du gouvernement dans ce domaine doit favoriser la mise en marché des produits de premier choix sur le plan aussi bien international que national, ce qui ne peut que contribuer à la croissance de l'industrie.

Parmi les principales activités d'homologation ou de reconnaissance, mentionnons les suivantes :

- élaborer une stratégie d'homologation pour le Ministère et son portefeuille;
- aider l'industrie à se préparer pour les activités de reconnaissance et d'homologation, ainsi qu'à y participer;
- renforcer les capacités de coordination à l'échelle nationale pour l'homologation dans le domaine agroalimentaire, entre autres sur le plan de la surveillance effectuée par le gouvernement.

Grâce à l'élaboration de normes et de programmes de reconnaissance dans le domaine de la qualité des aliments qui comptent sur la participation du secteur bénévole, AAC soutiendra directement la croissance économique durable du secteur tout en contribuant à l'amélioration de la qualité de vie des consommateurs.

#### **Renouveau**

Les agriculteurs d'aujourd'hui font face à un certain nombre de changements et d'enjeux qui s'y rattachent. Pour être en mesure d'atteindre leurs objectifs, ils auront accès à des programmes et services des secteurs public et privé qui leur permettront :

- d'acquérir les compétences, les connaissances et les outils, ainsi que les mécanismes de gestion des risques, dont ils auront besoin pour bien exploiter une ferme;
- de se perfectionner dans les domaines administratif et technique;
- d'obtenir les compétences requises pour être en mesure de gagner un revenu autrement, s'ils le souhaitent;
- de faire, s'ils le veulent, un autre métier qu'agriculteur après avoir acquis les compétences requises et envisagé les options qui s'offrent à eux;

- d'évaluer le rendement et la rentabilité potentiels de leur entreprise agricole, de renforcer leur capacité de prendre des décisions d'affaires, ainsi que d'explorer et de promouvoir de nouveaux marchés.



#### *Services-conseils aux exploitations agricoles canadiennes*

Ces services remplaceront l'actuel Programme de consultation agricole et offriront un accès à guichet unique à tous les programmes axés sur le renouveau, ainsi que trois groupes de services de planification d'entreprise. Après avoir passé une entrevue d'inscription au programme, les producteurs pourront se prévaloir du service d'évaluation des exploitations agricoles et d'élaboration d'un plan d'action, ce qui leur donnera droit au plus à l'équivalent de cinq jours de services de consultation visant à les aider à élaborer un plan d'activité. On offrira également des services de consultation plus spécialisés dans le domaine de la planification d'entreprise, et les agriculteurs intéressés à rentabiliser leur entreprise peuvent utiliser les services du programme Planification et évaluation pour les entreprises de produits à valeur ajoutée.



### Sensibilisation

Les activités de sensibilisation ont pour objectifs premièrement de fournir de l'information aux agriculteurs afin de les aider à prendre des décisions au sujet de leurs activités commerciales, et deuxièmement, de faire connaître aux membres de ce secteur les initiatives axées sur le renouveau. À l'heure actuelle, des sites Web permettent aux agriculteurs de connaître les points de référence sur lesquels ils doivent se fonder pour évaluer leur rendement, en plus de leur donner accès à des réseaux de mentorat et de soutien des pairs ainsi qu'à des renseignements sur les programmes axés sur le renouveau.

### Tirer parti des perspectives offertes dans le domaine de la science et de l'innovation

Grâce à cette initiative, nous favoriserons la rentabilité du secteur en aidant les agriculteurs à tirer parti des perspectives qui s'offrent à eux dans le domaine en plein essor de la science et de l'innovation. Parmi les activités prévues, mentionnons celles qui consistent à renforcer les réseaux établis pour améliorer le transfert des connaissances, à passer en revue le processus de diffusion de l'information sur les marchés aux agriculteurs, ainsi qu'à examiner le milieu réglementaire et à déterminer quelles initiatives doivent être mises en place pour nous permettre d'offrir de telles perspectives. Ces activités seront intégrées aux initiatives prévues en vertu du CSA dans le domaine de la science et de l'innovation.

### Perfectionnement et apprentissage

Ces activités viseront à renforcer les infrastructures de perfectionnement et d'apprentissage dans l'industrie par le truchement d'organisations comme le Conseil canadien de la gestion d'entreprise agricole (CCGEA), de l'Association des collèges communautaires du Canada et des Conseils sectoriels de Développement des ressources humaines Canada. Le programme permettra d'élaborer des stratégies visant à rendre plus efficaces les établissements

d'enseignement (p. ex., les collèges et les instituts), à évaluer la faisabilité d'un projet pour l'établissement d'un conseil sectoriel, ainsi qu'à axer le site Web, les publications et les ateliers du CCGEA sur les priorités établies dans le CSA.

### Programme de perfectionnement et d'aide à l'apprentissage

Ce programme a pour but de garantir l'accès à des services de formation qui aideront les agriculteurs à décider de leur avenir et à profiter de sources de revenu aussi bien dans le secteur agricole qu'ailleurs. Le programme leur offrira des perspectives de perfectionnement et d'accès à une formation qui les aidera à accroître leurs revenus dans le domaine agricole ou autre. Il leur permettra d'obtenir une formation dans des domaines comme la gestion des affaires, la comptabilité, la finance et la gestion des ressources humaines, ainsi qu'à acquérir les compétences requises pour décrocher un emploi différent ou démarrer une autre entreprise. Les clients admissibles qui veulent acquérir de nouvelles compétences pour tirer parti de débouchés complètement différents peuvent bénéficier d'un soutien financier, par exemple pour les frais de scolarité, de subsistance, de déplacement et d'hébergement.

### Accès à des capitaux

Ce programme vise à accroître les investissements du secteur privé et à améliorer les chances des agriculteurs d'obtenir un financement par emprunt ou par capitaux propres pour des projets agricoles ou agroalimentaires. Parmi les activités prévues, mentionnons l'utilisation accrue de sources de financement au titre du programme de Services-conseils aux entreprises agricoles canadiennes, ainsi qu'une étude visant à déterminer si on pourrait se servir du programme offert en vertu de la *Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et à la commercialisation selon la formule coopérative*

pour offrir des garanties de prêt aux nouveaux agriculteurs; on envisage aussi de passer par Financement agricole Canada afin d'accorder un financement par capitaux propres directement et en partenariat avec d'autres fournisseurs de capitaux.

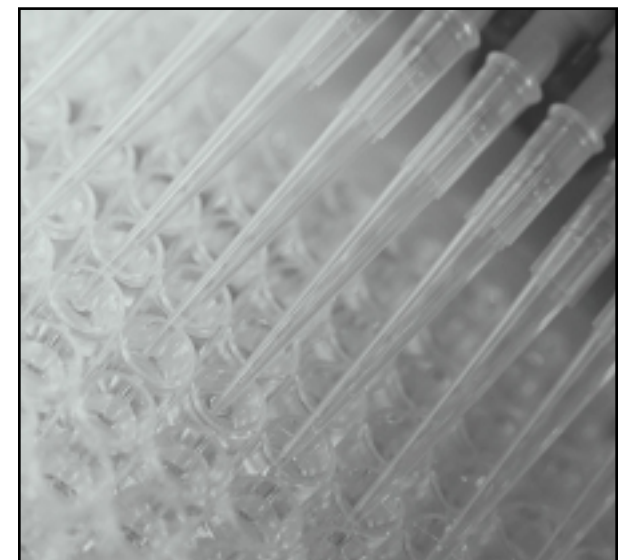
### Science et innovation

Pour devenir le chef de file mondial, le secteur agricole et agroalimentaire doit se tenir à la fine pointe de la science et de l'innovation non seulement en élaborant de nouveaux produits et de nouvelles technologies, mais aussi en améliorant ses activités visant à améliorer la gestion de l'environnement et à garantir la salubrité et la qualité des aliments. Les programmes de science et d'innovation en agriculture ont toujours cherché à aider les producteurs à accroître leur productivité et leurs profits grâce, entre autres, à des systèmes de production plus efficaces qui permettent de produire un plus grand nombre de variétés. À l'intérieur du CSA, on a décidé d'accroître et de réorienter les activités dans le domaine de la science et de l'innovation de façon à soutenir les secteurs prioritaires de ce cadre — l'environnement, la salubrité et la qualité des aliments, le renouveau et la gestion des risques de l'entreprise —, ainsi que les secteurs en plein essor de la biomasse, des bioproduits et des bioprocessus.

Les programmes offerts dans le domaine de la science et de l'innovation selon le CSA sont répartis en trois catégories :

- la réaffectation des ressources publiques dans le domaine de la science;
- la coordination tout au long de la chaîne de valeur;
- l'établissement d'un climat d'innovation.

Les ressources d'Agriculture et Agroalimentaire Canada dans le domaine de la science seront affectées à d'autres éléments du CSA, et on encouragera également les organisations scientifiques qui ne font pas partie du Ministère à soutenir ces priorités. On déploiera une stratégie visant à renforcer les liens et à améliorer la coordination entre les organisations et les gens tout au long de la chaîne de valeur en agriculture (c.-à-d., entre les membres de l'industrie, des producteurs aux vendeurs, en passant par les transformateurs, ainsi qu'entre les établissements universitaires et privés de recherche dans l'industrie, et finalement entre les gouvernements). En favorisant la croissance des établissements de recherche, le perfectionnement des infrastructures et l'accès à des capitaux de recherche pour l'industrie, AAC et nos partenaires renforceront le climat d'innovation au Canada.



Les activités de science et d'innovation prévues dans le CSA favoriseront la durabilité de l'économie du secteur agricole canadien de deux façons : grâce au soutien apporté pour d'autres activités prévues dans le CSA — par exemple, des initiatives visant à protéger l'environnement et à garantir la salubrité et la qualité des aliments — qui contribuent au développement économique, ainsi que grâce à l'aide fournie pour la création de nouvelles perspectives d'affaires et l'amélioration de la productivité.

printanières. À l'intérieur du CSA, on a établi un système de gestion des risques de l'entreprise plus exhaustif et mieux intégré qu'auparavant afin d'apporter les améliorations proposées au cours des examens des programmes de gestion des risques d'AAC effectués en 2000 et 2001.

Selon le CSA, les programmes de gestion des risques de l'entreprise sont répartis en quatre éléments interreliés : le Programme canadien de stabilisation du revenu agricole, l'assurance-production, les programmes d'avances en

- stabiliser le revenu;
- offrir une protection uniforme en cas de catastrophe;
- aider les agriculteurs à répartir leur revenu sur un exercice;
- favoriser l'élaboration d'outils de gestion des risques dans le secteur privé.

#### *Programme canadien de stabilisation du revenu agricole*

Ce programme remplace le Compte de stabilisation du revenu net et le Programme canadien du revenu agricole, transition qui s'effectuera au cours des trois prochaines années. Le nouveau programme fournira aux producteurs un accès à guichet unique simplifié pour la stabilisation du revenu et la protection en cas de catastrophe.

En versant une contribution au programme, les producteurs pourront recevoir des paiements de stabilisation du revenu si celui-ci baisse considérablement par rapport à la marge des années précédentes. Pour obtenir ce genre de protection, les producteurs doivent fournir un dépôt remboursable à 100 %. Il ne s'agit pas d'une prime; les producteurs l'utilisent pour compenser une perte de revenu. S'ils n'essuient aucune perte, le dépôt est utilisé pour leur assurer une protection pendant l'année suivante. Les producteurs peuvent choisir entre divers degrés de protection, même s'ils doivent payer un dépôt minimal pour profiter des avantages de base du programme.

Plus la perte de revenu d'un producteur est importante, plus le gouvernement augmentera le montant de sa contribution destinée à compenser ce genre de perte. En raison de l'aide importante qu'il permet d'apporter aux producteurs qui font face à une perte de revenu, le Programme canadien de stabilisation du revenu agricole a pour but non seulement de stabiliser le revenu, mais aussi de fournir une protection en cas de catastrophe.

#### *Assurance-production*

L'assurance-production tirera parti des programmes d'assurance-récolte existants. À l'heure actuelle, l'assurance-récolte est divisée en une série d'éléments de gestion des risques accessibles dans chacune des dix provinces et administrés par des organismes provinciaux. Les producteurs versent des primes afin d'être protégés contre un certain pourcentage de perte pour une culture en particulier. Le coût des primes pour ce genre de protection est partagé par les producteurs et les gouvernements fédéral et provinciaux.

En vertu du CSA, l'assurance-récolte actuelle — qui est fournie pour des cultures en particulier — sera assortie de mesures de protection pour d'autres produits agricoles qui ne peuvent actuellement être inscrits à une police d'assurance, ainsi que par de nouvelles options de protection comme les garanties relatives aux prix contractuels, l'utilisation des dérivés climatiques et l'approche agro-globale de l'assurance-récolte. On améliorera l'équité et l'uniformité entre les provinces et les secteurs agricoles, et le programme sera coordonné avec le Programme canadien de stabilisation du revenu agricole afin d'éviter les chevauchements. L'assurance-production sera accessible à partir de 2006.

#### *Programmes d'avances en espèces*

Les deux programmes d'avances en espèces actuels, soit le Programme de paiements anticipés et le Programme d'avances printanières, n'ont pas été modifiés en vertu du CSA. Ces programmes permettent de garantir le remboursement d'avances accordées par des organisations de producteurs aux agriculteurs pour la période printanière et au moment de la récolte, ce qui leur permet de stabiliser suffisamment leur revenu pour effectuer une planification d'entreprise à long terme.



#### **Gestion des risques de l'entreprise**

Le Ministère finance depuis longtemps les activités de gestion des risques dans le secteur agricole par le truchement entre autres des programmes d'assurance-récolte, du Compte de stabilisation du revenu net, du Programme canadien du revenu agricole, des programmes d'avances en espèces comme le Programme de paiements anticipés et le Programme d'avances

espèces et les partenariats de gestion des risques avec le secteur privé. Ces quatre programmes contribueront tous de façon importante au développement économique durable du secteur. Ils permettront aux agriculteurs de faire face aux niveaux de risque élevés qui sont le lot du secteur, ainsi qu'aux pressions croissantes résultant de changements rapides par les moyens suivants :



### *Partenariats de gestion des risques avec le secteur privé*

Ces partenariats permettront de fournir une aide financière et technique pour des projets menés par des organisations de produits agricoles ou d'autres organisations du secteur de l'agriculture en vue de l'élaboration d'outils de gestion des risques agricoles dans le secteur privé. Ces outils serviront à gérer les risques agricoles de l'entreprise — par exemple une perte d'exploitation, de capitaux ou de revenu — contre lesquels on ne peut obtenir de protection au titre de programmes de gestion des risques offerts actuellement par le gouvernement ou des services du secteur privé. On ne pourra pas recevoir de financement pour des risques indéterminés, ni pour des risques trop grands de catastrophe.

### **Questions internationales**

L'équipe internationale du Ministère s'est engagée à élaborer avec ses partenaires de l'industrie et des gouvernements provinciaux et territoriaux une stratégie internationale efficace fondée sur la vision nationale du CSA. Cette composante internationale a pour objectifs stratégiques : d'une part, d'amener

les gens au pays et à l'étranger à reconnaître que l'industrie canadienne est tout à fait en mesure de satisfaire aux exigences de qualité dans un marché mondial en constante évolution et très segmenté; d'autre part, d'élargir l'accès de l'industrie canadienne aux marchés étrangers, afin de profiter au maximum de la bonne réputation du Canada.

Pour atteindre ces objectifs, il faudra accroître les perspectives commerciales grâce à une série d'objectifs intégrés à long terme, par exemple :

- favoriser une bonne collaboration tout au long de la chaîne de valeur;
- faire en sorte que les produits agricoles et agroalimentaires canadiens soient reconnus sur les marchés internationaux;
- accroître les services offerts à l'industrie canadienne sur les marchés étrangers;
- surmonter les obstacles actuels aux échanges commerciaux;
- recevoir un soutien accru pour le programme canadien de politiques relatives au commerce agricole extérieur.



Ces mesures se fonderont sur les activités prévues dans le CSA pour le commerce intérieur.

Initialement, le Ministère a décidé de répondre aux besoins touchant les programmes et l'industrie grâce à un certain nombre d'activités qu'il faudrait entreprendre en priorité sans trop tarder. Ces activités nous permettront en général d'obtenir une certaine reconnaissance et d'établir des marchés, ainsi que d'améliorer l'accès aux marchés, de surmonter les obstacles techniques et de favoriser le développement international.

À ces activités internationales, axées principalement sur le développement économique, s'ajoutera la participation d'AAC à des négociations pour la conclusion d'accords internationaux sur des questions environnementales et la salubrité des aliments, par exemple le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et le plan d'application du Sommet mondial sur le développement durable. Nous aidons aussi grandement le Canada à respecter ses engagements formulés dans un certain nombre de traités internationaux, notamment grâce aux initiatives prévues dans le CSA sur le plan du commerce intérieur.

### *Obtenir une certaine reconnaissance et établir des marchés*

Cette initiative porte sur :

- des études de marché;
- des stratégies de communication visant à renforcer l'image de marque du Canada;
- des services d'aide technique offerts aux secteurs de l'industrie dans le domaine de la commercialisation;
- l'élaboration de stratégies commerciales ciblées et novatrices.

Ces activités seront effectuées en partie par une équipe importante de spécialistes en poste à l'étranger grâce au Programme de spécialistes de l'agroalimentaire à l'étranger.

### *Renforcer l'accès aux marchés*

Les activités prévues dans le cadre de cette initiative visent à permettre aux producteurs et aux transformateurs canadiens de tirer parti du fait que les produits agricoles et agroalimentaires du pays sont reconnus à l'échelle internationale pour leur qualité en augmentant leurs ventes à l'étranger; pour ce faire, nous établirons des règles claires en ce qui concerne le commerce international des produits agricoles et favoriserons le plus possible l'accès aux marchés étrangers. Le Ministère adoptera une approche plus stratégique et polyvalente face aux activités visant à s'assurer que les négociations commerciales portent fruit. Cette approche met l'accent sur l'établissement d'accords stratégiques clés et le renforcement de la capacité du Canada de satisfaire aux exigences juridiques de plus en plus importantes des négociations. Agriculture et Agroalimentaire Canada compte également :

- entreprendre des activités d'intervention systématiques en vue de favoriser la libéralisation du commerce;
- renforcer le dialogue entre les intervenants et les provinces dans le domaine agroalimentaire;
- faciliter la tenue de conférences et d'ateliers destinés à l'étude de questions touchant les négociations.

### *Surmonter les obstacles techniques au commerce*

Les questions techniques touchant le commerce peuvent grandement ralentir les activités commerciales. En nous efforçant de surmonter ces obstacles, nous faciliterons l'élaboration de normes et de politiques techniques internationales; au besoin, nous pourrions aussi contester les mesures prises par d'autres pays.



Le Ministère prévoit également :

- renforcer son système de réglementation traditionnel en adoptant une meilleure approche stratégique des questions techniques touchant le commerce;
- faire progresser les questions clés touchant la salubrité et la qualité des aliments ainsi que la protection de l'environnement, qui sont analysées dans le CSA en les présentant à des forums internationaux;
- conclure des accords avec d'autres pays au sujet d'approches multilatérales des enjeux clés adaptées au CSA;
- élaborer un système qui lui permette d'être rapidement informé au sujet des nouveaux enjeux techniques soulevés; ces renseignements pourront ensuite être diffusés aux intervenants dans l'ensemble du pays et permettre au Canada d'établir sa position et, au besoin, de modifier ses normes nationales.

Le Canada s'est engagé à devenir un chef de file du développement international, y compris dans le domaine de l'agriculture. En plus des motifs moraux et humanitaires qui le poussent à agir ainsi, le Canada doit travailler de plus en plus en étroite collaboration avec les pays en développement en raison de leur importance croissante sur les nouveaux marchés et de leur rôle actif au sein d'organisations multilatérales.

*Favoriser le développement international*  
Agriculture et Agroalimentaire Canada favorisera la synergie entre, d'une part, les activités de développement international financées par l'ACDI ainsi que par d'autres organismes de développement (notamment ceux auxquels participe AAC) et, d'autre part, les objectifs du CSA. Cette coopération permettra d'aider :

- les pays en développement à profiter de l'accroissement du commerce;
- le Canada à conclure des accords dans le domaine du développement international;
- le gouvernement canadien à nouer des liens qui lui permettent d'atteindre ses objectifs en ce qui concerne le développement commercial et les politiques dans ce domaine.

Parmi nos principales activités internationales, mentionnons le renforcement des capacités au moyen d'initiatives de formation, ainsi que l'échange de connaissances par le truchement de mesures de réaffectation et de détachement du personnel professionnel et technique. Ces activités viseront à soutenir les autres efforts déployés par le Canada pour aider les pays en développement et les économies en transition à se conformer aux règles de l'OMC; elles permettront également au gouvernement canadien de respecter ses engagements pour la réduction de la pauvreté et le développement agricole durable. En partenariat avec des organismes de développement nationaux et internationaux, le Ministère participera à des projets internationaux visant à apporter une aide technique aux producteurs canadiens qui arrivent à se tailler une place sur les principaux marchés en essor grâce à leur expertise reconnue dans les domaines de la salubrité et de la qualité des aliments ainsi que de la protection de l'environnement. Afin de tirer le meilleur parti possible de cette stratégie, nous collaborerons avec l'industrie afin de saisir les occasions que les travaux effectués dans le domaine du développement international nous offrent et de profiter de l'aide technique fournie à ce chapitre pour conclure des accords relatifs aux politiques commerciales.

## Pilier social : Des collectivités sûres et dynamiques aux perspectives multiples

Le Cadre stratégique pour l'agriculture d'Agriculture et Agroalimentaire Canada porte non seulement sur des questions environnementales et économiques, mais aussi sur des enjeux sociaux. Parmi ceux-ci, mentionnons l'aide qu'il faut apporter aux producteurs et à leur famille afin de leur permettre d'acquérir les connaissances et les compétences dont ils ont besoin pour réussir dans la vie et faire face à des transitions, ainsi que le soutien qu'il convient de fournir aux collectivités agricoles pour qu'elles demeurent viables et continuent de contribuer de façon particulière à la mosaïque culturelle du Canada. Comme il est étroitement lié aux ressources alimentaires du pays, notre ministère a travaillé d'arrache-pied pour s'assurer que la salubrité des aliments demeure un élément essentiel de notre stratégie; pour ce faire, nous avons accru les mesures dans ce domaine afin de protéger la santé de ces Canadiens. Nous avons également dépassé nos frontières pour faire part de notre expertise en agriculture aux pays en développement. Cette nouvelle vision de l'agriculture envisage la dimension sociale du développement durable dans quatre secteurs principaux : la salubrité et la qualité des aliments; le renouvellement; le développement international; les collectivités rurales.

### **Salubrité et qualité des aliments**

La dimension sociale du développement durable est plus facilement associée à la salubrité des aliments qu'à leur qualité.

En mettant l'accent sur la salubrité des aliments, le Ministère s'occupe du bien-être des consommateurs et s'efforce de réduire au minimum les risques et les répercussions d'une toxi-infection alimentaire sur la santé humaine. Deux facteurs importants nous incitent à adopter une meilleure approche



dans le domaine de la salubrité des aliments. Premièrement, les consommateurs sont de plus en plus exigeants au sujet de la salubrité et de la qualité des aliments qu'ils consomment. Deuxièmement, on fait face à de nouveaux risques pour la salubrité des aliments, sur le plan aussi bien des accidents que des actes délibérés.

#### *Systèmes de l'analyse des risques et de la maîtrise des points critiques*

L'application des systèmes de l'analyse des risques et de la maîtrise des points critiques par l'industrie représente une part intégrante du plan établi par AAC relativement à la salubrité des aliments. Ce système reconnu à l'échelle internationale est fondé sur une série de principes utilisés pour cerner, évaluer et maîtriser des risques pour la salubrité des aliments. Tout en tirant parti de ce que l'industrie a déjà réalisé dans ce domaine, AAC offrira des fonds et une aide technique aux producteurs qui doivent élaborer et appliquer des systèmes visant à garantir la salubrité des aliments agricoles. Ces systèmes seront également appliqués ailleurs qu'à la ferme, dans les secteurs de la transformation et de la distribution. De concert avec des associations et des groupes nationaux directement ou indirectement touchés par la production, la commercialisation, la distribution et la préparation des aliments, nous nous efforçons actuellement d'élaborer des stratégies, des outils et des systèmes de gestion des risques afin de garantir la salubrité des aliments tout au long de la chaîne d'alimentation.

#### *Systèmes de traçabilité*

Parmi les autres composantes essentielles du plan que nous avons établi relativement à la salubrité et à la qualité des aliments, mentionnons la mise en place de systèmes de traçabilité par l'industrie. Les épidémies ou la transmission d'agents pathogènes au sein de la chaîne de

production et de transformation des aliments se limitaient auparavant à des zones restreintes. Désormais, l'agriculture industrielle et le mouvement accru des marchandises et des gens font qu'il est beaucoup plus difficile d'enrayer la propagation des maladies. Par conséquent, les épidémies — qu'elles soient de causes naturelles ou l'oeuvre du bioterrorisme — peuvent se propager d'un bout à l'autre d'un pays et aux quatre coins du monde en très peu de temps. Parmi les autres facteurs qui viennent encore compliquer la situation, mentionnons le fait qu'on perd de plus en plus de vue la source d'un produit au fur et à mesure qu'il passe par les étapes de la chaîne de production et de transformation. En cas d'épidémie de toxi-infection alimentaire, on doit retirer du marché un grand nombre de produits agricoles pouvant être touchés afin de prévenir le risque que des produits effectivement contaminés soient conservés. Les systèmes de traçabilité aident à garantir la salubrité et la qualité des aliments. On s'assure que les aliments sont salubres en décelant et en isolant rapidement les risques pour la salubrité à tout moment dans la chaîne de production des aliments.

#### *Partenariat avec Santé Canada*

Nous collaborerons avec Santé Canada pour :

- définir des activités agricoles touchant les normes de salubrité des aliments;
- effectuer des recherches visant à favoriser l'établissement de normes;
- élaborer un programme national intégré de surveillance des pathogènes, afin de déterminer dans quelle mesure l'exposition des humains aux pathogènes de la viande et d'autres sources d'alimentation peut provoquer des maladies entériques dans la population;

- établir un programme intégré de résistance antimicrobienne, qui permet de mesurer l'impact des antimicrobiens utilisés dans le secteur agroalimentaire et celui de l'aquaculture, ainsi que d'autres facteurs de gestion sur l'émergence de la résistance antimicrobienne des pathogènes humains.

La salubrité de nos aliments a de toute évidence des répercussions sociales, car elle touche directement la santé des Canadiens. Les facteurs sociaux sont étroitement liés aux facteurs économiques dans ce domaine. Si nous ne pouvons pas garantir la salubrité de nos aliments, nous perdrons rapidement notre place sur les marchés essentiels. Par contre, les Canadiens auront plus facilement accès aux marchés importants s'ils peuvent mieux garantir la salubrité de leurs aliments.

#### **Renouveau**

Traditionnellement, bon nombre des compétences requises pour exploiter une ferme étaient transmises de génération en génération par apprentissage informel. Cette approche d'apprentissage, qui a donné d'assez bons résultats par le passé, n'est plus adéquate à notre époque en constante évolution. Pour bien réussir en agriculture de nos jours, il faut élargir sa base de connaissances et maîtriser des technologies, des pratiques et des produits novateurs. À mesure que l'exploitation agricole devient de plus en plus



complexe, les producteurs doivent consacrer davantage d'efforts à la gestion des ressources financières et humaines. Tant les nouveaux agriculteurs que ceux qui sont déjà établis dans le secteur sont de plus en plus conscients de l'importance qu'ils doivent accorder à l'acquisition constante de compétences et de connaissances nouvelles pour demeurer concurrentiels.

Grâce à l'acquisition de compétences, à l'adoption de nouvelles technologies, à l'expansion de leurs activités ou à la modification de leurs sélections de produits, la plupart des entreprises agricoles actuelles continueront de bien fonctionner à mesure qu'elles évolueront dans le nouveau siècle. Certaines familles d'agriculteurs à faible revenu devront peut-être tirer parti de perspectives économiques dans d'autres domaines que l'agriculture pour compléter leurs revenus agricoles. À l'heure actuelle, on a établi peu de programmes en vue d'aider les gens à se préparer pour trouver d'autres sources de revenu que dans le secteur agricole, grâce à un emploi à temps plein ou à temps partiel.

La composante du renouveau établi dans le CSA a pour but d'aider les producteurs à contribuer à notre économie et à notre société du savoir, ainsi qu'à en tirer parti. Fondée sur le concept d'apprentissage continu, cette composante permettra d'aider les producteurs à évaluer leur situation et à déterminer le genre d'apprentissage, de formation et de perfectionnement dont ils ont besoin pour réussir en période de transition cruciale. Le programme leur facilitera l'accès à une formation et à des sources de revenu dans d'autres domaines que l'agriculture, ce qui permettra à leur famille de demeurer à la ferme. Le gouvernement fédéral compte offrir aux producteurs une gamme essentielle de programmes et de services nationaux axés sur le renouveau.

### Développement international

Les pays en développement se butent à de nombreux obstacles lorsqu'il s'agit de renforcer leur développement. Par exemple, bon nombre de ces pays ne peuvent satisfaire aux exigences croissantes des pays industrialisés dans les domaines de la salubrité des aliments et de la protection de l'environnement, ce qui les empêche d'établir de bonnes relations commerciales.

Le Ministère doit améliorer son programme de développement international grâce au CSA. En collaboration avec l'Agence canadienne de développement international et le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, nous évaluerons les besoins des pays en développement et élaborerons des propositions de projets relatifs à des initiatives de développement international dans les domaines de l'agriculture et du commerce. Les ministres ont convenu de respecter trois priorités sur le plan du développement international, tout en tenant compte des facteurs socio-économiques en jeu :

- faire preuve de leadership au cours de forums internationaux destinés à soutenir les pays en développement;
- aider les principaux pays en développement à renforcer leurs capacités;
- conclure des accords visant à faire avancer le programme de développement.



Nous participons activement au développement international. Entre autres, nous menons des projets à bien et jouons un rôle dans les activités visant à répondre aux enjeux des pays en développement, par exemple :

- renforcer les capacités commerciales en Égypte;
- gérer les risques pour les entreprises du Chili;
- promouvoir l'agriculture durable dans la région autonome de la Mongolie intérieure, en Chine;
- formuler le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture;
- soutenir le projet laitier conjoint entre le Canada et la Chine.

### Collectivités rurales

Le Canada a été établi grâce au dynamisme et à la vitalité de ses collectivités rurales, et il continue de nos jours à dépendre de ces ressources. Pour que le développement rural soit durable, il faut reconnaître la valeur des collectivités rurales et éloignées pour l'avenir du Canada, accepter leurs différences et utiliser bon nombre des ressources du pays pour répondre aux besoins des personnes qui habitent dans les régions rurales. À l'instar de tout développement durable, le développement rural ne pourra s'effectuer de façon durable que si on porte suffisamment attention aux gens (l'élément social), à leurs entreprises (l'élément économique) et à la manière dont ils traitent l'environnement (l'élément environnemental). L'agriculture durable représente toujours un facteur important à considérer dans le développement rural, car elle permet de garantir la salubrité et la qualité des aliments au Canada et de favoriser considérablement la croissance économique du pays.

Dans son rapport de mars 1997 intitulé *Tenir compte de la réalité rurale*, le Comité permanent de la Chambre des communes sur les ressources naturelles a recommandé au gouvernement

du Canada de formuler une politique rurale complète sur les régions pour le pays. Dans le discours du Trône de septembre 1997, le gouvernement fédéral s'est engagé à suivre cette recommandation, ce qui l'a amené à établir le Partenariat rural canadien. Ce partenariat a pour but de permettre à 29 ministères et organismes fédéraux de créer le climat socio-économique et culturel dont a besoin le Canada rural pour s'épanouir. Dans le cadre de cette initiative, qui a commencé en 1998, les Canadiens qui habitent dans les régions rurales ont été invités à faire connaître leurs opinions par le truchement du Dialogue rural, ce qu'ils peuvent faire jusqu'à ce jour. Après cette interaction initiale, le gouvernement fédéral a établi le Cadre d'action fédéral à l'intention du Canada rural, dans lequel on désigne 11 secteurs dans lesquels le gouvernement doit intervenir en priorité. Les politiques et programmes récents du gouvernement fédéral sont désormais examinés par l'application d'une « lentille rurale », afin que l'on puisse évaluer leurs répercussions sur le Canada rural. En 1998, on a lancé un projet pilote de quatre ans visant à aider les Canadiens qui habitent dans les régions rurales dans leurs activités créatives destinées à promouvoir le développement durable des collectivités. En vertu du Cadre stratégique pour l'agriculture, on a décidé de renforcer le Partenariat rural canadien en y injectant des fonds de l'ordre de 55 millions de dollars pour les cinq prochaines années. On affectera cinq millions de dollars supplémentaires à des projets destinés au renforcement des capacités des collectivités rurales.

À l'hiver 2003, les ministres fédéral, provinciaux, et territoriaux responsables du développement rural ont convenu d'explorer une approche axée sur la collaboration afin de renforcer la vitalité des collectivités rurales, éloignées et du Nord. Ils ont signifié leur intention de poursuivre leurs efforts conjoints en vue d'assurer, le cas échéant, un bon échange

d'informations et une collaboration étroite. À la suite de ces discussions, ils ont décidé d'adopter une approche de politique rurale mieux coordonnée; pour ce faire, ils mettront l'accent sur les conditions culturelles, sociales, environnementales et économiques requises pour que nos collectivités rurales soient dynamiques. Ils doivent tenir d'autres discussions au sujet de la durabilité et de la viabilité à long terme des collectivités.

Les ministres ont convenu qu'ils doivent continuer de tenir compte de principes de collaboration pour établir un cadre national relatif aux politiques rurales. Ils se sont également engagés à élaborer sans tarder un programme de recherche et à établir un plan d'action pour les collectivités rurales axé sur le renforcement des capacités des collectivités rurales.

### Collaboration avec l'Institut international du développement durable

Afin de soutenir les aspects sociaux des activités relatives au développement durable décrites ci-dessus, AAC travaillera de concert avec l'Institut international du développement durable (IIDD) pour mieux définir la dimension sociale de l'agriculture, ainsi que pour élaborer des indicateurs sociaux qui permettront de mesurer et de signaler les progrès accomplis dans ce domaine. Avec notre aide, l'Institut examinera les études actuelles sur les enjeux et indicateurs sociaux qui touchent le secteur agricole et agroalimentaire ainsi que le développement rural; il établira aussi un plan d'action pour l'élaboration d'indicateurs sociaux, afin de garantir le soutien et l'utilisation du programme d'indicateurs agro-environnementaux d'AAC. Au bout du compte, le but est d'établir un ensemble de base d'indicateurs sociaux, qui ressembleraient à ceux actuellement révisés dans le domaine de l'environnement, ainsi qu'un mécanisme de surveillance, d'analyse et de rapport sur la question aux décideurs et au public.



# Prêcher par l'exemple :

## Un ministère qui favorise le développement durable

On demande de plus en plus au secteur privé et aux organisations publiques de respecter l'environnement. L'entrée en vigueur de lois de plus en plus strictes à cet égard et l'élaboration de politiques et d'autres mesures visant à protéger l'environnement contribuent à l'accroissement de ces pressions. Les attentes du public ont également joué un rôle dans ces modifications. Par conséquent, toutes sortes d'organisations veulent de plus en plus réduire l'impact que leurs activités pourraient avoir sur l'environnement.

À titre d'organisation unique la plus importante au Canada, le gouvernement fédéral est très bien placé pour prêcher par l'exemple dans tout le pays par ses propres pratiques. Il contribue au cadre législatif qui régit la façon dont les Canadiens utilisent l'environnement, et ses programmes et services touchent un grand nombre de personnes. Il s'agit du principal employeur, investisseur et propriétaire du pays. Bref, le gouvernement exerce une énorme influence sur les buts, les valeurs et les réalisations du pays.

En tant que ministère du gouvernement fédéral, Agriculture et Agroalimentaire Canada assume en partie ce rôle. Notre responsabilité consiste entre autres à aider le secteur agricole et agroalimentaire à adopter une approche d'affaires axée sur la viabilité; par ailleurs, nous devons aussi mener nos

activités de façon viables. Agriculture et Agroalimentaire Canada participe activement au développement durable dans les opérations gouvernementales (DDOG), une initiative interministérielle visant à trouver et à coordonner les occasions de réaliser l'engagement fédéral d'être un chef de file en matière de développement durable. Notre organisation travaille de concert avec d'autres ministères et organismes participant au DDOG afin d'adopter des méthodes communes de mesure et de rapport. La présente section porte sur les moyens que nous comptons utiliser pour intégrer davantage les principes de développement durable à nos activités, de façon à les rendre plus écologiques.

### Intégrer les principes de développement durable à nos activités

Le développement durable est non pas un état fixe que l'on pourrait atteindre d'un seul coup, mais plutôt un processus dynamique d'amélioration continue. Pour bien progresser dans nos efforts visant à intégrer le développement durable aux processus décisionnels du Ministère relatifs à ses activités, nous nous sommes fixé trois objectifs :

- améliorer les outils accessibles pour l'analyse de notre rendement environnemental;
- définir les processus requis pour mener à bien l'analyse;

- tirer parti des résultats de l'analyse pour améliorer notre rendement environnemental.

Agriculture et Agroalimentaire Canada détient environ 1 100 véhicules, 2 400 immeubles et 955 000 hectares de terrain; en outre le Ministère occupe plus de 82 500 mètres carrés de locaux à bureaux et exploite des centres de recherches, des fermes expérimentales, des pâturages communautaires et des aqueducs. Ces immobilisations nous donnent amplement l'occasion de prouver que nos pratiques sont écologiques.

Comme le recommande le document intitulé *Stratégies de développement durable et opérations gouvernementales : Une approche concertée*, nous appliquons les principes du développement durable dans nos activités :

- en adoptant des pratiques écologiques dans nos achats;
- en améliorant la gestion des déchets, des ressources en eau et des eaux usées;
- en accroissant l'efficacité énergétique des immeubles;
- en faisant un meilleur emploi des véhicules;
- en adoptant des pratiques exemplaires pour la gestion des terres, par exemple en dirigeant l'établissement de plans environnementaux à la ferme pour les terres d'AAC et en prenant les mesures qui s'imposent pour gérer les sites contaminés, les réservoirs de stockage et les halocarbures;



- en élaborant des programmes visant la préparation aux situations d'urgence et l'intervention d'urgence.

AAC s'efforcera de *prêcher par l'exemple* afin de réduire son empreinte écologique.

Pour atteindre cet objectif, le Ministère a établi les deux objectifs à long terme et permanents suivants :

- diminuer son utilisation des ressources naturelles;
- réduire au minimum l'impact de ses activités sur l'environnement.

### Système de gestion de l'environnement

Dans notre première stratégie de développement durable, nous nous sommes engagés de façon permanente à entreprendre l'élaboration d'une approche plus systématique de la gestion environnementale grâce à la mise en œuvre d'un système de gestion de l'environnement (SGE) fondé sur la norme ISO 14001. L'approche initiale portait sur :

- l'élaboration d'un SGE ministériel;
- la gestion des sites contaminés, des réservoirs de stockage des carburants, ainsi que des déchets et produits dangereux;
- la détermination de moyens visant à réduire nos émissions.

Nous continuons d'élaborer et d'améliorer des programmes de gestion de l'environnement dans des domaines prioritaires, ainsi que le Système de gestion de la performance et de l'information environnementale (SGPIE). Ce système permettra à notre ministère de satisfaire aux exigences en matière de reddition de comptes et de comptabilité établies par la loi. Ces exigences portent sur une série de mesures et d'indicateurs du rendement environnemental, ainsi que sur les moyens d'améliorer l'ensemble du rendement dans ce domaine, y compris pour atteindre les cibles de la stratégie de développement durable.

## Système de gestion de l'environnement — Cibles ministérielles

Mars 2004 — En ce qui a trait à la gestion de ses immobilisations, AAC doit établir et faire approuver une politique de gestion de l'environnement et un plan d'action stratégique dans ce domaine pour l'application de son SGE.

- Mesure du rendement : Les versions approuvées d'une politique de gestion de l'environnement et d'un plan d'action stratégique dans ce domaine.

Mars 2005 — Toujours en ce qui a trait à la gestion de ses immobilisations, AAC doit établir une base de données complète pour le Système de gestion de la performance et de l'information environnementales (SGPIE), afin de lui permettre de surveiller son rendement environnemental et de faire rapport à ce sujet.

- Mesure du rendement : Une base de données complète pour le SGPIE.

Mars 2005 — Mettre en place un SGE qui soit conforme aux exigences de la norme ISO 14001.

- Mesures du rendement : Système de gestion de l'environnement documenté; rapport annuel sur le rendement en gestion environnementale; rapport annuel d'examen de la gestion.

Le système sera installé sur nos serveurs Internet ministériels et fournira une interface électronique qui permettra de relier ensemble les systèmes de gestion de l'information actuellement utilisés à AAC. Grâce à ce système, nous comptons :

- créer une base de données et un système de suivi et de rapport sur les immobilisations et l'information environnementale;
- surveiller les progrès accomplis;
- tenir une série d'inventaires exacts dans des domaines clés du rendement environnemental.

### Préparation aux situations d'urgence et intervention d'urgence

Afin de réduire davantage les possibilités d'avoir à réparer, AAC doit étudier de façon systématique la façon dont la direction de chacune de ses installations détermine le type d'accidents ou de situations d'urgence qui peuvent survenir. Le Ministère doit contribuer à élaborer des procédures, des plans ou des programmes visant à prévenir et à atténuer les répercussions possibles sur l'environnement ainsi qu'à intervenir dans les situations d'urgence, si de telles situations se présentent.

Si une situation d'urgence survient, le fait de pouvoir intervenir de façon efficace et structurée contribuera à réduire au minimum

## Préparation aux situations d'urgence et intervention d'urgence — Objectifs du Ministère

Mars 2005 – Mettre en oeuvre des plans d'intervention en cas d'urgences environnementales et mettre au point des procédures de rapport pour les accidents de pollution, de rejet et de déversement pour toutes les installations d'AAC.

- Mesures du rendement : changement en pourcentage dans le nombre des installations ayant mis en oeuvre des plans d'intervention en cas d'urgences environnementales approuvés et qui appliquent des procédures pour le rapport annuel pour les rejets et les déversements dans l'environnement.

les conséquences néfastes sur la santé humaine ou sur l'environnement. En plus des plans d'intervention en cas d'incendie existants, AAC doit établir et mettre à l'essai des plans visant à prévenir, à corriger d'autres types de situations d'urgence pouvant découler des activités menées dans les installations ou sur le terrain, ainsi qu'à intervenir dans ce genre de situations.

### Gestion des terres

Agriculture et Agroalimentaire Canada est propriétaire d'un grand nombre de terres au Canada. Le Ministère doit gérer les risques associés aux réservoirs de stockage, aux sites contaminés et à l'élimination des déchets dangereux de façon à protéger la santé humaine et l'environnement, conformément aux lois applicables et aux pratiques exemplaires

## Gestion des terres — Cibles ministérielles

### Sites contaminés

31 mars 2008 — Terminer toutes les phases applicables de l'évaluation environnementale de l'ensemble des terres d'AAC qui risquent d'être contaminées, ce qui comprend le fait de déterminer, au besoin, le degré de contamination.

- Mesure du rendement : Pourcentage des terres/sites susceptibles d'être contaminés qui ont fait l'objet d'un examen à cet égard.

31 mars 2008 — Décontaminer ou traiter autrement tout site de catégorie 1 (à risque élevé) et de catégorie 2 (à risque moyen) reconnu comme étant contaminé, ou encore les sites reconnus comme ayant besoin de mesures de réduction des risques.

- Mesure du rendement : Pourcentage des sites de catégorie 1 ou 2 reconnus comme étant contaminés, ou encore d'autres sites reconnus comme ayant besoin de mesures de réduction des risques, pour lesquels on a pris des mesures de décontamination ou d'autres moyens pour régler la situation depuis le 31 mars 2003; Nombre de sites de catégorie 1 ou 2 reconnus comme étant contaminés, ou encore d'autres sites reconnus comme ayant besoin de mesures de réduction des risques, pour lesquels on n'a pas encore pris de mesures de décontamination ou d'autres moyens pour régler la situation.

### Réservoirs de stockage

31 mars 2005 — Évaluer, déclasser et éliminer les réservoirs abandonnés, conformément aux lois fédérales applicables.

- Mesure du rendement : Nombre de réservoirs abandonnés qui ont été retirés et éliminés, selon les données annuelles en la matière; Nouveau pourcentage du nombre de réservoirs abandonnés qui doivent être éliminés, selon les renseignements fournis pour l'année.

31 mars 2005 — Mettre en oeuvre des plans d'intervention d'urgence pour les sites contaminés ainsi que des procédures de rapport en cas de déversement aux installations d'AAC dotées de réservoirs de stockage des hydrocarbures.

- Mesure du rendement : Modification en pourcentage du nombre d'installations où l'on a mis en oeuvre un plan d'intervention d'urgence en cas de contamination ainsi que des procédures de rapport en cas de déversement ou de fuite, selon les données annuelles fournies.

31 mars 2007— Garantir l'entière conformité des réservoirs de stockage d'AAC.

- Mesure du rendement : Pourcentage du nombre de réservoirs de stockage qui sont conformes aux dispositions réglementaires applicables, selon les données annuelles présentées.





de gestion dans ce domaine. Dans le cadre de la gestion de l'utilisation des terres, on accorde la priorité aux efforts de décontamination, et le nombre de terres pour lesquelles d'autres mesures s'imposent baisse de plus en plus.

Nous intégrerons dans notre processus de gestion des terres les pratiques exemplaires suivantes préconisées par le gouvernement fédéral :

- détermination, classification et évaluation des sites qui nous préoccupent;
- gestion des risques pour la santé humaine et l'environnement, grâce à l'évaluation des risques et aux techniques de confinement, d'atténuation et de décontamination.

### **Améliorer la gestion de l'énergie**

Les Canadiens dépendent de l'énergie pour assumer les tâches et les fonctions de la vie quotidienne. La consommation d'énergie a des effets nocifs sur l'environnement. Toutefois, une utilisation efficace de l'énergie permet de réduire la consommation, les coûts, et les émissions de gaz nocifs, y compris les gaz à effet de serre.

De concert avec d'autres ministères fédéraux, nous nous efforcerons d'adopter un certain nombre de pratiques exemplaires afin d'améliorer notre efficacité énergétique. Parmi celles-ci, mentionnons les suivantes :

- examiner notre utilisation de l'énergie;
- établir des plans de gestion de l'énergie;
- fournir la formation requise sur l'efficacité énergétique aux exploitants et aux gestionnaires d'immeubles;



## **Améliorer la gestion de l'énergie — Cibles ministérielles**

### **Émissions de gaz à effet de serre**

Mars 2010 — Réduire les émissions de gaz à effet de serre attribuables à la consommation d'énergie dans nos immeubles jusqu'à 8,5 % au-dessous du taux d'émissions prévu pour 2010, d'après les pratiques d'affaires usuelles en 1998. S'il atteint cette cible, le Ministère aura réussi à générer 10 055 tonnes d'émissions de gaz à effet de serre (d'équivalent-CO<sub>2</sub>) par année.

- **Mesure du rendement :** Pourcentage total des émissions (d'équivalent-CO<sub>2</sub>) attribuables à la consommation d'énergie dans tous les immeubles d'AAC, d'après les données annuelles fournies aux responsables du programme *De l'ordre dans la « grande maison fédérale »* (OGOMF).

### **Halocarbures**

Par rapport aux niveaux de 2003, réduire chaque année le potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone (PAO) et le potentiel de réchauffement de la planète (PRP).

- **Mesure du rendement :** Élaboration et application des mesures révisées de la Stratégie de gestion des halocarbures; mise à jour annuelle de l'inventaire du matériel et des frigorigènes, et rapport sur les taux de variation par rapport à l'année précédente pour le PAO et le PRP d'AAC.

- mettre en œuvre toutes les mesures pour l'amélioration du rendement énergétique qui sont attrayantes sur le plan économique.

### **Gestion du parc automobile**

On impute aux transports une proportion notable des émissions de gaz à effet de serre du Canada, de même que d'autres polluants, notamment l'ozone troposphérique, l'oxyde nitreux, les composés organiques volatils et les particules fines. Avec notre parc de 1 100 véhicules, nous contribuons à ces problèmes de qualité de l'air. En gérant notre parc de

façon avisée, nous pouvons toutefois réduire les émissions pour respecter la loi et les objectifs stratégiques (dont les engagements pris en vertu du Protocole de Kyoto); limiter les produits secondaires et les déchets liés à l'emploi des véhicules et comprimer les coûts.

Nous continuerons de chercher à adopter un certain nombre de pratiques exemplaires dans la gestion de notre parc automobile, notamment :

- la gestion des véhicules conformément aux objectifs économiques et environnementaux exposés dans la politique du Conseil du Trésor sur les véhicules automobiles;
- l'optimisation de l'efficacité des carburants et l'emploi de carburants de rechange;
- la réduction du kilométrage et du parc de véhicules du Ministère;
- l'achat de véhicules d'une taille adaptée à l'usage prévu; et
- la vérification des émissions sur une base régulière.





## Gestion du parc automobile — Cibles ministérielles

2010 — Réduire les émissions de gaz à effet de serre attribuables à la consommation de carburant des véhicules et du matériel non automobile d'AAC jusqu'à 8,5 % au-dessous du taux d'émissions prévu pour 2010, d'après les pratiques d'affaires usuelles en 1998.

- Mesure du rendement : Pourcentage total d'émissions (équivalent-CO2) attribuables à la consommation de carburant des véhicules et du matériel non automobile d'AAC, d'après les données annuelles fournies aux responsables du programme OGMF.

### Gestion des déchets

La gestion des déchets est l'appellation officielle désignant la réduction, la réutilisation, le recyclage et la régénération des déchets. Elle a pour objectifs la réduction des effets négatifs des sites d'enfouissement, de la

consommation des ressources et des émissions de gaz à effet de serre. La gestion des déchets vise aussi à comprimer les coûts, à se conformer aux règlements et à satisfaire aux attentes du public.

## Gestion des déchets — Cibles ministérielles

31 mars 2006 — AAC doit avoir procédé à la vérification de la gestion des déchets à ses principales installations.

- Mesure du rendement : Nombre de vérifications de la gestion des déchets effectuées.

31 mars 2007 — D'après les résultats des vérifications, AAC doit avoir élaboré et appliqué des plans de réduction des déchets pour chacune des installations désignées.

- Mesure du rendement : Nombre d'installations où des plans de réduction des déchets ont été mis en œuvre et mis à jour, et progrès signalés annuellement; Pourcentage de réduction du nombre de déchets solides envoyés ailleurs pour être enfouis, d'après les données annuelles fournies.

### Gestion de l'eau et des eaux usées

Le Canada est un pays bien nanti en ressources hydriques, et les Canadiens sont parmi les plus gros utilisateurs d'eau du monde entier. De plus en plus, cependant, ils s'aperçoivent de l'importance de la conservation de l'eau et nos efforts en ce sens, tant à la maison qu'au travail, permettent la sauvegarde de cette ressource et la compression des coûts. Agriculture et Agroalimentaire Canada intégrera dans ses propres opérations de gestion de l'eau les pratiques exemplaires suivantes préconisées par le gouvernement fédéral :

- établir les possibilités de faire des économies d'eau;
- dresser et mettre en œuvre des plans de conservation de l'eau et optimiser l'efficacité de l'utilisation de l'eau;
- tenir compte du matériel utilisant l'eau de façon efficace lors des prochains achats;
- utiliser des eaux ménagères pour l'irrigation et l'aménagement paysager lorsque cela est possible.

## Gestion de l'eau et des eaux usées — Cibles ministérielles

31 mars 2006 — AAC doit avoir effectué la vérification de la gestion de l'eau et des eaux usées à ses principales installations.

Mesure du rendement : Nombre de vérifications de la gestion de l'eau et des eaux usées effectuées.

31 mars 2007 — D'après les résultats de ces vérifications, AAC doit avoir élaboré et appliqué des plans de réduction de la consommation de l'eau et de la production des eaux usées pour chacune des installations principales qui ont fait l'objet d'une vérification.

- Mesure du rendement : Nombre d'installations où des plans de réduction de la consommation de l'eau et de la production des eaux usées ont été appliqués et mis à jour, et progrès signalés annuellement; Pourcentage de réduction de la consommation de l'eau et de la production des eaux usées signalé annuellement.

### Achats

L'écologisation des achats correspond à l'approvisionnement en biens et services qui permettent de réduire la consommation des

ressources, les déchets, les émissions de gaz à effet de serre, ainsi que les risques pour l'environnement et la santé humaine.

## Achats — Cibles ministérielles

2004 — Fournir une formation sur l'écologisation des achats à tous les gestionnaires de service et au personnel de gestion des immobilisations/des achats dans la région de la Capitale nationale.

- Mesure du rendement : Nombre de séances de formation et d'employés qui y ont participé au cours d'une année civile.

2005 — Fournir une formation sur l'écologisation des achats au personnel des achats d'AAC.

- Mesure du rendement : Nombre de séances de formation et d'employés qui y ont participé au cours d'une année civile.

# Établir les cibles et mesurer le rendement

Pour s'assurer qu'il fait les progrès nécessaires en vue d'atteindre les objectifs en matière de développement durable et ceux établis par le Cadre stratégique pour l'agriculture, le ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire du Canada a élaboré un ensemble de modèles logiques lié aux divers éléments de l'Accord sur le CSA. On a déjà établi, dans le présent document, le lien qui existe entre le CSA et les trois piliers du développement durable – environnement, économie et société. Dans la présente section, les activités, les produits, les cibles, les résultats et les objectifs liés à chaque pilier sont définis de façon détaillée selon les composantes du CSA – environnement, salubrité et qualité des aliments, renouveau, science et innovation, gestion des risques de l'entreprise – de même que sur le plan international.

Les modèles logiques fondés sur les résultats présentés plus loin illustrent la stratégie détaillée qui sous-tend les composantes du CSA, et la séquence logique doit suivre les résultats prévus de la composante pour atteindre les résultats souhaités. Ces modèles logiques détaillés et les indicateurs de

rendement qu'ils contiennent font partie de la stratégie de mesures du rendement du Ministère pour le CSA. Une lecture de bas en haut permettra de mieux comprendre les modèles logiques puisqu'on verra ainsi comment des activités, des réalisations attendues et des cibles précises permettront d'atteindre les résultats souhaités, le tout appuyant l'objectif stratégique global, inscrit en haut de chaque tableau. Il ne faut pas oublier que l'élaboration de modèles logiques est un processus itératif.

En plus des rapports sur chaque composante, on préparera un rapport sur la santé du secteur qui présentera les répercussions globales du CSA sur le secteur. Les signataires de l'Accord sur le CSA se sont engagés à présenter chaque année des rapports sur les progrès du Cadre stratégique pour l'agriculture. Ces deux rapports nous permettront de mieux comprendre les progrès que vous réalisez sur le plan des objectifs en matière de politique stratégique. Les principaux renseignements seront résumés dans notre rapport annuel sur le rendement du Ministère.

## MODÈLE LOGIQUE DU CSA SUR L'ENVIRONNEMENT

### RÉSULTAT STRATÉGIQUE D'AAC

**Santé de l'environnement** – Faire du Canada le chef de file mondial en matière d'utilisation des ressources environnementales et ce, d'une façon qui garantit la qualité et la disponibilité de ces ressources pour les générations présentes et futures.

### PRIORITÉ MINISTÉRIELLE

Atteindre la durabilité environnementale du secteur et faire des progrès dans le domaine du sol, de l'eau, de l'air et de la biodiversité.

### RÉSULTATS FINAUX

- Meilleure gérance de la part des producteurs agricoles sur le plan du sol, de l'eau, de l'air et de la biodiversité.



### INDICATEURS DE RENDEMENT

- Étendue des terres agricoles présentant divers niveaux de teneur en azote résiduel et de phosphore
- Étendue des terres agricoles présentant différents niveaux de risque de contamination de l'eau par l'azote et le phosphore
- Étendue des terres agricoles présentant divers niveaux de risque d'érosion des sols par l'eau
- Taux annuel d'accumulation de carbone dans les sols
- Quantité de gaz contribuant au réchauffement de la planète émis par les exploitations agricoles
- Changement de la disponibilité des habitats fauniques sur les terres agricoles

## MODÈLE LOGIQUE DU CSA SUR L'ENVIRONNEMENT (suite)

### CIBLES

D'ici 2008 :

- Une réduction de la teneur moyenne en azote résiduel d'origine agricole.
- Une réduction du risque de contamination de l'eau par l'azote d'origine agricole.
- Une réduction du taux moyen estimatif d'érosion hydrique des terres agricoles.
- Un accroissement de la variation annuelle en teneur en carbone des sols agricoles.
- Une réduction des gaz à effet de serre dans le secteur de l'agriculture.
- Une augmentation de l'indice total de disponibilité de l'habitat agricole.
- La réalisation d'une analyse environnementale de base pour déterminer si l'exploitation et (ou) la région agricole représente un risque important pour l'environnement.
- La réalisation d'un plan environnemental à la ferme ou d'un plan environnemental à la ferme équivalent pour toutes les fermes lorsque l'activité agricole représente un risque important établi au cours du processus susmentionné.
- La mise en œuvre d'un plan environnemental à la ferme ou la participation à un plan environnemental à la ferme équivalent dans au moins 75 p. 100 des fermes où l'on a établi que l'activité agricole représente un risque important, risque établi au cours du processus susmentionné et, par le fait même, l'adoption des mesures nécessaires pour l'amélioration de la gestion des éléments nutritifs, des ravageurs, des terres et de l'eau, des nuisances et de la biodiversité, selon les besoins et la situation de chaque ferme et de chaque région.

## MODÈLE LOGIQUE DU CSA SUR L'ENVIRONNEMENT (suite)

### RÉSULTATS INTERMÉDIAIRES/ IMMÉDIATS

- Mise en œuvre accrue de pratiques bénéfiques sur le plan environnemental de la part des producteurs agricoles en matière de gestion des terres et de l'eau, de l'air et de la biodiversité
- Mise en œuvre accrue de nouvelles technologies, de pratiques novatrices et de processus modernes par les producteurs agricoles, visant à atténuer les risques de l'activité agricole et à accroître les bienfaits pour l'environnement
- Conversion aux plantes vivaces chez les producteurs agricoles qui exploitent des terres agricoles écologiquement sensibles
- Mise en place de brise-vent par les producteurs agricoles
- Augmentation de la capacité des producteurs agricoles de tout le Canada à faire face à des situations de sécheresse
- Niveau de normalisation de la part du gouvernement fédéral et de ses partenaires pour l'élaboration, la tenue et l'utilisation des bases de renseignements sur l'utilisation des terres et de l'eau dans tout le Canada
- Sélection des producteurs qui devront mettre en place les mesures environnementales accélérées, le plan environnemental à la ferme (PEF) et/ou le plan environnemental à la ferme équivalent (PEFE)
- Conclusion des analyses provinciales portant sur les terres agricoles

### INDICATEURS DE RENDEMENT

- Nombre de pratiques de gestion bénéfiques (PGB) utilisées par les producteurs agricoles
- Nombre de technologies environnementales novatrices utilisées par les producteurs agricoles.
- Modification du niveau de conversion aux plantes vivaces chez les producteurs agricoles qui exploitent des terres agricoles écologiquement sensibles
- Nombre d'hectares de terres protégées.
- Nombre d'acres de terres irriguées.
- Niveau de normalisation de la part du gouvernement fédéral et de ses partenaires pour l'élaboration, la tenue et l'utilisation des bases de renseignements sur l'utilisation des terres et de l'eau dans tout le Canada.
- Nombre de producteurs agricoles ayant mis en œuvre un PEF et/ou un PEFE.
- Niveau de couverture des analyses provinciales portant sur les terres agricoles canadiennes.



## MODÈLE LOGIQUE DU CSA SUR L'ENVIRONNEMENT (suite)

RÉALISATIONS ATTENDUES (PROJETS LIÉS AUX RÉSULTATS)	INDICATEURS DE RENDEMENT
<ul style="list-style-type: none"> <li>Intégration des politiques à la politique du gouvernement du Canada portant sur les priorités nationales et internationales en matière d'environnement</li> <li>Harmonisation de la politique et des programmes fédéraux et internationaux au CSA</li> <li>Évaluation et révision des technologies environnementales novatrices destinées à être utilisées par les producteurs et les entreprises du secteur agricole</li> <li>Programme national d'analyse et de rapport concernant la santé agroenvironnementale (PNARSA)</li> <li>Développement des capacités et des connaissances par le biais du Service national d'information sur l'agroclimat (SNIA)</li> <li>Élaboration de normes nationales pour mesurer la contribution des producteurs agricoles à un environnement durable</li> <li>Mise en œuvre de nouvelles connaissances, d'outils et de processus novateurs dans les domaines suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>Évaluation, utilisation et santé des sols</li> <li>Qualité et quantité des ressources en eau</li> <li>Qualité de l'air</li> <li>Biodiversité</li> <li>Lutte antiparasitaire intégrée</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Harmonisation de la politique d'AAC et des politiques nationales et internationales en matière d'environnement.</li> <li>Nombre d'accords de collaboration avec les partenaires qui permettront d'établir des normes nationales.</li> <li>Nombre de nouveaux outils scientifiquement validés, comme les rapports, les cartes, les bases de données et les ressources Web interprétatives conçues pour AAC et l'utilisation à la ferme (p. ex. SNITE, PNARSA, SNIA et NCGAVS).</li> <li>Ampleur de la participation des partenaires et des autres ministères dans l'élaboration d'indicateurs agroenvironnementaux.</li> <li>Nombre de nouvelles pratiques de gestion bénéfiques (PGB) mises en œuvre pour les producteurs agricoles.</li> <li>Nombre de technologies environnementales novatrices évaluées aux fins d'utilisation par les producteurs agricoles.</li> <li>Nombre et quantité de méthodes, de technologies, de produits et d'information pour <ul style="list-style-type: none"> <li>l'évaluation, l'utilisation et la santé des sols</li> <li>la qualité et la quantité des ressources en eau</li> <li>la qualité de l'air</li> <li>la biodiversité</li> <li>la lutte antiparasitaire intégrée</li> </ul> </li> </ul>

## MODÈLE LOGIQUE DU CSA SUR L'ENVIRONNEMENT (suite)

RÉALISATIONS ATTENDUES (PROJETS LIÉS AUX RÉSULTATS)	INDICATEURS DE RENDEMENT
<ul style="list-style-type: none"> <li>Programme d'évaluation des technologies environnementales en agriculture (ETEA)</li> <li>Service national d'information sur les terres et les eaux (SNITE)</li> <li>Planification environnementale à la ferme (PEF)</li> <li>Pratiques de gestion bénéfiques (PGB)</li> <li>Programme de couverture végétale du Canada</li> <li>Programme national d'approvisionnement en eau (PNAE) et Programme d'aménagement hydraulique rural</li> <li>Projets hydrauliques particuliers</li> <li>Programme de brise-vent pour les producteurs agricoles des Prairies</li> <li><i>Plan d'action 2000</i> du gouvernement du Canada sur le changement climatique (<i>Plan d'action 2000</i>)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'évaluations des technologies environnementales novatrices terminées.</li> <li>Accès au SNITE pour les intervenants.</li> <li>Nombre de provinces ayant mis en place des programmes de planification environnementale à la ferme (PEF) qui respectent le modèle national.</li> <li>Nombre de publications, de cours de formation et de démonstrations sur les pratiques de gestion bénéfique (PGB).</li> <li>Nombre de demandes approuvées afin de faciliter la conversion aux plantes vivaces des producteurs agricoles qui exploitent des terres agricoles écologiquement sensibles, l'amélioration des zones riveraines et la mise en place de brise-vent.</li> <li>Nombre de projets sur l'eau approuvés.</li> </ul>

## MODÈLE LOGIQUE DU CSA SUR L'ENVIRONNEMENT (suite)

### ACTIVITÉS

- Élaborer des normes agricoles (y compris la certification agricole).
- Élaborer un cadre à l'intention des agriculteurs canadiens pour la certification agroenvironnementale, c'est-à-dire examiner les outils existants, notamment les règlements, les normes, les pratiques exemplaires et les codes de pratique (composantes de l'étude nationale des règlements, de l'élaboration de normes et de la certification agricole).
- Cerner et comprendre les activités des producteurs agricoles qui ont des répercussions négatives sur les sols, l'eau et l'air, c'est-à-dire mesurer les répercussions des éléments nutritifs, de tous les fumiers et autres résidus organiques et pesticides.
- Effectuer des recherches fondamentales dans tout le Canada afin de mieux comprendre et de gérer plus efficacement les répercussions des pratiques agricoles sur l'environnement et de trouver de nouvelles solutions technologiques aux principaux problèmes des intervenants du secteur agricole (programme d'évaluation des technologies environnementales en agriculture (ETEA) – composante Systèmes et pratiques d'agriculture).
- Les scientifiques d'AAC, en collaboration avec le secteur privé, répertorieront et évalueront les technologies de pointe afin de réduire au minimum la contamination des sols, de l'eau et de l'air, de promouvoir une réduction de l'utilisation de l'énergie et d'améliorer l'efficacité de l'énergie utilisée, d'utiliser davantage l'énergie renouvelable et d'améliorer la compatibilité entre l'agriculture et l'environnement (ETEA – composante Évaluation des technologies).
- En collaboration avec Santé Canada, les scientifiques d'AAC élaboreront et mettront en œuvre des mécanismes de contrôle plus efficaces afin de réduire les risques pour la santé humaine (composante Surveillance de la qualité de l'eau).
- AAC échangera ses connaissances dans le domaine de l'agriculture durable avec des pays moins développés (composante Partage des connaissances à l'échelle internationale).
- Fournir aux gens qui prennent des décisions sur l'utilisation des terres les meilleurs renseignements sur les terres et les eaux de même que des systèmes de soutien aux décisions qui permettent de prendre de meilleures décisions grâce à un accès aux compétences techniques et aux renseignements spatiaux.
- Améliorer les indicateurs agroenvironnementaux actuels et en créer de nouveaux afin de fournir des renseignements aux décideurs du domaine agricole à l'échelle nationale, provinciale ou régionale.
- Élaborer des modèles économiques/environnementaux intégrés et des outils de prévision à l'intention des décideurs du domaine agricole.
- Élaborer des modèles économiques afin de quantifier les coûts et les avantages des changements environnementaux en agriculture pour les agriculteurs et la société.
- Élaborer un processus d'analyse agroenvironnementale pour le secteur agricole canadien afin de cerner les risques environnementaux réels et potentiels associés aux activités agricoles.
- Fournir aux producteurs du matériel éducatif lié à l'élaboration de PEF.

## MODÈLE LOGIQUE DU CSA SUR L'ENVIRONNEMENT (suite)

### ACTIVITÉS (suite)

- Fournir du financement aux producteurs afin d'encourager l'adoption de pratiques de gestion bénéfiques (PGB) à la ferme dans le domaine de la gestion des éléments nutritifs, de la lutte antiparasitaire intégrée, de la gestion des terres et des eaux, de la gestion des nuisances et de la gestion de la biodiversité.
- Élaborer et mettre en œuvre un programme d'encouragement à l'intention des producteurs agricoles afin qu'ils convertissent les terres agricoles écologiquement sensibles en culture de plantes vivaces (composante Conversion de la terre).
- Fournir une aide technique aux gestionnaires des terres afin d'encourager l'adoption de l'utilisation plus durable des terres et de pratiques de gestion des terres adaptées aux terres écologiquement sensibles et aux zones critiques (composante Aide technique).
- Fournir une aide financière aux producteurs pour appuyer des pratiques adéquates de gestion du bétail et des cultures dans les zones riveraines, afin d'amoindrir les répercussions des contaminants agricoles (p. ex. le fumier du bétail, les pesticides utilisés sur les cultures annuelles) sur les cours d'eau et pour maintenir ou améliorer la qualité de l'eau, la biodiversité et l'état général des rives (composante Zones critiques).
- Appuyer la plantation d'arbres et d'arbustes à des fins non forestières chez les producteurs agricoles du Canada afin d'en tirer des avantages agricoles et environnementaux liés à la conservation des sols et des eaux, d'améliorer l'efficacité énergétique et l'habitat faunique et de piéger le carbone de l'atmosphère (composante Brise-vent nationaux).
- Fournir une aide technique et financière aux Canadiens des milieux ruraux pour la création d'une infrastructure d'approvisionnement en eau dans toutes les provinces (composante Infrastructure).
- Entreprendre un travail stratégique qui permettra d'améliorer l'ensemble des connaissances sur les ressources en eau et d'améliorer la capacité de prise de décisions des personnes habitant les zones rurales agricoles concernant l'aménagement des eaux (composante Études stratégiques).

## MODÈLE LOGIQUE DU CSA SUR LA SALUBRITÉ ET LA QUALITÉ DES ALIMENTS

### RÉSULTAT STRATÉGIQUE D'AAC : SÉCURITÉ DU SYSTÈME ALIMENTAIRE

Faire du Canada le chef de file mondial en matière de production, de transformation et de distribution d'aliments sûrs et fiables qui correspondent aux besoins et aux préférences des consommateurs.

### PRIORITE MINISTERIELLE : SALUBRITÉ ET QUALITÉ DES ALIMENTS

Réduire au minimum les risques pour la santé humaine liés aux aliments et les répercussions de ces risques, accroître la confiance des consommateurs et améliorer la capacité du secteur de respecter ou de surpasser les exigences du marché en ce qui a trait aux produits alimentaires.

#### RÉSULTATS FINAUX

- Protection de la santé des Canadiens par une réduction des expositions aux dangers.
- Confiance des consommateurs à l'égard de la salubrité et de la qualité des aliments produits au Canada.
- Capacité de l'industrie de respecter ou de surpasser les exigences du marché en ce qui a trait à la salubrité et à la qualité des aliments.
- Possibilités à valeur ajoutée grâce à l'élaboration et à l'adoption d'un système d'assurance de la salubrité et de la qualité des aliments.

#### INDICATEURS DE RENDEMENT

- Réduction de l'exposition humaine aux dangers agroalimentaires.
- Augmentation de la confiance des consommateurs à l'égard de la salubrité et la sécurité des aliments provenant du Canada.
- Amélioration du rendement relatif des entreprises canadiennes par rapport aux entreprises des autres pays pour ce qui est du respect et du dépassement des exigences en matière de salubrité et sécurité des aliments.
- Nouveaux marchés possibles grâce à l'adoption d'un système d'assurance canadien en matière de qualité et de salubrité des aliments.



## MODÈLE LOGIQUE DU CSA SUR LA SALUBRITÉ ET LA QUALITÉ DES ALIMENTS (suite)

### CIBLES

D'ici 2008 :

- Élaboration, par tous les secteurs de production, de systèmes de contrôle des processus pour la salubrité des aliments à la ferme élaborés par l'industrie et reconnus par le gouvernement, ou participation à ces systèmes.
- Participation aux systèmes de contrôle des processus pour la salubrité des aliments, élaborés par l'industrie, ou qui le seront, et reconnus par le gouvernement, pour tous les secteurs du continuum agroalimentaire jusqu'à la vente au détail.
- Participation aux systèmes de contrôle des processus pour la qualité des aliments, élaborés par l'industrie, ou qui le seront, et reconnus par le gouvernement, pour tous les secteurs qui ont besoin d'un système national de mesures de la qualité des aliments pour respecter les exigences du marché et répondre à la demande des consommateurs.
- Élaboration, par l'industrie, de systèmes de traçabilité qui permettraient à 80 p. 100 des produits nationaux offerts pour la vente au détail d'être retracés dans tout le continuum agroalimentaire.
- Élaboration, par l'industrie, de composantes de traçabilité pour tous les produits/denrées liés aux systèmes de contrôle des processus pour la salubrité et la qualité des aliments.
- Augmentation du transfert de technologies découlant de la recherche et du développement financés par le public afin d'appuyer la détection et le contrôle des risques.
- Mise en commun entre les gouvernements et, au besoin, avec l'industrie et d'autres partenaires, de données et de renseignements pertinents pour appuyer les systèmes de santé publique et de salubrité des aliments, et accès facile à ces données et renseignements.

### RÉSULTATS IMMÉDIATS/INTERMÉDIAIRES

- Amélioration du système national intégré de surveillance pour la qualité et la salubrité des aliments.
- Adoption par l'industrie de technologies novatrices et de nouveaux processus qui contribuent à l'amélioration du système de contrôle de la qualité et de la salubrité des aliments.
- Une compréhension commune des composantes de notre système national de contrôle de la salubrité des aliments encourage tous les partenaires à contribuer à l'amélioration du système.

### INDICATEURS DE RENDEMENT

- Progrès dans la mise en place d'un plan d'action commun des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux de même que de l'industrie.
- Niveau d'intégration de technologies novatrices et de nouveaux processus par l'industrie.
- Augmentation de la confiance des consommateurs canadiens et des acheteurs provenant d'autres pays face aux produits agricoles et agroalimentaires provenant du Canada.



## MODÈLE LOGIQUE DU CSA SUR LA SALUBRITÉ ET LA QUALITÉ DES ALIMENTS (suite)

RÉALISATIONS ATTENDUES	INDICATEURS DE RENDEMENT
<p><b>Un système national intégré pour l'assurance de la qualité et de la salubrité des produits agroalimentaires</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Élaboration et mise en œuvre d'un cadre décisionnel pour résoudre les problèmes de salubrité alimentaire au Canada par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux.</li> <li>Création d'un cadre stratégique fédéral-provincial-territorial pour assurer la qualité et la salubrité des aliments au Canada.</li> <li>Mise sur pied de mesures incitatives visant à encourager l'ajout de composantes spécifiques à la stratégie nationale en matière de qualité et de salubrité des aliments en collaboration avec l'industrie.</li> </ul> <p><b>Technologies novatrices et nouveaux processus qui contribuent à l'amélioration du système de contrôle de la qualité et de la salubrité des produits agroalimentaires</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Systèmes de détection, d'identification et de contrôle pour atténuer les risques liés aux aliments à la ferme et pendant tout le processus de la production des aliments mis sur pied et conçus en collaboration avec l'industrie.</li> <li>Connaissances et stratégies visant à améliorer la qualité des aliments pour répondre aux attentes des consommateurs.</li> <li>Connaissances acquises visant à améliorer et protéger la valeur nutritionnelle de toute la chaîne alimentaire.</li> <li>Base de connaissances pour la création de nutraceutiques au Canada.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de gouvernements qui ont accepté de mettre en place le cadre décisionnel.</li> <li>Documents stratégiques traitant de la santé animale, du bien-être de l'animal, de traçabilité et de qualité des aliments rédigés et distribués en collaboration avec les gouvernements, l'industrie et les intervenants.</li> <li>Documents stratégiques sur l'approche axée sur les risques dans l'évaluation des mesures incitatives rédigés et distribués en collaboration avec l'industrie.</li> <li>Nombre de systèmes HACCP conçus par l'industrie.</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>Élaboration de méthodes, de connaissances, de stratégies et de technologies.</li> <li>Publication des résultats dans des revues scientifiques approuvées par des pairs.</li> <li>Exposé des résultats lors de conférences.</li> <li>Présentation des méthodes, des connaissances, des stratégies et des technologies aux usagers.</li> <li>Mise en application des connaissances, des outils et des technologies par l'industrie.</li> </ul>

## MODÈLE LOGIQUE DU CSA SUR LA SALUBRITÉ ET LA QUALITÉ DES ALIMENTS (suite)

RÉALISATIONS ATTENDUES	INDICATEURS DE RENDEMENT
<ul style="list-style-type: none"> <li>Nouvelles technologies de transformation afin d'améliorer l'efficacité de la production et créer des aliments de qualité, sains et nutritifs.</li> <li>Élaboration et mise sur pied d'un plan par les scientifiques d'AAC afin d'assurer la pertinence des connaissances, des outils et des technologies qui seront présentés à l'industrie en temps opportun.</li> </ul> <p><b>Maintien et augmentation de la confiance des consommateurs à l'égard de la salubrité et de la qualité des aliments produits au Canada</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Élaboration et mise en œuvre d'une stratégie de communication sur les progrès des gouvernements et de l'industrie afin d'augmenter la confiance des consommateurs canadiens et des acheteurs des autres pays à l'égard de la salubrité et de la qualité des aliments produits au Canada.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Production et distribution de publications visant les consommateurs canadiens et les acheteurs des autres pays lors de salons de l'alimentation et de conférences internationales.</li> </ul>

## MODÈLE LOGIQUE DU CSA SUR LA SALUBRITÉ ET LA QUALITÉ DES ALIMENTS (suite)

### ACTIVITÉS

#### Un système national intégré pour l'assurance de la qualité et de la salubrité des produits agroalimentaires

- **Élaboration, en collaboration avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, d'un cadre décisionnel pour résoudre uniformément les problèmes de salubrité des aliments au Canada.**

#### Gouvernance

- Mise sur pied d'une structure de gouvernance pour le processus décisionnel fédéral-provincial-territorial en ce qui concerne les problèmes de salubrité des aliments au Canada.
- Mise au point de protocoles d'entente avec les autres ministères fédéraux participant aux initiatives visant à améliorer le système de contrôle de la salubrité et de la qualité des aliments au Canada.
- Négociation des conditions de l'application du Cadre stratégique pour l'agriculture (CSA) en collaboration avec les gouvernements provinciaux et territoriaux.

#### Examen de la législation

- Examen de la législation en matière de salubrité des aliments au Canada afin d'obtenir une harmonisation des lois fédérales-provinciales-territoriales.

#### Système informatique sur la qualité et la salubrité des aliments

- Prise d'inventaire et analyse des données existantes et des systèmes de diffusion.
- Recensement des entraves d'ordre juridique liées à la cueillette, à la mise en commun et à la diffusion des données existantes; élaboration d'une stratégie pour résoudre ces litiges.

#### Traçabilité

- Documents d'orientation sur les liens fédéraux-provinciaux-territoriaux avec les systèmes de traçabilité/plans de travail conjoints.
- Consultation avec les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux et l'industrie pour créer un système national d'information et de coordination pour les projets de traçabilité et les questions connexes.
- **Élaboration, avec les gouvernements, l'industrie et les intervenants, d'une vision et d'une stratégie communes en matière de qualité et salubrité des aliments au Canada, y compris des politiques sur le bien-être des animaux, les normes de qualité des aliments et la santé animale.**
- Élaboration, avec les gouvernements, l'industrie et les intervenants, d'une vision et d'une stratégie nationales communes en matière de qualité et salubrité des aliments au Canada, y compris un plan d'action liée à la chaîne de valeur.
- Élaboration d'une politique sur les aliments pour animaux.
- Élaboration d'une politique sur le bien-être des animaux.
- Élaboration d'une politique de contrôle et de surveillance.

## MODÈLE LOGIQUE DU CSA SUR LA SALUBRITÉ ET LA QUALITÉ DES ALIMENTS (suite)

### ACTIVITÉS (suite)

#### Systemes fondés sur les HACCP pour la qualité des aliments

- Stratégie de reconnaissance adoptée aux fins des systèmes de contrôle des processus pour la salubrité des aliments.

#### Normes sur la qualité des aliments

- Élaboration, en collaboration avec l'Office des normes générales du Canada (ONGC), l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA), l'industrie et les intervenants, des normes sur la qualité pour le vin, le whisky, les aliments biologiques et l'étiquetage des aliments génétiquement modifiés.
- En collaboration avec une équipe internationale, le MAECI, l'industrie et les gouvernements, établissement d'une entente pour assurer la reconnaissance internationale des normes de qualité mises sur pied.
- Élaboration d'une politique pour la reconnaissance des normes de qualité spécifiques à chaque industrie par le gouvernement canadien.
- **Élaboration et mise sur pied de mesures incitatives visant à encourager l'ajout de composantes spécifiques à la stratégie nationale en matière de qualité et de salubrité des aliments par l'industrie (p. ex, systèmes HACCP débutant dès l'exploitation agricole jusqu'à la mise en marché des produits agricoles et agroalimentaires dans le commerce de détail et la restauration; systèmes de contrôle de la traçabilité des produits agroalimentaires dans toute la chaîne alimentaire)**
- En collaboration avec l'industrie et les gouvernements, élaboration d'un programme sur la qualité et la salubrité des aliments au Canada afin d'aider l'industrie.
- Élaboration d'une stratégie de communication afin d'améliorer la compréhension de l'industrie des principes qui sous-tendent les systèmes de contrôle de la salubrité des aliments, de manière à pouvoir prendre les mesures appropriées.
- **Élaboration, avec les gouvernements et l'industrie, d'une politique nationale sur la santé animale compte tenu des leçons retenues pendant la gestion de crises comme l'encéphalopathie bovine spongiforme (EBS) en mai 2003.**
- Élaboration, avec les gouvernements et l'industrie, d'une politique nationale sur la santé animale visant à prévenir les flambées épidémiques au Canada.

#### Technologies novatrices et nouveaux processus qui contribuent à l'amélioration de la qualité et de la salubrité des aliments

- **Méthodes pour détecter, caractériser et quantifier les risques liés aux aliments à la ferme et dans tout le processus de production des aliments**
- Élaboration et mise en œuvre de méthodes pour détecter, caractériser et quantifier les risques liés aux aliments à la ferme et dans tout le processus de production des aliments.
- Identification de la provenance, de la distribution et du sort réservé aux aliments portant des risques pour la santé au cours de la production, de la transformation, de l'entreposage et de la distribution.
- Élaboration de stratégies de prévention des risques pour la santé liés aux aliments à chaque étape de la production des aliments entre l'exploitation agricole et le consommateur.

## MODÈLE LOGIQUE DU CSA SUR LA SALUBRITÉ ET LA QUALITÉ DES ALIMENTS (suite)

### ACTIVITÉS (suite)

- **Connaissances et stratégies visant à améliorer la qualité des aliments afin de répondre aux attentes des consommateurs**
- Compréhension des perceptions et des attentes des consommateurs en matière de qualité des aliments.
- Compréhension des principes de base concernant la qualité des aliments.
- Création et mise en place d'outils permettant d'identifier et d'effectuer le suivi de la qualité des aliments.
- Création et mise en place de stratégies qui aident à préserver ou à améliorer la qualité des aliments.
- **Connaissances acquises pour améliorer et protéger la valeur nutritionnelle dans toute la chaîne alimentaire**
- Création et mise en place d'outils permettant de surveiller la valeur nutritionnelle des aliments.
- Création de stratégies qui aident à préserver ou à améliorer la valeur nutritionnelle des aliments.
- **Base de connaissances pour la création de nutraceutiques au Canada**
- Identification, caractérisation et évaluation quantitative des composantes alimentaires qui ont des effets sur la nutrition et la santé.
- Mise en œuvre de modèles in vivo et in vitro afin de mesurer et de caractériser les aliments et ses composantes.
- Étude des répercussions de l'aliment et de ses composantes sur la santé et l'émergence de maladies.
- **Nouvelles technologies de transformation visant à améliorer l'efficacité de la production et à créer des aliments de qualité, sains et nutritifs**
- Élaboration de technologies novatrices en matière de conservation, de transformation, d'emballage, de manipulation et de distribution des aliments transformés.
- Élaboration et perfectionnement des technologies en matière d'entreposage, d'emballage et de distribution pour les produits frais.
- Création de nouveaux aliments et d'ingrédients à valeur ajoutée à l'aide de technologies novatrices ou améliorées.
- **Élaboration d'une stratégie qui assurera la pertinence des connaissances, des outils et des technologies présentés à l'industrie en temps opportun**
- Consultation avec des scientifiques et l'industrie pour élaborer une stratégie de transfert de technologies.

### Maintien et renforcement de la confiance des consommateurs à l'égard de la salubrité et de la qualité des aliments produits au Canada

- **Stratégie de communication visant à renforcer la confiance des consommateurs canadiens et des acheteurs des autres pays à l'égard de la salubrité et de la qualité des aliments pour les produits agricoles et agroalimentaires canadiens.**
- Élaboration d'une stratégie de communication pour informer les consommateurs canadiens des diverses composantes du système canadien de contrôle de la qualité et la salubrité des aliments.
- Élaboration d'une stratégie de communication pour informer les consommateurs des autres pays des diverses composantes du système canadien de contrôle de la qualité et la salubrité des aliments.

## MODÈLE LOGIQUE DU CSA SUR LE RENOUVEAU

### RÉSULTAT STRATÉGIQUE D'AAC : INNOVATIONS PROPICES À LA CROISSANCE

Faire du Canada le chef de file mondial en matière d'innovation visant à créer des aliments et d'autres produits et services agricoles connexes qui permettent de saisir les occasions qu'offrent des marchés nationaux et mondiaux diversifiés.

### PRIORITÉ MINISTÉRIELLE : RENOUVEAU

Fournir au secteur de nouvelles compétences en matière d'entreprise et de gestion, de nouveaux bioproduits, des connaissances fondées sur les systèmes de production et des stratégies permettant de saisir les occasions et de faire face aux changements.

### RÉSULTATS FINAUX

- Les agriculteurs peuvent gérer des exploitations agricoles rentables.
- Les agriculteurs connaissent une rentabilité accrue.
- Les agriculteurs peuvent choisir les sources de revenu.
- Les agriculteurs répondent aux exigences du marché et des consommateurs en ce qui a trait à la salubrité et à la qualité des aliments ainsi qu'à une production respectueuse de l'environnement.
- Les agriculteurs mettent en pratique les possibilités qu'offrent la science et l'innovation.
- Des agriculteurs ont été récompensés pour leur excellence en matière d'innovation et de gestion des risques.

### CIBLES

Les cibles doivent être élaborées d'ici mars 2004.

### INDICATEURS DE RENDEMENT

- **Pourcentage (%) d'agriculteurs et de familles d'agriculteurs qui atteignent leurs buts commerciaux et personnels :**
- Revenu agricole net.
- Revenu familial de la ferme.
- Part du secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire sur le marché agroalimentaire international.
- Contribution du secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire au produit intérieur brut (PIB), à l'essor de l'emploi et au dynamisme des régions rurales.
- Modification des attitudes envers l'agriculture et l'agroalimentaire du Canada.
- Importance du revenu provenant d'intérêts privés et du gouvernement offrant les capitaux pour les entreprises du secteur de l'agriculture et l'agroalimentaire.
- Nombre de demandeurs qui ont réussi à emprunter de l'argent auprès d'institutions financières reconnues pour acheter ou développer une unité d'exploitation agricole.



## MODÈLE LOGIQUE DU CSA SUR LE RENOUVEAU (suite)

### RÉSULTATS IMMÉDIATS ET INTERMÉDIAIRES :

- Les agriculteurs adoptent des stratégies afin d'augmenter leur revenu et leur rentabilité :
  - Planification stratégique
  - Innovation et gestion des risques
  - Diversification des sources de revenu
  - Marketing
  - Analyse comparative
  - Planification d'entreprise, d'opérations commerciales à risques élevés et de la relève
  - Ressources humaines et financières et gestion de la technologie;
  - Apprentissage continu
  - Surveillance constante du progrès de la science
  - Analyse de faisabilité
  - Réseautage



### INDICATEURS DE RENDEMENT

- **Pourcentage (%) d'agriculteurs et de familles agricoles qui utilisent les outils, les services, les pratiques et/ou les techniques de gestion bénéfiques, notamment :**
- Nombre de clients qui ont recours à des plans commerciaux comme outil pour obtenir du financement.
- Nombre d'agriculteurs qui gèrent efficacement leurs risques commerciaux.
- Nombre d'agriculteurs qui poursuivent d'autres sources de revenu.
- Nombre d'agriculteurs qui mettent sur pied ou qui prennent de l'essor dans des entreprises à valeur ajoutée.
- Nombre d'agriculteurs qui se sont dotés de plans de succession écrits officiels.
- Pourcentage d'agriculteurs qui se sont dotés d'un plan commercial écrit.
- Pourcentage d'agriculteurs dotés d'un plan écrit pour la planification stratégique, la gestion des risques, les ressources humaines, les finances, le marketing, la qualité et la salubrité des aliments, l'environnement.
- Taux d'utilisation des renseignements sur l'analyse comparative.
- Étendue de l'adoption des pratiques de gestion agricole bénéfiques comme : utilisation de budgets annuels, de bilans, de fonds de trésorerie et d'états financiers; utilisation d'ordinateurs et de logiciels pour la gestion de l'exploitation agricole; utilisation de l'information pour prendre des décisions.
- Adoption des pratiques de gestion bénéfiques des exploitations agricoles qui favorisent l'innovation (ouvrages et réseaux de renseignements sur les marchés, site Web du CCGEA (Conseil canadien de la gestion d'entreprise agricole), analyse de faisabilité et/ou plans commerciaux).

## MODÈLE LOGIQUE DU CSA SUR LE RENOUVEAU (suite)

### RÉSULTATS IMMÉDIATS ET INTERMÉDIAIRES : (suite)

- Les agriculteurs maximisent leur capacité de prendre des décisions :
  - Les agriculteurs débutants acquièrent les compétences, les connaissances, les outils et les capacités de gérer les risques nécessaires pour devenir des exploitants agricoles qui réussissent.
  - Les agriculteurs améliorent leurs compétences administratives et techniques, surtout en ce qui a trait à la gestion de l'environnement, à la salubrité et à la qualité des aliments, aux produits et aux marchés nouveaux de même qu'aux sciences et à l'innovation.
  - Les agriculteurs qui choisissent d'exploiter d'autres sources de revenu acquièrent les compétences nécessaires pour le faire.
  - Les agriculteurs évaluent le rendement et la rentabilité potentielle de leur exploitation agricole; améliorent leur capacité de prendre des décisions en matière de gestion commerciale; étudient et exploitent les débouchés.
  - Les agriculteurs connaissent le programme de renouvellement et y participent.

### INDICATEURS DE RENDEMENT (suite)

- **Pourcentage (%) d'agriculteurs et de familles agricoles ayant accru leurs connaissances et leur compréhension des pratiques de gestion bénéfiques.**
- **Pourcentage (%) d'agriculteurs et de familles agricoles affirmant avoir acquis les compétences et les connaissances nécessaires pour gérer efficacement le changement, saisir les occasions et maximiser leur revenu et leur rentabilité.**
- Utilisation des nouvelles connaissances en matière d'innovation par les intervenants de l'industrie (Conseil canadien de la gestion d'entreprise agricole) et de pratiques favorisant la diminution des risques des agriculteurs chefs de file du secteur afin de promouvoir les pratiques de gestion bénéfiques.
- Pourcentage d'agriculteurs qui connaissent les programmes et services favorisant la saine gestion d'entreprise, le perfectionnement des compétences et la saisie des occasions d'affaires, et qui y participent.

## MODÈLE LOGIQUE DU CSA SUR LE RENOUVEAU (suite)

### RÉALISATIONS ATTENDUES :

#### *Sensibilisation*

- Sensibilisation aux programmes de renouveau (site Web sur le renouveau).
- Meilleure connaissance des services consultatifs du secteur privé (Services-conseils aux exploitations agricoles canadiennes ou SCEAC).
- Amélioration de l'accès aux références, aux réseaux et aux programmes de mentorat concernant les pratiques exemplaires afin de changer l'attitude et les comportements face à la demande de conseils et de planification d'entreprise (site Web sur l'analyse comparative, soutien du CCGEA pour les clubs de gestion).

#### *Analyse comparative*

- Meilleure accessibilité des renseignements sur l'analyse comparative, sur la gestion et le marketing pour aider les agriculteurs à maximiser leur rentabilité (site Web sur l'analyse comparative).

#### *Services consultatifs aux entreprises agricoles*

- Amélioration de l'accès aux services consultatifs des secteurs privé et public offrant de l'information sur l'entreprise et la relève, à l'aide d'experts des secteurs privé ou public pour offrir les services (SCEAC).
- Élaboration de solutions qui conviennent mieux aux agriculteurs qui normalement ne se qualifient pas ou qui ne sont pas couverts adéquatement pour les programmes de gestion des risques (évaluation financière, plans d'action).
- Disponibilité des services de suivi pour aider les agriculteurs à prendre des décisions sur leur avenir (service de suivi du programme SCEAC).

### INDICATEURS DE RENDEMENT

- Création, production et distribution d'un document présentant les compétences, les attitudes et les pratiques des exploitations agricoles canadiennes qui se situent dans le quintile supérieur, selon la région et le type d'exploitation.
- Nombre d'agriculteurs qui participent activement à des groupes de pairs ou de mentorat, à des clubs de gestion, à des groupes d'agriculteurs, etc.
- Nombre d'études comparatives et de produits d'information sur le marché élaborés pendant la période d'évaluation.
- Accessibilité du réseau de services consultatifs.
- Nombre de clients par groupe-cible ayant accès aux services consultatifs et d'information.
- Nombre d'agriculteurs qui ont évalué leur situation financière.
- Options pour les agriculteurs débutants, les agriculteurs qui ont connu des pertes exceptionnelles ou récurrentes et les agriculteurs qui pourraient ne pas tirer profit des nouveaux programmes de gestion des risques.

## MODÈLE LOGIQUE DU CSA SUR LE RENOUVEAU (suite)

### RÉALISATIONS ATTENDUES : (suite)

#### *Saisir les occasions*

- Élaboration et mise en place de réseaux traitant des progrès technologiques afin de créer de nouveaux débouchés pour les agriculteurs.
- Promotion de la recherche afin d'augmenter le transfert de technologies provenant des progrès de la science et de l'innovation.
- Amélioration de la distribution de l'information liée à la science et à l'innovation.
- Élaboration et promotion des programmes, comme les services spécialisés du SCEAC ou PPEEPVA (Programme de planification et d'évaluation destiné aux entreprises de produits à valeur ajoutée) pour favoriser les nouvelles occasions rentables.

#### *Compétences et perfectionnement*

- Promotion des programmes de perfectionnement continu dans le domaine de la gestion d'entreprise, de la gestion des ressources, de la qualité et la salubrité des aliments (site Web du CCGEA, outils d'évaluation des compétences).
- Accès à la formation et aux programmes d'aide pour les agriculteurs qui décident de quitter la ferme, de perfectionner leurs compétences et d'appliquer celles-ci à d'autres activités professionnelles (PAE ou Programme d'aide aux exploitations agricoles).
- Établissement d'un mécanisme conjoint de détermination des compétences des secteurs public et privé pour assurer le développement du secteur, si un tel mécanisme n'existe pas (conseil à DRHC sur le conseil sectoriel).

### INDICATEURS DE RENDEMENT (suite)

- Nouvelle appréciation du rôle des réseaux, des chaînes de valeur et d'Internet, qui sont des outils utilisés par l'industrie et les régions rurales afin d'accélérer l'adoption de la science et de l'innovation.
- Nombre d'agriculteurs (et de leur conjointe) participant à l'évaluation des compétences et à l'élaboration d'un plan d'apprentissage continu individuel.
- Nombre d'agriculteurs (et de leur conjointe) qui suivent des ateliers de formation afin de mettre à jour leurs compétences administratives et techniques et d'intégrer les compétences acquises dans l'exploitation agricole ou toute autre entreprise.
- Nota : Les points précédents sont basés sur les indicateurs du Cadre stratégique pour l'agriculture (CSA) : nombre d'agriculteurs ayant subi une évaluation des compétences et/ou subi une formation pour perfectionner leurs compétences afin de les mettre en pratique hors-ferme; nombre de participants aux ateliers de formation sur la gestion des ressources, la salubrité des aliments et la gestion d'entreprise; nombre d'agriculteurs qui s'inscrivent ou qui ont accès aux programmes de formation.

## MODÈLE LOGIQUE DU CSA SUR LE RENOUVEAU (suite)

RÉALISATIONS ATTENDUES : (suite)	INDICATEURS DE RENDEMENT (suite)
<p><i>Accès au capital</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Amélioration de l'accès et de la promotion des services d'aide aux agriculteurs afin de trouver des sources de financement pour les exploitations agricoles et toute autre entreprise agroalimentaire (SCEAC, PPEEPVA).</li> <li>Incitation auprès des investisseurs privés à investir dans les fermes ou toute autre entreprise agroalimentaire.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Établissement d'un mécanisme de détermination des compétences et des besoins correspondants en matière de formation pour assurer le développement du secteur.</li> <li>Rapport sur le revenu provenant des intérêts privés et du gouvernement offrant les capitaux pour les entreprises du secteur de l'agriculture et l'agroalimentaire.</li> <li>Nombre d'agriculteurs qui utilisent les services spécialisés du SCEAC et du PPEEPVA.</li> </ul>

## MODÈLE LOGIQUE DU CSA SUR LE RENOUVEAU (suite)

ACTIVITÉS :
<p><i>Consultation</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Établir la position du gouvernement fédéral de même qu'une démarche fédérale-provinciale-territoriale en ce qui a trait au manque d'information, de services consultatifs et d'initiatives d'apprentissage.</li> <li>Déterminer le rôle approprié du gouvernement fédéral pour le mentorat et les autres activités d'aide par les pairs.</li> <li>Établir la position du gouvernement fédéral de même qu'une démarche fédérale-provinciale-territoriale en ce qui a trait à la mise à profit des possibilités, notamment la définition de nouvelles initiatives.</li> <li>Obtenir de l'expertise auprès de DRHC, de la SCA, des provinces et des territoires, des collèges communautaires, du CCGEA et des associations industrielles.</li> </ul> <p><i>Sensibilisation</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Analyser les attitudes des agriculteurs envers les programmes axés sur le renouveau et l'utilisation que font les agriculteurs de l'expertise non agricole, des possibilités d'apprentissage continu et des pratiques de gestion bénéfiques.</li> <li>Élaborer un message et une stratégie afin de toucher les groupes cibles.</li> </ul> <p><i>Analyse comparative</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Élaboration d'un site Web sur l'analyse comparative ayant des liens menant à l'information sur la gestion de l'exploitation agricole.</li> <li>Élaboration d'un outil interactif qui permet aux producteurs de comparer les données sur leurs activités agricoles avec celles d'autres fermes ayant une similarité quant à la taille, à la spécialisation et à la région; outils d'analyse additionnels pour l'évaluation et le recensement de problèmes de rendement à la ferme.</li> <li>Mise au point d'analyses comparatives pour aider les agriculteurs à évaluer leur rendement.</li> <li>Création, production et diffusion de documents sur les compétences, les attitudes et les pratiques des fermes canadiennes les plus rentables par type de ferme.</li> </ul> <p><i>Services-conseils aux exploitations agricoles</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Services-conseils aux exploitations agricoles canadiennes (SCEAC)/Programme de planification et d'évaluation destiné aux entreprises de produits à valeur ajoutée (PPEEPVA) : évaluer les finances des agriculteurs et élaborer des plans commerciaux (plans financiers, plans de mise en marché, plans de succession et plans pour entreprise à valeur ajoutée).</li> <li>Coordination des demandes et des experts-conseils financiers sous contrat.</li> </ul>



## MODÈLE LOGIQUE DU CSA SUR LE RENOUVEAU (suite)

### ACTIVITÉS : (suite)

#### *Saisir les occasions*

- Créer un répertoire des sources de renseignements sur le marché et analyse des liens avec les conclusions en matière de recherche.
- Cerner les contraintes réglementaires ayant des répercussions sur les revenus et les possibilités d'innovation.
- Étudier les coopératives de nouvelle génération comme un modèle commercial pouvant aider le secteur à mettre à profit les possibilités d'innovation.
- Évaluer les mécanismes actuels et les pratiques exemplaires de transfert technologique au sein du secteur.
- Détermination des changements qu'il faut apporter aux politiques ou aux programmes pour encourager les coopératives.
- À noter que les services consultatifs pour le renouveau et le PPEPVA aident à saisir les occasions en mettant de l'avant une étude de faisabilité et de conseils sur la planification d'entreprise.

#### *Compétences et perfectionnement*

- Participer à une étude de faisabilité du conseil sectoriel financée par Développement des ressources humaines Canada (DRHC).
- Recenser les compétences des producteurs offrant les meilleurs rendements et les besoins uniques en matière de compétence des agriculteurs débutants.
- Un accord de contribution de l'Association des collèges communautaires du Canada (ACCC) doit permettre de faire des recherches sur le marché des étudiants, les groupes consultatifs et l'élaboration de programmes d'études.
- Élaborer un accord de contribution avec le CCGEA afin de fournir de nouveaux outils, de l'information et des services qui respectent les priorités du Cadre stratégique pour l'Agriculture.
- Évaluation des compétences, formation et allocation de subsistance fournies par l'entremise du Programme d'aide aux agriculteurs.

#### *Accès au capital*

- Études préliminaires sur l'accès au capital et élaboration de stratégies fédérales-provinciales-territoriales visant à combler toute lacune, particulièrement pour les jeunes agriculteurs et les entreprises agricoles.
- Examen du programme de la *Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et à la commercialisation selon la formule coopérative (LPAACFC)* afin d'ajouter la possibilité de fournir des garanties de prêt aux agriculteurs débutants.
- À noter que les services consultatifs pour le renouveau et le PPEPVA favorisent l'accès aux capitaux en mettant de l'avant une étude de faisabilité et des conseils sur la planification d'entreprise.

#### *Rendement et évaluation*

- Évaluation par le truchement de services de suivi auprès des clients (sondages et rencontres), évaluation des répercussions des services fournis sur la viabilité de l'exploitation de l'agriculteur; évaluation du taux de succès du programme fondé sur le renouveau, collecte de renseignements pour la mesure du rendement et rapports sur le CSA aux citoyens.

## MODÈLE LOGIQUE DU CSA SUR LA SCIENCE ET L'INNOVATION

### RÉSULTAT STRATÉGIQUE D'AAC : INNOVATIONS PROPICES À LA CROISSANCE

Faire du Canada le chef de file mondial en matière d'innovation visant à créer des aliments et d'autres produits et services liés à l'agriculture qui mettent à profit les possibilités qu'offrent des marchés nationaux et mondiaux diversifiés.

### PRIORITÉ MINISTÉRIELLE

Doter le secteur de nouveaux bioproduits, de systèmes de production fondés sur les connaissances et de stratégies visant à saisir les possibilités et à gérer le changement.

### RÉSULTATS FINAUX

- Attirer des investisseurs des secteurs public et privé du Canada et d'ailleurs.
- Avantages pour tous les intervenants, des chercheurs en recherches fondamentales jusqu'aux fournisseurs, aux producteurs et aux consommateurs.
- Le Canada attirera et conservera les ressources financières et humaines nécessaires pour atteindre la croissance souhaitée.

### INDICATEURS DE RENDEMENT

- La part de marché des bioproduits au Canada.
- Les répercussions des investissements sur le développement économique rural ou l'activité économique dans les domaines des bioproduits et des priorités.
- La possibilité pour les employeurs d'avoir accès à la main-d'œuvre spécialisée de la bioéconomie.
- Le nombre de personnes employées dans le secteur de la bioéconomie.

## MODÈLE LOGIQUE DU CSA SUR LA SCIENCE ET L'INNOVATION (suite)

RÉSULTATS IMMÉDIATS/ INTERMÉDIAIRES	INDICATEURS DE RENDEMENT
<p><i>Nouvelle répartition des ressources publiques en sciences :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Diverses parties, des établissements universitaires et l'industrie doivent répartir et accroître les investissements en vue d'appuyer la science et l'innovation dans les domaines prioritaires ainsi que dans les travaux importants sur la biomasse, les bioproduits et les bioprocédés.</li> <li>Augmenter le niveau des investissements provenant de sources non agricoles (d'investisseurs, par exemple), au Canada et ailleurs, et destinés à l'innovation dans le domaine des produits agricoles et des bioproduits.</li> </ul> <p><i>Créer un climat propice à l'innovation :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Accélérer la mise au point et l'adoption d'innovations dans le secteur agricole et agroalimentaire tout en maintenant un système de réglementation efficace, transparent et à fondement scientifique</li> <li>Faire un meilleur usage de la propriété intellectuelle issue des travaux de recherche bénéficiant d'un financement public en vue de favoriser la croissance du secteur agricole et agroalimentaire</li> <li>Cibler les établissements d'enseignement secondaire et postsecondaire pour s'assurer que le Canada dispose des ressources humaines et de l'infrastructure nécessaires à la science et à l'innovation dans le secteur agricole et agroalimentaire.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Niveaux des investissements provenant de sources non agricoles et destinés à l'innovation et à la science dans les secteurs prioritaires.</li> <li>Le nombre de nouvelles recherches et de projets novateurs qui sont commercialisés.</li> <li>Le nombre de personnes inscrites dans des établissements d'enseignement postsecondaires dans des programmes liés à la bioéconomie.</li> <li>Le nombre d'agriculteurs qui s'engagent dans des activités de la chaîne de valeur qui se situe au-delà de la production des produits de base non traités.</li> </ul>



## MODÈLE LOGIQUE DU CSA SUR LA SCIENCE ET L'INNOVATION (suite)

RÉSULTATS IMMÉDIATS/ INTERMÉDIAIRES (suite)	INDICATEURS DE RENDEMENT
<p><i>Assurer la coordination dans l'ensemble de la chaîne de valeur :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Multiplier et resserrer les liens entre le secteur agricole et agroalimentaire et le milieu de la science et de l'innovation, tant au Canada qu'à l'échelle internationale.</li> <li>Améliorer le transfert de la technologie, la coordination, la communication et la collaboration entre les spécialistes du commerce, des politiques et des disciplines scientifiques, entre les organismes de recherche et dans l'ensemble de la chaîne de valeur, pour tous les intervenants.</li> </ul>	

## MODÈLE LOGIQUE DU CSA SUR LA SCIENCE ET L'INNOVATION (suite)

### RÉALISATIONS ATTENDUES

- La politique, les règlements et les processus doivent créer un climat propice à l'innovation pour les divers intervenants.
- Programme de stratégie d'innovation.
- Formation, recrutement et maintien en fonction des étudiants diplômés, des étudiants de niveau postdoctoral et autres employés.
- Les accords, les protocoles d'entente, les accords de partage des locaux, les commandites partagées, les collaborations, les comités internationaux, les normes en tous genres et le programme de partage des frais pour l'investissement visent les organisations, les associations et les organismes des secteurs public et privé.
- La protection de la propriété intellectuelle (brevets, conceptions, processus ou systèmes) devrait bénéficier au milieu de l'innovation du Canada (par exemple les bureaux de transfert de la technologie).
- Les publications et les comptes rendus (journaux, livres, chapitres, rapports de recherche ou rapports non publiés, revus par un comité de lecture ou paraissant dans ce type de publication), exposés (présentations à des conférences, symposiums (nationaux ou internationaux)) devraient permettre d'échanger les connaissances avec le milieu scientifique.

### INDICATEURS DE RENDEMENT

- Niveaux d'investissement par les parties, les établissements universitaires et les entreprises en matière de science et d'innovation dans les domaines des priorités et des bioproduits.
- Augmentation du nombre de professionnels scientifiques hautement qualifiés.
- Le nombre d'accords de collaboration fondés sur les sciences et l'innovation dans toute la chaîne de valeur.
- Le nombre de publications, d'accords et de brevets dans le secteur agricole et agroalimentaire.

## MODÈLE LOGIQUE DU CSA SUR LA SCIENCE ET L'INNOVATION (suite)

### ACTIVITÉS

- Recherche et développement dans le cadre de deux programmes nationaux divisés en 12 thèmes, comme suit :
- Systèmes de production durable – recherche en vue d'élaborer des systèmes de production végétale (y compris de nouvelles cultures) et animale qui sont durables sur le plan économique et environnemental et amélioration de la compétitivité des produits agroalimentaires canadiens sur les marchés nationaux et internationaux. Les thèmes sont les suivants : création de cultivars et améliorations génétiques, céréales et oléagineux, grandes cultures, plantes à fort apport économique, systèmes de production animale, comportement et bien-être des animaux.
- Bioproduits et bioprocédés – recherche visant à découvrir et à améliorer des bioproduits et bioprocédés à valeur ajoutée. Les thèmes sont les suivants : bioproduits et bioprocédés, bioinformatique génomique et autre bioinformation.
- Fonctions de soutien, notamment la planification stratégique (établissement de priorités), la mise en commun des connaissances et le transfert technologique, les analyses de marché, les études économiques (analyses macro- et micro-économiques).



## MODÈLE LOGIQUE DU CSA SUR LA GESTION DES RISQUES DE L'ENTREPRISE

### RÉSULTAT STRATÉGIQUE D'AAC

Sécurité du système alimentaire : faire du Canada le chef de file mondial en matière de production, de transformation et de distribution d'aliments sains et fiables qui répondent aux besoins et aux préférences des consommateurs.

### PRIORITÉ MINISTÉRIELLE

Améliorer la capacité des producteurs de gérer les risques et d'améliorer la viabilité et la rentabilité du secteur.

### RÉSULTATS FINAUX

- Capacité accrue des producteurs de gérer les risques de l'entreprise
- Viabilité et rentabilité accrues du secteur



### INDICATEURS DE RENDEMENT (NATIONAUX ET PROVINCIAUX)

- Réduction des variations à la baisse des revenus agricoles et de la marge d'exploitation (après rajustement du décalage des paiements) au fil du temps
  - Comparaison des revenus agricoles avec et sans les paiements liés aux programmes
  - Comparaison de la marge d'exploitation des agriculteurs qui participent aux programmes à celle de ceux qui n'y participent pas
  - Comparaison des variations entre les options du programme et avec d'autres instruments, notamment les systèmes de gestion de l'offre.
- Augmentation des revenus du secteur agricole et de la marge d'exploitation (après rajustement pour les décalages de paiements) au fil du temps
  - Avec et sans les paiements liés au programme
- Augmentation de la valeur des investissements en capitaux agricoles au fil du temps

## MODÈLE LOGIQUE DU CSA SUR LA GESTION DES RISQUES DE L'ENTREPRISE (suite)

### RÉSULTATS IMMÉDIATS/INTERMÉDIAIRES

- Utilisation accrue des outils de gestion des risques
- Augmentation des investissements des agriculteurs
- Participation accrue aux programmes visant à atténuer les risques des entreprises agricoles
  - Participation des producteurs ciblés au PPSGR (Programme de partenariats avec le secteur privé pour la gestion des risques) pour atténuer les risques d'interruption commerciale et pour avoir accès à de nouveaux outils privés de gestion des risques
  - Participation des producteurs ciblés aux programmes d'assurance-production afin d'atténuer les risques de perte de production
  - Participation des producteurs ciblés au Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PCSRA) afin d'atténuer les risques de perte de revenus
  - Participation des producteurs ciblés au programme de prêt pour remédier aux problèmes de liquidité
  - Participation des producteurs ciblés aux programmes de gestion des urgences
- Les intervenants comprennent et approuvent l'importance d'être proactifs dans la gestion des risques de leur entreprise.
- Les producteurs connaissent le Programme de gestion des risques et la façon dont les éléments fonctionnent ensemble.

### INDICATEURS DE RENDEMENT (NATIONAUX ET PROVINCIAUX)

- Nombre de producteurs qui utilisent les outils publics et privés de gestion des risques
  - Généraux, par type de ferme et par catégorie de revenu
- Satisfaction des producteurs (qui participent ou non)
  - Options du programme
  - Niveau des prestations
  - Moment du versement des paiements
  - Conditions du programme (admissibilité, primes ou contributions)
  - Processus de demande
- Valeur des investissements en capitaux agricoles
- Taux de participation (nombre de participants, pourcentage de producteurs ciblés ou pourcentage de superficie ou de production ciblée)
  - Par programme
  - Participation à deux programmes ou plus de GRE
  - Par type d'assurance (PCSRA et assurance-production)
- Valeur des avances de fonds
- Nombre et pourcentage de producteurs qui connaissent les programmes liés à la priorité de GRE et la façon dont ces programmes fonctionnent ensemble.

## MODÈLE LOGIQUE DU CSA SUR LA GESTION DES RISQUES DE L'ENTREPRISE (suite)

RÉALISATIONS ATTENDUES	INDICATEURS DE RENDEMENT (NATIONAUX ET PROVINCIAUX)
<ul style="list-style-type: none"> <li>Amélioration des outils à la disposition des agriculteurs en vue de gérer le risque commercial (accord cadre, 15.1.1) <ul style="list-style-type: none"> <li>Remaniement du CSRN : <ul style="list-style-type: none"> <li>PCSRA : stabilisation du revenu grâce à un programme continu et prévisible d'indemnisation en cas de catastrophe</li> <li>PCSRA : processus de demande simplifiée pour les agriculteurs</li> <li>Liens entre le PCSRA et l'assurance-production</li> </ul> </li> <li>Assurance-production <ul style="list-style-type: none"> <li>Garantie élargie (plus de denrées)</li> <li>Grand éventail de choix de programme</li> </ul> </li> <li>Partenariats avec le secteur privé pour la gestion des risques (PPSPGR) <ul style="list-style-type: none"> <li>Assurance contre l'interruption de l'exploitation</li> <li>Fonds des produits agricoles ou groupes d'agriculteurs qui font une analyse de rentabilisation pour obtenir un type précis d'assurance auprès d'assureurs potentiels</li> </ul> </li> <li>Remaniement du programme d'avances en espèces</li> <li>Programme d'investissement</li> <li>Remaniement du programme de la <i>Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et à la commercialisation selon la formule coopérative</i> (LPAACFC)</li> <li>Harmonisation du Programme d'avances printanières (PAP) et de la <i>Loi sur les programmes de commercialisation agricole</i> (LPCA) avec les objectifs du CSA</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Accessibilité des programmes dans tout le Canada (options offertes par les programmes dans chaque province) : <ul style="list-style-type: none"> <li>Options d'assurance offertes par le PCSRA</li> <li>Régimes d'assurance-production</li> <li>Initiatives du PPSPGR</li> <li>Initiatives d'investissement</li> <li>Options des programmes de prêt</li> </ul> </li> <li>Nouveaux programmes ou nouveaux éléments de programme offerts : <ul style="list-style-type: none"> <li>nouvelles options définies selon la cible visée (superficie ou valeur de la production)</li> <li>assurance de production saine et normes actuarielles mises en œuvre efficacement dans tous les nouveaux régimes d'assurance-production</li> <li>liens en vigueur entre l'assurance-production et le PCSRA</li> <li>améliorations des programmes de prêt</li> <li>nouveaux programmes ou versions améliorées pour la gestion des urgences</li> </ul> </li> <li>Élimination des pertes attribuables au chevauchement des programmes réussie grâce aux liens établis entre le PCSRA et l'assurance-production</li> <li>Nombre de séances d'information par programme</li> <li>Nombre de trousseaux d'information et de manuels distribués par programme</li> <li>Progrès réalisés pour la signature d'accords et la mise en œuvre de programmes : <ul style="list-style-type: none"> <li>nombre de provinces et de territoires qui ont signé les accords cadres</li> <li>nombre de provinces et de territoires qui ont signé les accords de mise en œuvre</li> </ul> </li> </ul>

## MODÈLE LOGIQUE DU CSA SUR LA GESTION DES RISQUES DE L'ENTREPRISE (suite)

RÉALISATIONS ATTENDUES	INDICATEURS DE RENDEMENT (NATIONAUX ET PROVINCIAUX)
<ul style="list-style-type: none"> <li>Séances et trousseaux d'information sur les nouveaux programmes et services de GRE</li> <li>Signature de protocoles d'entente, de contrats ou d'accords avec des partenaires et des cofournisseurs</li> <li>Évaluation des programmes liés à la priorité de gestion des risques de l'entreprise (GRE)</li> <li>Évaluation des répercussions possibles des urgences afin de s'assurer que AAC et les autres ministères tiennent compte des besoins particuliers du secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire en matière de gestion des urgences</li> <li>Rapports tirés des examens annuels des politiques et des programmes <ul style="list-style-type: none"> <li>Analyse des lacunes des ensembles d'outils de GRE et de chaque programme</li> <li>Recommandations au ministre visant à améliorer continuellement les politiques et les programmes liés à la GRE</li> <li>Recommandations en vue de remanier les politiques et les programmes, en consultation avec les intervenants (provinces, industrie)</li> </ul> </li> <li>Mise à jour de la <i>Loi sur la protection du revenu agricole</i> (LPRA)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>nombre de protocoles d'entente ou de contrats signés avec les organisations du secteur ou des fournisseurs tiers pour les programmes précis</li> <li>rapports d'évaluation et d'examen terminés à temps</li> <li>nouvelle LPRA adoptée</li> </ul>

## MODÈLE LOGIQUE DU CSA SUR LA GESTION DES RISQUES DE L'ENTREPRISE (suite)

### Activités

- Effectuer des examens annuels des éléments du CSA liés à la GRE (avec la participation des intervenants)
- Contrôler l'efficacité administrative des programmes de gestion des risques
- Fournir des conseils pour appuyer la prise de décisions stratégiques en ce qui a trait à l'élaboration ou à l'amélioration de programmes
- Effectuer des consultations auprès des intervenants afin d'évaluer l'efficacité des programmes et d'élaborer et d'améliorer les programmes grâce à une approche consensuelle
- Effectuer des recherches et des analyses afin de déterminer les répercussions de la GRE sur le rendement du secteur
- Communiquer les résultats des analyses aux intervenants
- Effectuer des évaluations environnementales des programmes de GRE
- Créer un système (modèle) fédéral-provincial-territorial d'établissement de rapports sur le rendement afin d'améliorer la prestation des programmes et les liens
- Élaborer et tenir à jour un système de bases de données intégrées pour l'exécution des programmes de gestion des risques de l'entreprise
- Établir des données et des renseignements portant sur les exploitations agricoles
- Garantir une orientation stratégique claire et l'intégration des programmes de GRE (liens de conception entre le PCSRA et l'assurance-production afin d'éviter le dédoublement des programmes)
- Évaluer et appliquer les changements à la LPRA et appliquer d'autres pouvoirs législatifs pour la mise en œuvre des politiques de GRE
- Élaborer et mettre en œuvre le PCSRA, y compris les liens avec l'assurance-production et d'autres éléments du CSA (conformément à l'Accord-cadre)
- Élaborer et mettre en œuvre de nouveaux régimes d'assurance-production, notamment des liens avec le PCSRA et d'autres éléments du CSA (conformément à l'Accord-cadre)
- Offrir des choix et des analyses stratégiques pour l'élaboration d'outils privés de gestion des risques
- Élaborer et mettre en œuvre un nouveau programme de gestion des risques du secteur privé
- Harmoniser le PAP et la LPCA avec les objectifs du CSA
- Remanier le programme de la LPAACFC
- Élaborer un programme supplémentaire offrant une meilleure protection contre les risques commerciaux (incluant les catastrophes naturelles) qui sont indépendants de la volonté de l'agriculteur, au besoin (p. ex. programme de reprise des activités après l'EBS)
- Participer à l'élaboration des politiques en matière de gestion des urgences (prévention, état de préparation, intervention et reprise des activités) pour s'assurer que les politiques répondent aux besoins du secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire
- Évaluer l'impact de chaque urgence et fournir des avis sur l'effet en termes de politiques
- Élaborer des options au chapitre des politiques d'investissement
- Établir un plan de transition pour le financement temporaire du gouvernement fédéral
- Nouer des partenariats avec des groupements de producteurs spécialisés pour offrir des outils de gestion des risques
- Négocier des protocoles d'entente, des contrats, des accords avec les partenaires et les cofournisseurs
- Élaborer un plan de communication afin de sensibiliser les agriculteurs aux outils de gestion des risques qu'ils ont à leur disposition.

## MODÈLE LOGIQUE DU CSA SUR LES QUESTIONS INTERNATIONALES

### RÉSULTAT STRATÉGIQUE D'AAC

Faire du Canada le chef de file mondial dans les domaines suivants :

- **Sécurité du système alimentaire** – Production, transformation et distribution d'aliments sains et fiables afin de répondre aux besoins et aux préférences des consommateurs,
- **Innovations propices à la croissance** – Produire des aliments ainsi que d'autres services et produits agricoles connexes qui mettent à profit les possibilités qu'offrent des marchés nationaux et mondiaux diversifiés.

### PRIORITÉ MINISTÉRIELLE

Multiplier les débouchés internationaux pour le secteur agroalimentaire canadien

### RÉSULTATS FINAUX

- Exportations accrues de produits agricoles et agroalimentaires canadiens
- Augmentation de la part de marché des produits agricoles et agroalimentaires canadiens à l'échelle nationale
- Augmentation des investissements nationaux et étrangers dans le secteur agricole et agroalimentaire canadien
- Influence accrue sur l'élaboration de normes techniques et de politiques internationales



### INDICATEURS DE RENDEMENT

- Changement de la part de marché des exportations canadiennes à l'échelle internationale (volume commercial et valeur selon le marché cible et la province/le territoire d'origine)
- Changement de la part de marché des produits agricoles et agroalimentaires canadiens à l'échelle nationale (volume commercial et valeur selon le marché cible et la province/le territoire d'origine)
- Changement du volume et de la valeur des investissements nationaux et étrangers accordés au secteur agricole et agroalimentaire canadien selon le marché et la province/le territoire d'origine
- Modifications du soutien des partenaires internationaux accordées aux positions du Canada dans les séances de négociations agricoles et autres forums multilatéraux



## MODÈLE LOGIQUE DU CSA SUR LES QUESTIONS INTERNATIONALES (suite)

### RÉSULTATS IMMÉDIATS/INTERMÉDIAIRES

- Faire connaître nos produits et conquérir des marchés*
- Reconnaissance accrue de l'image de marque du Canada dans les marchés cibles
  - Mise en œuvre d'une campagne de marketing et de communication conjointe de l'industrie et du gouvernement pour l'image de marque du Canada
  - Engagement de l'industrie envers l'élaboration de stratégies, notamment la stratégie d'image de marque du Canada
  - Sensibilisation accrue de l'industrie et du gouvernement aux exigences du marché mondial et aux débouchés qu'il offre
  - Climat et services qui attirent et préservent les investissements compte tenu de la capacité d'approvisionnement
  - Capacité intégrée du secteur de répondre aux demandes du marché en matière de qualité, de salubrité et de responsabilité environnementale
  - Stratégies du marché sectoriel qui augmentent la visibilité de l'amélioration des capacités
  - Environnement politique lié aux marchés qui favorise l'élaboration d'une chaîne de valeur visant à assurer une planification durable
- Améliorer l'accès au marché*
- Engagement des pays étrangers à ouvrir leur marché et à réduire les subventions qui ont un effet de distorsion sur le commerce

### INDICATEURS DE RENDEMENT

- Changement de la reconnaissance et de la perception des produits canadiens et capacité du système au sein des marchés cibles
- Changement du nombre de représentants de industrie qui participent aux initiatives gouvernementales
- Changement de la sensibilisation sur les exigences du marché mondial et sur les débouchés qu'il offre
- Changement de la sensibilisation et de la perception des investisseurs canadiens et étrangers
- Changement de la valeur/du volume de ventes des secteurs intérieurs de l'industrie (grains et oléagineux; viande rouge; volaille; produits laitiers; horticulture; cultures spéciales; transformation des aliments; service alimentaire et commerce de détail; poissons et fruits de mer; nutraceutiques; boissons alcoolisées)
- Diminution des subventions nationales qu'octroient d'autres pays et qui ont un effet de distorsion sur le commerce

## MODÈLE LOGIQUE DU CSA SUR LES QUESTIONS INTERNATIONALES (suite)

### RÉSULTATS IMMÉDIATS/INTERMÉDIAIRES (suite)

- Aplanir les obstacles techniques*
- Aplanissement efficient des obstacles techniques à l'accès au marché
  - Normes multilatérales touchées en harmonie avec les priorités canadiennes
  - Protocoles d'accès au marché (PAM) négociés avec les principaux partenaires commerciaux
- Améliorer le développement international*
- Participation accrue des pays en développement aux négociations commerciales
  - Capacité accrue des pays en développement en matière d'agriculture, conformément aux priorités du CSA

### INDICATEURS DE RENDEMENT (suite)

- Nombre d'obstacles éliminés/réduits
- Valeur du contingent commercial sur les obstacles éliminés/réduits
- Nombre de protocoles d'accès au marché (PAM) et leur valeur commerciale
- Changement de la capacité des pays en développement qui participent de façon significative aux négociations commerciales
- Changement de la capacité agricole des pays en développement

## MODÈLE LOGIQUE DU CSA SUR LES QUESTIONS INTERNATIONALES (suite)

RÉALISATIONS ATTENDUES	INDICATEURS DE RENDEMENT
<p><i>Faire reconnaître nos produits et conquérir des marchés</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Campagne de l'image de marque du Canada</li> <li>• Réputation du Canada devenue un exemple à suivre</li> <li>• Partenariats solides entre l'industrie et le gouvernement par l'intermédiaire de tables rondes sur la chaîne de valeur</li> <li>• Partenariats avec des organismes de développement nationaux et internationaux œuvrant dans les marchés en émergence afin de faire connaître l'image de marque du Canada.</li> <li>• Augmentation des services offerts à l'industrie canadienne au chapitre des marchés étrangers, notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Promotion du commerce et des investissements, missions dans d'autres pays</li> <li>• Aide technique pour le marketing (p. ex. l'Institut international du Canada pour le grain ou IICG, CTCOB, CVRE)</li> <li>• Counselling, ateliers, séminaires et formation sur les exportations</li> </ul> </li> <li>• Cadre législatif et stratégique intégré</li> <li>• Rapports sur les études de marché, données/base de données commerciales, profils de pays, survol de marché, études sur les possibilités d'investissement et questions pour l'industrie</li> </ul> <p><i>Améliorer l'accès au marché</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Solide réseau en place pour appuyer les activités internationales d'intervention à l'échelle nationale et internationale</li> <li>• Mise en œuvre de l'Accord de libre-échange Canada-Chili, de l'Accord de libre-échange Canada-Costa Rica et du Comité de l'agriculture de l'OMC</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• « Oui ou non », selon que les réalisations attendues aient été obtenues ou non</li> <li>• Nombre de partenariats stratégiques</li> <li>• Satisfaction des clients</li> <li>• Nombre de demandes de services</li> <li>• Nombre d'événements, de missions</li> <li>• Nombre et valeur des projets d'aide technique</li> <li>• Nombre de séances, d'ateliers, de séminaires et de formation</li> <li>• Nombre de rapports et de publications</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'alliés potentiels trouvés</li> </ul>

## MODÈLE LOGIQUE DU CSA SUR LES QUESTIONS INTERNATIONALES (suite)

RÉALISATIONS ATTENDUES	INDICATEURS DE RENDEMENT
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Communications avec les intervenants afin de les sensibiliser au processus de négociation</li> <li>• Analyse de la position d'autres pays et repérage d'alliés potentiels</li> <li>• Protocole d'entente avec le MAECI afin d'envoyer d'autres spécialistes commerciaux et techniques dans d'autres pays</li> </ul> <p><i>Aplanir les obstacles techniques</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Décision favorable découlant des actions en justice à l'encontre du Canada</li> <li>• Accords entre les pays en vue d'éliminer/de réduire les obstacles commerciaux et de réduire les abaissements tarifaires étrangers en matière d'agriculture</li> <li>• Améliorer la capacité de négociation pour les protocoles d'accès au marché (PAM)</li> <li>• Conseils en matière de commerce et de politique sur des questions techniques correspondant aux tendances internationales émergentes et à l'orientation du CSA</li> <li>• Diffusion auprès des intervenants nationaux d'un système d'avertissements précoces portant sur les nouveaux obstacles techniques au commerce</li> <li>• Position claire du Canada dans les forums techniques multilatéraux</li> </ul> <p><i>Améliorer le développement international</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Progrès réalisé par des projets d'aide technique internationale p. ex. projets de l'ARAP et de l'ACDI en Égypte, en Éthiopie et en Chine</li> <li>• Élaboration de nouveaux projets d'aide approuvés et prêts à être mis en œuvre</li> <li>• Stratégie de développement international</li> <li>• Détermination des débouchés potentiels qu'offre le marché</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de litiges</li> <li>• Nombre d'accords</li> <li>• Nombre de questions commerciales qui ont progressé, et de problèmes résolus</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre et valeur des projets d'aide internationale</li> <li>• Nombre de débouchés qu'offre le marché</li> </ul>

## MODÈLE LOGIQUE DU CSA SUR LES QUESTIONS INTERNATIONALES (suite)

### ACTIVITÉS

#### *Faire connaître nos produits et conquérir des marchés*

- Élaborer un plan d'action sur l'image de marque et le marketing du Canada
- Élaborer une stratégie de communication uniforme pour l'établissement de l'image de marque
- Nouer des partenariats afin d'élaborer et de mettre en œuvre l'image de marque du Canada
- Effectuer des sondages et des études sur la demande du marché et effectuer des activités présentant le Canada comme un exemple à suivre
- Appuyer des missions liées au commerce et à l'investissement et élaborer une stratégie de voyage
- Fournir à l'industrie une aide technique améliorée et élargie sur le plan du marketing (p. ex. IICG, CTCOB, CVRE)
- Élaborer une stratégie afin d'offrir des services aux exportateurs et d'évaluer leur état de préparation
- Offrir des services relatifs à la promotion du commerce et des investissements
- Organiser des tables rondes et des réunions sur la chaîne de valeur afin d'établir des stratégies avec l'industrie, les gouvernements fédéraux-provinciaux et territoriaux de même qu'avec les organismes internationaux
- Examiner les outils et les processus existants et ceux qui pourraient être créés
- Gérer la base de données sur le système de gestion des clients
- Fournir une analyse stratégique et des conseils relativement à la loi (p. ex. LGC, GCSCE ou Groupe de consultations sectorielles sur le commerce extérieur)
- Fournir des renseignements sur la demande du marché en ce qui a trait à la salubrité et à la qualité des aliments et aux équipes de l'environnement
- Analyser la position d'autres pays pour garantir l'établissement d'alliances stratégiques optimales
- Effectuer des recherches, des sondages et des consultations afin de mieux comprendre les possibilités de croissance du marché
- Recueillir et fournir des renseignements par la poste et par l'intermédiaire des réseaux du SEA (Services d'exportation agroalimentaires)
- Effectuer une coordination intergouvernementale et interministérielle du développement des marchés internationaux

## MODÈLE LOGIQUE DU CSA SUR LES QUESTIONS INTERNATIONALES (suite)

### ACTIVITÉS (suite)

#### *Améliorer l'accès au marché*

- Mettre en œuvre l'Accord de libre-échange Canada-Chili, l'Accord de libre-échange Canada-Costa Rica et le Comité de l'agriculture de l'OMC
- Gérer l'Accord sur le commerce international (ACI)
- Mener des négociations multilatérales, régionales et bilatérales avec l'OMC, la ZLEA et d'autres partenaires commerciaux
- Effectuer des consultations approfondies avec certains pays en développement afin de trouver une approche commune aux aspects clés des négociations
- Établir la capacité de régler des problèmes commerciaux multilatéraux et bilatéraux
- Améliorer la capacité de répondre aux négociations d'ordre juridique
- Nouer des alliances et des partenariats stratégiques afin d'appuyer le système commercial mondial et de défendre les intérêts commerciaux du Canada à l'échelle internationale
- Élaborer une politique stratégique internationale
- Défendre la position du Canada (activité effectuée par des spécialistes en poste à l'étranger et des partenaires stratégiques)
- Négocier un protocole d'entente avec le MAECI afin d'envoyer plus d'agents à l'étranger
- Appuyer les efforts que déploie l'industrie pour défendre la libéralisation du commerce

#### *Aplanir les obstacles techniques*

- Défendre les politiques et les programmes canadiens
- Régler les litiges commerciaux
- Élaborer des protocoles d'accès au marché (PAM) bilatéraux en partenariat avec des organismes du portefeuille et d'autres ministères
- Négocier avec les principaux partenaires commerciaux
- Cerner et établir des priorités en matière de négociation et des plans de travail pluriannuels, en consultation avec les partenaires
- Fournir des conseils stratégiques commerciaux concernant des obstacles techniques au commerce
- Déterminer et analyser les nouveaux problèmes qui pourraient devenir des obstacles au commerce
- Cerner les exigences commerciales techniques que pourront utiliser les équipes de salubrité et de qualité des aliments de même que les équipes de l'environnement au moment de déterminer les mesures à prendre

#### *Améliorer le développement international*

- Participer à la gestion de projets conjoints (p. ex. projets de l'ARAP et de l'ACDI en Égypte, en Éthiopie et en Chine)
- Élaborer et exécuter des projets d'aide (p. ex. gestion de l'eau en Iran)
- Recevoir et passer en revue les propositions de financement de projets/préparer des accords de financement
- Travailler en collaboration avec des organismes de financement nationaux et internationaux afin d'élaborer et de mettre en œuvre des projets
- Cerner des possibilités sur le plan des marchés et des alliances
- Effectuer des recherches et des analyses stratégiques





## Conclusion

Au Canada, le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire est unique en raison de ses liens étroits avec la nature et de l'importance qu'il accorde toujours au fait que les gens fassent de l'agriculture leur mode de vie.

On a rapidement compris que les aspects économiques, environnementaux et sociaux de l'agriculture sont interreliés, et on avait envisagé le développement durable bien avant que le concept n'ait été établi. Dans la seconde moitié du dernier siècle, les objectifs dans ce domaine étaient souvent mis de côté en raison des pressions touchant la production. Comme le développement durable est désormais un point d'intérêt aussi bien dans le monde qu'au Canada, nous avons été amenés à réévaluer nos idées à cet égard et à considérer les activités du secteur dans une optique plus moderne.

Pour faire avancer le développement durable dans les secteurs de la production et de la transformation agricoles, nous devons absolument établir des partenariats solides. Nous respectons les mesures prises par les producteurs et les transformateurs pour s'adapter aux changements; nous espérons aussi qu'ils adopteront les nouvelles technologies et pratiques exemplaires qui garantiront leur viabilité et leur succès à long terme. Nous reconnaissons l'utilité des partenariats que nous avons établis avec nos homologues provinciaux et territoriaux, le Canada étant,

comme nous le savons bien, un grand pays dont les différences régionales sont mieux à même d'être comprises par les gens qui y habitent.

Les progrès dans le domaine du développement durable ne peuvent se faire que de façon progressive. Depuis que notre ministère a déployé sa première stratégie de développement durable, nous avons élaboré une meilleure vision pour l'agriculture durable et savons mieux comment la réaliser. Nous nous sommes rendus compte à quel point il importe d'établir un système de gestion ministériel qui soit conforme à nos objectifs de développement durable et suscite la participation de tous les cadres supérieurs. Nous avons également appris à établir des modèles logiques qui permettent de mieux déterminer quelles cibles nous devons atteindre pour obtenir des résultats conformes aux objectifs et buts de notre stratégie de développement durable.

Nous sommes fiers d'en être arrivés au point où notre politique ministérielle cadre — c'est-à-dire, le Cadre stratégique pour l'agriculture — et notre stratégie de développement durable sont désormais amalgamées. Ce changement nous ouvre la voie vers de nouvelles possibilités de croissance et de transformation dans nos activités, qui sont désormais orientées vers le développement durable. Cette transformation sera sans aucun doute bénéfique — nous

pourrons rationaliser nos activités, communiquer et coopérer entre nous de façon plus efficace, et mieux arriver à atteindre les objectifs de notre stratégie de développement durable. Nous nous engageons à respecter de façon plus moderne la vision pour une agriculture et un Canada durables; nous envisageons de plus avec optimisme le moment où nous pourrons montrer que nous avons effectivement mis tout en œuvre pour réaliser notre vision, soit normalement dans trois ans.

# Autres ouvrages de référence

## Annexe A

Agriculture et Agroalimentaire Canada, 1997, *L'agriculture en harmonie avec la nature*, ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa.

Agriculture et Agroalimentaire Canada, *L'agriculture écologiquement durable au Canada : Rapport sur le Projet des indicateurs agroenvironnementaux*, ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, 2000.

Agriculture et Agroalimentaire Canada, *L'agriculture en harmonie avec la nature II*, ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, 2001.

Agriculture et Agroalimentaire Canada, *Rapport sur les plans et les priorités de 2003-2004*, ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, 2003.

Agriculture et Agroalimentaire Canada, *Le cadre stratégique pour l'agriculture*, accessible sur Internet à l'adresse suivante : <http://www.agr.gc.ca>

Commissaire à l'environnement et au développement durable, *Avancer dans la voie du progrès*, ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, 1999.

Commissaire à l'environnement et au développement durable, *Rapport de la*

*commissaire à l'environnement et au développement à la Chambre des communes*, ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, 2001.

Commissaire à l'environnement et au développement durable, *Les stratégies de développement durable – Des résultats positifs à obtenir*, ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, 2003.

Commissaire à l'environnement et au développement durable, *Qu'est-ce que le développement durable?* Accessible sur Internet, à l'adresse suivante : <http://www.oag-bvg.gc.ca>

Gouvernement du Canada, *Guide de l'écogouvernement*, ministre des Approvisionnements et Services, Ottawa, 1995.

Gouvernement du Canada, *Coordonner les stratégies de développement durable du Ministère de 2003*, 2003.

Institut international du développement durable, *Priorités stratégiques de l'IIDD*, accessible sur Internet, à l'adresse suivante : <http://www.iisd.org>

Statistique Canada, « Recensement de l'agriculture de 2001 : Profil des exploitants agricoles », *Le Quotidien*, 20 novembre 2002

### Vision pour 2025 – La nouvelle réalité canadienne

Le Canada de 2025 est un pays où le développement durable n'est considéré non plus uniquement comme un idéal, mais comme un mode de vie. Les Canadiens reconnaissent et acceptent le fait que les décisions prises par chacun à la maison, au travail et au sein de la collectivité sont cruciales pour la protection à long terme des gens en ce qui a trait à leur santé et à leur bien-être, ainsi que de la faune et de l'environnement. Ils comprennent que l'adoption de principes durables est essentielle au progrès social et au développement économique continu — on pourra ainsi s'assurer que tous les membres de la collectivité peuvent bien profiter de la vie et ont une bonne qualité de vie. Les gens font des choix judicieux d'après ce que révèlent les dernières données scientifiques, les nouvelles connaissances et le savoir traditionnel, ainsi que les pratiques exemplaires échangées partout au Canada et dans le monde. Tous les citoyens font leur part en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre, de conserver l'énergie et l'eau, ainsi que de s'assurer que leurs achats et modes de vie sont axés sur la protection de la santé et de l'équilibre de la vie sur notre planète si fragile. Le gouvernement établit les normes qu'il faut suivre — et il prêche par l'exemple, en mettant lui-même de l'ordre dans sa « maison ». D'importantes superficies de terres et de zones côtières aux paysages les plus variés sont protégées et préservées pour que les générations actuelles et futures puissent en profiter. Des méthodes de production novatrices et écologiques permettent de protéger et de gérer les ressources naturelles, qui sont nécessaires pour le développement socio-économique. Les secteurs des ressources naturelles du Canada — l'agriculture, les pêches, la foresterie, l'industrie des minéraux et des métaux, ainsi que celle du pétrole et du gaz — utilisent des pratiques durables; en outre, ils représentent un complément aux secteurs du XXI<sup>e</sup> siècle comme l'aquaculture, la biotechnologie, l'énergie renouvelable, les télécommunications et l'agroalimentaire, qui effectuent des recherches de pointe pour garantir la production d'aliments sains et de premier choix ainsi que de produits et services commerciaux écologiques. Le gouvernement du Canada est toujours décidé à atteindre l'objectif déterminant que constitue la durabilité financière, en faveur de la croissance économique à long terme et de l'équité entre les générations. L'engagement du Canada concernant la durabilité permet d'attirer et de retenir des gens de talent, notre pays étant le meilleur endroit au monde où vivre, travailler et investir. La créativité dont les Canadiens font preuve pour résoudre des problèmes comme celui que posent les changements climatiques a permis d'ouvrir la porte à de nouveaux marchés internationaux aux Canadiens pour leurs biens et services. Les enfants et les jeunes gens grandissent dans des foyers sûrs, et tous les citoyens se sentent en sécurité dans leur collectivité. Les Canadiens de tous âges reçoivent l'enseignement et la formation dont ils ont besoin pour réussir dans notre économie fondée sur le savoir. Chacun — quels que soient sa race, sa nationalité, son origine ethnique, sa couleur, sa religion, son sexe, son âge ou, le cas échéant, son handicap — a une chance égale de pleinement participer et de contribuer à la vie économique, sociale et civique de notre nation. Les Autochtones peuvent réaliser tout leur potentiel et adopter un mode de vie conforme à leurs traditions à l'intérieur de leurs propres structures administratives et économiques. Les gens de croyances et de cultures les plus variées s'unissent pour célébrer notre patrimoine et s'assurer que cet héritage est légué de génération en génération. La contribution du Canada au développement durable dans les pays en développement permettra d'établir un monde plus sûr, équitable et prospère, de sorte qu'on pourra faire des progrès dans les domaines des services sociaux, de l'égalité des sexes, de la durabilité environnementale et de la gouvernance gouvernementale. Nous collaborons avec le public canadien et la communauté internationale pour établir et renforcer nos partenariats. Tous les secteurs travaillent de concert à l'amélioration de l'environnement, de l'économie et de la société dans l'ensemble. C'est en effet le genre de pays, de monde et d'avenir que nous voulons pour nous-mêmes et pour nos enfants.

# Annexe B : Progrès du Ministère en ce qui concerne la deuxième stratégie de développement durable

La deuxième stratégie de développement durable d'Agriculture et Agroalimentaire Canada intitulée *L'agriculture en harmonie avec la nature II*, a été lancée en février 2001. Dans le tableau ci-dessous, on décrit les engagements pris pour chacun des objectifs stratégiques, ainsi que les mesures utilisées par le Ministère pour respecter ces engagements.

1. DURABILITÉ DE NOS RESSOURCES NATURELLES		
OBJECTIFS DE LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE	ENGAGEMENTS DU MINISTÈRE	RÉALISATIONS DU MINISTÈRE
1.1 Améliorer la qualité de nos sols	<p>Collaborer avec le secteur et les intervenants à l'accroissement de la capacité du secteur de gérer les ressources en sols et à d'adopter des pratiques de conservation.</p> <p>Lancer des activités de recherche et développement en vue de mettre au point des pratiques, technologies ou méthodes de gestion innovatrices et de mieux connaître des facteurs influant sur la qualité des sols.</p>	<p>Vingt projets ont été intégrés à cinq études nationales sur les enjeux suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Compréhension des processus influant sur la qualité du sol;</li> <li>2. Caractéristiques des ressources en sols du Canada pour l'évaluation environnementale des pédopaysages;</li> <li>3. Utilisation durable des terres agricoles;</li> <li>4. Interprétations des ressources nationales en sols pour une meilleure planification et prise de décision concernant l'utilisation des terres;</li> <li>5. Réseau national de sites de référence à long terme pour l'évaluation des changements du pédoenvironnement.</li> </ol>

1.1 Améliorer la qualité de nos sols (suite)	<p>Lancer des mesures d'éducation et de sensibilisation visant à promouvoir les meilleures pratiques et à en démontrer l'efficacité au secteur.</p> <p>Évaluer les options stratégiques susceptibles d'accentuer la capacité du secteur à gérer les ressources en sol.</p>	<p>Selon le volet Environnement du CSA, AAC s'est engagé à financer non seulement des projets de recherche, mais aussi un éventail de mesures d'adoption des pratiques de gestion bénéfiques par les agriculteurs au Canada dans le cadre du Programme national de gérance des exploitations agricoles du CSA.</p> <p>AAC s'emploie à élaborer des programmes comme le Programme de planification environnementale à la ferme et le Programme de couverture végétale du Canada, destiné à améliorer la capacité du secteur à gérer les ressources en sols.</p> <p>Activités du FCADR :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les mesures de Planification environnementale à la ferme (PEF) ont incité les agriculteurs à adopter les outils nécessaires à la préparation de plans. Plusieurs provinces ont déjà commencé à dresser leur PEF;</li> <li>• L'Initiative de gérance de l'environnement en agriculture a favorisé l'adoption de meilleures pratiques par les agriculteurs et vise à contrer les impacts régionaux de leurs activités, comme la salinisation, le compactage et l'érosion.</li> </ul>
--	--	--



<p><b>1.2 Améliorer la qualité de l'eau</b></p>	<p>Collaborer avec le secteur et des intervenants en visant les régions de culture et d'élevage intensifs pour accroître la capacité de l'industrie de réduire les risques de contamination de l'eau par le fumier ou les nutriments.</p> <p>Lancer des activités de recherche et développement en vue de mettre au point des pratiques, technologies ou méthodes de gestion innovatrices et de mieux connaître les facteurs influant sur la qualité et la disponibilité de l'eau.</p> <p>Lancer des mesures d'éducation et de sensibilisation visant à promouvoir les meilleures pratiques et à en démontrer l'efficacité au secteur.</p> <p>Évaluer les options stratégiques susceptibles d'améliorer l'accès de la population à un approvisionnement sûr en eau de qualité.</p>	<p>Environ 72 projets ont été intégrés à sept études nationales sur les enjeux suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Meilleure compréhension de la dynamique des cycles des éléments nutritifs dans les sols;</li> <li>2. Gestion sûre et efficace des fumiers et d'autres amendements organiques;</li> <li>3. Utilisation sûre et efficace des engrais organiques ou non;</li> <li>4. Impacts des systèmes de production agroalimentaire sur les ressources en eau;</li> <li>5. Pratiques de gestion agricoles bénéfiques pour la conservation et l'amélioration des ressources en eau;</li> <li>6. Tendances spatiales et temporelles à grande échelle des ressources en eau affectées par l'agriculture;</li> <li>7. Emploi plus efficace des interactions végétaux- microorganismes pour la gestion des nutriments.</li> </ol> <p>Selon le volet Environnement du CSA, AAC s'est engagé à financer non seulement des projets de recherche, mais aussi un éventail de mesures destinées à faire adopter les meilleures pratiques de gestion par les agriculteurs de partout au Canada, au titre du Programme national de gérance des exploitations agricoles du CSA.</p>
---	--	--

<p><b>1.2 Améliorer la qualité de l'eau (suite)</b></p>		<p>Activités du FCADR :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La Planification environnementale à la ferme (PEF) a permis aux agriculteurs d'adopter les outils nécessaires à la préparation de plans. Plusieurs provinces ont déjà commencé à dresser leurs PEF.</li> <li>• L'Initiative de gérance de l'environnement en agriculture (IGEA) a stimulé l'adoption des meilleures pratiques par les agriculteurs. Elle vise l'atténuation des impacts régionaux de leurs activités (gestion des sols, du fumier, des éléments nutritifs, des parasites et des déchets de la transformation des aliments) sur la qualité de l'eau.</li> </ul> <p>Au moyen du CSA, AAC s'emploie à élaborer des programmes comme le Service national d'information sur les terres et les eaux (SNITE) et le Programme national d'approvisionnement en eau (PNAE), pour accroître la capacité du secteur de gérer les ressources en eau.</p>
---	--	--

<p><b>1.3 Améliorer la qualité de l'air</b></p>	<p>Collaborer avec le secteur et d'autres intéressés à la réduction des émissions qui nuisent à la qualité de l'air et à la couche d'ozone et qui accentuent les changements climatiques.</p> <p>Lancer des activités de recherche et développement en vue, d'une part, de mettre au point des systèmes de production agricole durable, fondés sur des pratiques, technologies ou méthodes de gestion innovatrices et, d'autre part, de mieux connaître les facteurs influant sur la qualité de l'air, les changements climatiques et leur impact sur l'agriculture.</p> <p>Lancer des mesures d'éducation et de sensibilisation visant à promouvoir les meilleures pratiques et à en démontrer l'efficacité au secteur.</p> <p>On transférera au secteur l'information sur la façon d'optimiser la production tout en réduisant au minimum les répercussions néfastes sur l'environnement.</p>	<p>Trois programmes de recherche nationaux ont porté sur les aspects suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. La réduction des émissions de gaz à effet de serre d'origine agricole;</li> <li>2. La réduction des échanges de polluants aérogènes entre les systèmes agricoles et l'atmosphère;</li> <li>3. L'adaptation du secteur agricole à la variabilité et aux changements climatiques.</li> </ol> <p>Selon le volet Environnement du CSA, AAC s'est engagé à financer non seulement la recherche, mais aussi un éventail de mesures d'adoption des pratiques de gestion bénéfiques par les agriculteurs de tout le pays dans le cadre du Programme national de gestion des exploitations agricoles du CSA.</p> <p>Activités du FCADR :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• En collaboration avec des partenaires tels que le Conseil de conservation des sols du Canada (CCSC), le Programme de transfert des compétences et des connaissances sur le changement climatique a appuyé les initiatives de piégeage du carbone et la réduction des émissions de gaz à effet de serre.</li> <li>• L'Initiative de financement pour le changement climatique a été appliquée en partenariat avec le Conseil de recherches agroalimentaires du Canada dans le but d'accroître les connaissances scientifiques sur les émissions de gaz à effet de serre provenant de l'agriculture et les possibilités d'atténuation de ces émissions.</li> </ul>
---	---	---

<p><b>1.3 Améliorer la qualité de l'air (suite)</b></p>	<p>Évaluer les options stratégiques susceptibles d'accroître la capacité du secteur d'atténuer les impacts sur la qualité de l'air et la couche d'ozone, et de s'adapter aux changements climatiques.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'Initiative de gestion de l'environnement en agriculture (IGEA) a incité plus d'agriculteurs à appliquer des pratiques de gestion optimales pour contrer les impacts régionaux de leurs activités sur la qualité de l'air (p. ex. gestion des gaz à effet de serre).</li> </ul> <p>Plan d'action de 2000</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Programme de réduction des gaz à effet de serre a permis de mieux faire connaître les pratiques de gestion optimales, grâce à la collaboration avec des partenaires clés comme la Canadian Cattleman's Association (CCA), le Conseil canadien du porc (CCP) et les Producteurs laitiers du Canada (PLC), dans le but d'offrir des programmes et des politiques sur les changements climatiques.</li> </ul>
---	---	---

<p><b>1.4 Accroître la biodiversité agricole</b></p>	<p>Travailler avec le secteur et les intéressés pour enrichir les connaissances sur la biodiversité agricole et mieux comprendre cette réalité, et pour démontrer l'importance de préserver cette richesse.</p> <p>Investir dans la recherche et le développement sur les ressources phylogénétiques en tant qu'étape majeure de la création de nouvelles cultures et de la mise au point de nouveaux emplois pour les cultures traditionnelles, etc.</p> <p>Lancer des activités d'éducation et de sensibilisation destinées à accentuer la conservation, l'emploi durable et la diversification de la biodiversité agricole.</p>	<p>Environ 33 projets de recherche (études complètes ou constituant un volet d'autres études) sur la biodiversité ont été réorganisés en cinq nouveaux projets nationaux sur ce thème, projets qui comportent des objectifs et produits livrables définis pour chaque équipe. Ces nouveaux projets portent sur la taxonomie des végétaux, des microorganismes et des invertébrés, les ressources génétiques (végétaux et microorganismes), la gestion des agroécosystèmes et la diffusion de la bioinformation.</p> <p>Les études visant la mise au point de pratiques de gestion optimales des systèmes cultureux englobent le développement de systèmes de production de nouvelles cultures et de nouveaux débouchés pour les cultures courantes à l'intérieur de systèmes de production durables.</p> <p>Activités du FCADR :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'Initiative de gérance de l'environnement en agriculture (IGEA) a favorisé l'adoption de pratiques optimales par les producteurs pour contrer les impacts régionaux de leurs activités sur l'habitat et la biodiversité, notamment en appuyant le traitement des questions liées à l'habitat faunique et particulières à chaque région et en préconisant l'application de pratiques respectueuses des habitats.</li> </ul>
--	--	---

<p><b>1.5 Accentuer la conservation de la biodiversité naturelle</b></p>	<p>Travailler de concert avec le secteur, d'autres ministères et organismes fédéraux, les gouvernements provinciaux et d'autres intervenants.</p> <p>Faire preuve de leadership en renforçant la capacité scientifique et du réseautage du Canada axée sur la biodiversité.</p>	<p>Ressources phylogénétiques du Canada et des partenaires canadiens externes (industrie privée et organisations non gouvernementales), ont lancé un certain nombre de projets (financés par AAC, le Programme de partage des frais pour l'investissement et des partenaires externes) en vue d'améliorer la conservation et la compréhension de la biodiversité naturelle.</p> <p>Ressources phylogénétiques du Canada a mis sur pied le Réseau d'information sur les ressources génétiques du Canada, (RIRG- CA ou GRIN-CA) dans le but de gérer l'information produite par les membres du Réseau. Ce système d'information centralisé soutient un système d'archivage et rend l'information accessible aux clients nationaux et internationaux grâce à l'intranet et à Internet.</p> <p>AAC a réalisé des recherches sur l'élaboration, l'application et l'utilisation de l'informatique en biologie, en systématique et en sciences de la biodiversité. Les documents stratégiques issus d'une conférence (Ottawa, mars 2001) du Réseau canadien sur la biodiversité ont servi à créer un partenariat fédéral de coordination avec huit ministères participants qui, ensemble, ont lancé le portail pilote du Système canadien d'information sur la biodiversité sur le Web. Ce site présente des données clés sur la biodiversité.</p> <p>La conservation et l'amélioration dans le domaine de la biodiversité pour les terres administrées par AAC ont donné lieu aux réalisations suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Huit inventaires biophysiques des pâturages d'AAC ont été achevés;</li> <li>2. 75 p. cent des pâturages évalués sont dans un bon, voire un excellent état;</li> <li>3. Participation à huit projets coopératifs de conservation;</li> <li>4. Huit plans de gestion de la faune seront achevés pour chaque inventaire biophysique réalisé en 2002-2003;</li> <li>5. AAC fait maintenant partie de six équipes de rétablissement des espèces en péril.</li> </ol>
--	---	--



## 2. DÉVELOPPEMENT DURABLE D'UN SECTEUR PROSPÈRE ET VIABLE

OBJECTIFS DE LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE	ENGAGEMENTS DU MINISTÈRE	RÉALISATIONS DU MINISTÈRE
<p><b>2.1 Accroître la productivité grâce à l'écoefficacité</b></p>	<p>Créer des partenariats avec d'autres ministères, le secteur et les divers intervenants pour mieux faire comprendre et connaître l'écoefficacité et pour favoriser la mise au point et l'adoption d'outils, de technologies et de pratiques de gestion de l'écoefficacité.</p>	<p>Environ 72 projets ont été intégrés à sept études nationales portant sur les enjeux suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Meilleure compréhension de la dynamique des cycles des nutriments dans le sol;</li> <li>2. Gestion sécuritaire et efficace du fumier et d'autres amendements organiques;</li> <li>3. Emploi sécuritaire et efficace des engrais organiques et minéraux;</li> <li>4. Impacts des systèmes de production agroalimentaire sur les ressources en eau;</li> <li>5. Pratiques de gestion (agricoles) bénéfiques pour la conservation et l'amélioration des ressources en eau;</li> <li>6. Tendances spatiales et temporelles à grande échelle des ressources en eau affectées par l'agriculture;</li> <li>7. Utilisation plus efficace des interactions végétaux- microorganismes pour la gestion des nutriments.</li> </ol> <p>Activités du FCADR :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'Initiative de gerance de l'environnement en agriculture (IGEA) a favorisé l'écoefficacité grâce à la promotion de pratiques de gestion optimales et de méthodes de production durable accrue.</li> </ul>

### 2.2 Accroître les investissements, élargir l'accès aux marchés, accentuer le développement des marchés des produits et technologies agricoles et agroalimentaires, et enrichir les connaissances qui contribuent à la promotion de l'agriculture durable

Aider le secteur à créer un climat commercial propice en intégrant les principes du développement durable dans sa stratégie d'investissement, grâce à l'analyse des conditions commerciales favorables au développement durable de certaines nations et à l'atténuation des obstacles au commerce.

La Direction générale des services à l'industrie et aux marchés (DGSIM) a commandé une étude portant sur l'emploi industriel des produits agricoles à des fins autres que l'alimentation des humains et des animaux et comportant une évaluation des marchés potentiels connexes. Cette étude est terminée et accessible sous forme électronique depuis juin 2002. Selon ces travaux, les secteurs des biocarburants, des produits chimiques porteurs, des bioplastiques, des produits adhésifs et des biopesticides sont très prometteurs pour le Canada. Ces débouchés seront approfondis durant la phase II de l'étude qui comprendra une analyse plus poussée des marchés et l'élaboration de stratégies possibles. La deuxième phase de l'étude devrait se terminer en juillet 2003.

Fondé en 2001, BioProduits Canada (BPC), est une coalition sans but lucratif dirigée par l'industrie mais financée par les secteurs privé et public. BPC détermine la demande actuelle et future de produits. Une fois ces renseignements glanés, on financera la recherche et la commercialisation de bioproduits agricoles, forestiers et aquacoles.

De l'an 2002 à 2003, 47 projets ont été financés (environ 1,2 million de dollars) dans le cadre du Programme de partage des frais pour l'investissement. Les projets portaient surtout sur l'élaboration de démarches, notamment de technologies, de produits et de procédés plus respectueux de l'environnement pour les productions végétales et animales.

Les activités de fractionnement d'AAC englobent des projets concertés avec les transformateurs d'oléagineux et facilitent la création de biocarburants diesels et le transfert de la technologie de fabrication d'ingrédients bioactifs par fractionnement du maïs.

### 3. CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT DURABLE DES COLLECTIVITÉS

OBJECTIFS DE LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE	ENGAGEMENTS DU MINISTÈRE	RÉALISATIONS DU MINISTÈRE
<p><b>3.1 Réduire les risques associés à la lutte antiparasitaire</b></p>	<p>Travailler avec le secteur et les intervenants à réduire les risques associés à la lutte antiparasitaire.</p> <p>Soutenir des activités de recherche et développement, et accroître notre compréhension de la lutte antiparasitaire en agriculture.</p> <p>Lancer des activités d'éducation et de sensibilisation afin de promouvoir la lutte antiparasitaire intégrée et les meilleures pratiques dans ce domaine.</p> <p>Évaluer en outre les options stratégiques propres à accroître la capacité du secteur de faciliter l'introduction de produits antiparasitaires à risque réduit.</p>	<p>Nous avons intégré environ 75 projets à huit études nationales sur les thèmes suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Élaboration de stratégies de lutte biologique contre les insectes, les agents pathogènes et les mauvaises herbes pour les programmes de lutte antiparasitaire intégrée (LAI);</li> <li>2. Mise au point de technologies à risque réduit et de pratiques de gestion optimales pour la lutte contre les insectes et les acariens des fruits et des cultures de serre;</li> <li>3. Mise au point de technologies à risque réduit et de pratiques de gestion optimales pour la lutte contre les insectes et les acariens des grandes cultures;</li> <li>4. Mise au point de technologies à risque réduit et de pratiques de gestion optimales pour la lutte contre les maladies végétales;</li> <li>5. Biologie et écologie des mauvaises herbes et des végétaux envahissants, et mise au point de technologies à risque réduit et de pratiques de gestion optimales pour les combattre;</li> <li>6. Mise au point de méthodes et de mécanismes d'évaluation des populations nuisibles, de prévision des infestations, et d'évaluation de l'adoption des méthodes de LAI;</li> <li>7. Recherches sur la biologie et l'écologie des insectes et des acariens nuisibles et identification aux fins de la LAI;</li> <li>8. Recherche sur la biologie, l'étiologie et les rapports avec l'hôte des agents phytopathogènes aux fins de la LAI.</li> </ol>

<p><b>3.1 Réduire les risques associés à la lutte antiparasitaire (suite)</b></p>		<p>En 2002-2003, deux nouveaux programmes ont été lancés à l'appui de l'objectif global du gouvernement fédéral, soit de faire progresser la gestion des pesticides et d'accroître la capacité de gérance environnementale du secteur agricole grâce au Programme des pesticides à emploi limité (PPEL) et au Programme de réduction des risques liés à l'emploi des pesticides. Grâce au PPEL le gouvernement coordonnera et gèrera la préparation des demandes réglementaires soumises à l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) pour les pesticides à emploi limité, y compris la conduite des essais au champ et les analyses de laboratoire visant la collecte de données à l'appui de l'homologation des nouveaux emplois des pesticides à emploi limité. En outre, il financera la recherche visant la commercialisation des pesticides à emploi limité qui comportent un risque réduit pour l'environnement en abordant des questions comme la gestion de la résistance et les invasions de ravageurs secondaires. Dans le cadre du Programme de réduction des risques liés aux pesticides, des stratégies sectorielles de réduction des risques seront élaborées dans le but de promouvoir l'emploi de pesticides à risque réduit et à emploi limité, ainsi que l'adoption de méthodes antiparasitaires de rechange, comme la LAI, pour réduire les risques que les pesticides comportent pour la santé et l'environnement.</p>
---	--	--

<p><b>3.2 Favoriser un dialogue éclairé avec la population sur les enjeux agroenvironnementaux</b></p>	<p>Collaborer avec le secteur et les divers intervenants pour diffuser l'information et le savoir afin d'éclairer le processus décisionnel concernant la gestion des terres.</p> <p>Faire connaître les progrès du secteur en matière d'agriculture et de production agroalimentaire durable.</p>	<p>En se fondant sur les travaux qui ont mené à la publication, en février 2000, des résultats de la première évaluation exhaustive de la performance environnementale du secteur agricole canadien (rapport intitulé <i>L'agriculture écologiquement durable au Canada : Rapport sur le projet des indicateurs agroenvironnementaux</i>), AAC, par le truchement du Programme national d'analyse et de rapport concernant la santé agroenvironnementale (PNARSA), a accentué ses efforts dans ce domaine et prévoit publier une mise à jour du rapport en 2005 (soit cinq ans après le premier) et, en 2008, un rapport plus complet incluant de nouveaux indicateurs. Le PNARSA comprend trois démarches complémentaires :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. L'élaboration d'une série complète d'indicateurs agroenvironnementaux scientifiques;</li> <li>2. L'établissement de liens entre ces indicateurs agroenvironnementaux et les données économiques pour projeter les résultats environnementaux futurs et évaluer les programmes et politiques actuels et prévus;</li> <li>3. La détermination de la valeur monétaire des coûts et avantages des impacts agroenvironnementaux.</li> </ol>
--	---	---

<p><b>3.3 Créer des produits innovateurs sains</b></p>	<p>Travailler avec ses partenaires et d'autres intervenants à faire du Canada un chef de file mondial et un centre d'excellence pour la recherche, la production et la commercialisation d'aliments fonctionnels et de nutraceutiques innovateurs, sains, de qualité supérieure, écologiques et efficaces.</p>	<p>Des fonds du Programme de partage des frais pour l'investissement (s'élevant en moyenne à 1,2 million de dollars par année) ont été affectés à 40 projets portant sur les constituants alimentaires qui influent sur la santé humaine.</p> <p>AAC surveille les travaux du Comité de la politique sur les aliments fonctionnels de Santé Canada et de son sous-comité sur la classification des produits. Ces groupes ont comme objectif de mettre au point un système de classification des produits et une politique provisoire sur les allégations de bienfaits pour la santé de certains produits, en vue d'élaborer un cadre stratégique efficace à long terme pour les produits assujettis à différents règlements (parce qu'ils sont à la fois un médicament et un aliment).</p> <p>AAC a lancé une série de discussions informelles à l'intention des responsables de la réglementation des aliments, pour que ceux-ci aient l'occasion de rencontrer les chefs de file du développement de nouveaux produits alimentaires et qu'ils puissent avoir un aperçu des technologies, produits et procédés de pointe mis au point tant au Canada qu'à l'étranger.</p>
--	--	--



<p><b>3.3 Créer des produits innovateurs sains (suite)</b></p>	<p>Les gestionnaires et les chercheurs d'AAC ont assisté à la Conférence internationale sur la surveillance à long terme des organismes génétiquement modifiés organisée par Santé Canada en octobre 2002. Santé Canada a organisé des rencontres subséquentes en 2002 et en 2003 pour déterminer les possibilités de collaboration entre les deux ministères.</p> <p>Les chercheurs scientifiques et les agents de commercialisation d'AAC ont présenté leurs observations à Santé Canada au sujet du projet de règlement sur les produits de santé naturels.</p> <p>AAC a terminé quatre rapports qui ont abouti à de nombreuses initiatives et possibilités de promotion du secteur des aliments fonctionnels et des nutraceutiques au sein du gouvernement et dans la population. Ces études portaient sur les aspects suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• les avantages potentiels des aliments fonctionnels et des nutraceutiques pour le secteur agricole;</li> <li>• les économies potentielles liées aux aliments fonctionnels et aux nutraceutiques pour le système de santé;</li> <li>• une analyse des stratégies de financement des concurrents dans le secteur des aliments fonctionnels et des nutraceutiques (document de travail interne);</li> <li>• Research Bench to Commercialization Case Studies (Essais de commercialisation : études de cas, document de travail interne).</li> </ul>
--	--

<p><b>4. DÉVELOPPEMENT DURABLE INTÉGRÉ AUX POLITIQUES, PROGRAMMES ET OPÉRATIONS DU MINISTÈRE</b></p>		
<p>OBJECTIFS DE LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE</p>	<p>ENGAGEMENTS DU MINISTÈRE</p>	<p>RÉALISATIONS DU MINISTÈRE</p>
<p><b>4.1 Intégrer les principes du développement durable aux politiques et programmes</b></p>	<p>Sensibiliser les analystes des politiques et les hauts fonctionnaires au développement durable, pour qu'ils possèdent les connaissances, la capacité et les contacts nécessaires pour tenir compte des principes socioéconomiques et agroenvironnementaux quand ils offrent des conseils sur les politiques, programmes et lois.</p> <p>Examiner les politiques, programmes et lois appliqués par le Ministère, du point de vue du développement durable, et coordonner avec d'autres ministères l'intégration de l'analyse du développement durable aux politiques.</p> <p>Mener et publier des analyses des principales options et initiatives stratégiques et déterminer comment cette information a été utilisée pour accroître les retombées des mesures de développement durable.</p>	<p>AAC concevra et mettra en oeuvre un programme de formation sur l'évaluation environnementale et l'évaluation environnementale stratégique.</p> <p>Le Guide sur l'évaluation environnementale stratégique du Ministère a été révisé et mis à jour.</p> <p>AAC a amorcé des consultations avec des intervenants de divers secteurs sur l'élaboration d'une politique, et ce, conformément à l'accord (de principe) conclu par les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux de l'Agriculture en juin 2001, afin de produire un plan exhaustif d'accélération des interventions environnementales et du développement durable.</p>

<p><b>4.2 Promouvoir l'achat de produits et services écologiques</b></p>	<p>Promouvoir l'achat de biens et services respectueux de l'environnement.</p>	<p>La délégation du pouvoir d'acquisition et les modèles de prestation au sein d'AAC font l'objet d'un examen depuis quelque temps, de sorte que des changements importants ont été apportés et le sont encore. Le Ministère évalue actuellement les besoins de formation et les activités de formation qui découleront de cet exercice comporteront un volet sur l'acquisition de produits et services écologiques.</p>
--	--	--

<p><b>4.4 Améliorer la gestion des déchets et des eaux usées</b></p>	<p>Déterminer les possibilités d'économiser l'eau.</p> <p>Dresser et appliquer des plans de conservation de l'eau et optimiser les économies d'eau.</p> <p>Envisager l'achat éventuel d'équipement de valorisation de l'eau pour réduire la consommation.</p> <p>Utiliser les eaux ménagères pour l'aménagement paysager et l'irrigation quand c'est possible.</p>	<p>Un établissement a fait l'objet de vérifications au cours de la période visée.</p> <p>Pendant la période précédente et la période actuelle, lorsque c'était possible et faisable, on a apporté les correctifs et appliqué les pratiques de gestion des emplois de l'eau et d'utilisation des eaux usées aux établissements vérifiés.</p>
--	--	---

<p><b>4.3 Améliorer la gestion des déchets</b></p>	<p>Employer des outils et des méthodes de vérification des déchets afin de trouver des possibilités d'en réduire le volume.</p> <p>Dresser et appliquer un plan d'action pour réduire la production de déchets.</p> <p>Prévoir des flux de déchets distincts à la source quand ces services sont disponibles et applicables du point de vue opérationnel et économique.</p> <p>Composter les déchets organiques le plus possible.</p> <p>Promouvoir les communications électroniques pour réduire l'emploi de papier.</p>	<p>Un établissement a fait l'objet de vérifications au cours de la période visée.</p> <p>Pendant la période précédente et la période actuelle, lorsque c'était possible et faisable, on a apporté les correctifs et appliqué les mesures de réduction des déchets aux établissements vérifiés.</p>
--	---	--

<p><b>4.5 Améliorer la gestion des immeubles</b></p>	<p>Évaluer la consommation d'énergie.</p> <p>Dresser des plans de gestion de l'énergie.</p> <p>Offrir la formation nécessaire aux exploitants et gestionnaires des immeubles pour qu'ils puissent accroître l'efficacité énergétique.</p> <p>Mettre en œuvre tous les programmes d'amélioration du rendement énergétique comportant des avantages économiques.</p>	<p>Deux établissements ont fait l'objet de vérifications.</p> <p>Pendant la période précédente et la période actuelle, lorsque c'était possible et rentable, on a apporté les correctifs et appliqué les mesures d'économie d'énergie aux établissements vérifiés.</p>
--	--	--

<p><b>4.6 Améliorer la gestion du parc automobile</b></p>	<p>Gérer le parc automobile selon les objectifs économiques et environnementaux établis dans la politique sur les véhicules automobiles du Conseil du Trésor.</p> <p>Optimiser le rendement du carburant et l'emploi de carburants de rechange.</p> <p>Réduire le nombre de véhicules et le kilométrage parcouru en service commandé.</p> <p>Acheter des véhicules dotés de moteurs de force appropriée à l'usage prévu.</p> <p>Vérifier les émissions et entretenir les véhicules régulièrement.</p>	<p>Rapport annuel du Ministère mis à jour.</p> <p>Pendant la période visée, nous avons acquis 126 véhicules, dont 112 fonctionnent avec un mélange d'éthanol carburant (E85).</p>
---	---	---

<p><b>4.7 Améliorer la gestion des terres</b></p>	<p>Déterminer, classifier et évaluer les sites préoccupants.</p> <p>Gérer les risques pour la santé humaine et l'environnement en procédant à une évaluation des risques et en appliquant des techniques de confinement, d'atténuation et de restauration.</p> <p>Examiner les contrats de tenure à bail conclus entre le gouvernement fédéral et des intérêts privés, pour s'assurer qu'ils contiennent des dispositions pertinentes sur la prévention de la contamination.</p>	<p>Mise à jour de l'inventaire annuel des sites contaminés du Ministère.</p> <p>Mise à jour de l'inventaire annuel des réservoirs de stockage du Ministère. De plus, durant la période visée, le Ministère a acquis cinq nouveaux réservoirs de stockage spécialisés et un nouveau réservoir de stockage doté d'un compartiment pour le stockage d'un mélange d'éthanol carburant (E85).</p>
---	--	--



